

PERSPECTIVES #4

IMPÔTS

EST-CE QUE
L'ON REDISTRIBUE ?

MAIRES

RURAUX

EN DANGER

IVG

L'IVG n'est pas
sanctuarisée

USA

Environnement
sacrifié

ANTILLES

Histoire
et pouvoir

VIDÉOSURVEILLANCE

C'est imminent

En France, la
gestion de l'eau
devient un enjeu
majeur face aux crises
climatiques, aux séche-
resses persistantes et aux
tensions autour des ressources.

AQUAPOCALYPSE



LES VOIX DE L'INFLUENCE

 **PODCAST**

A écouter juste ici



Rédaction
Lucas AGNUS, Caroline BAUDE, Armance BECUWE, Gabrielle BELLAY-POVIA, Maxence CATTIN, Léa COSTA, Inès DJELILI, Clara ELFORT-LOUIS, Inès GIRONCELLE, Luna GUTTIEREZ, Léna HOUSSET, Annouck JANUEL, Tom LERAY, Hugo MEKILSEN-BERNARD, Lucille MERIAUX, Inès MOMPLET, Luigi MORELLI, Louise PETEL-BOUTON, Rebecca SANNINO, Bérénice SEURONT, Jarod STEIN, Sacha THIEBAUT.

Directeur de la rédaction
Éric OUZOUNIAN

Rédactrice en chef
Léa COSTA

Secrétaire de rédaction
Bérénice SEURONT

Directeur artistique
Étienne HÉNOCQ

Relecture
Armance BECUWE, Maxence CATTIN, Léna HOUSSET

Directeur de la publication
Marc JARAUD

Visuel de couverture
Image générée par IA.
Crédit : Vilkass / Pixabay

La rédaction remercie Louison (page 64) et Muzo (page 89) pour leur concours et leur regard précieux.

Impression :
Zenimprim, avril 2025

○ Assistons-nous à la bascule du monde ?

○ THIEBAUT
○ CHANGER D'ÈRE ET CHANGER D'AIR. Bruits de bottes et renversements d'alliances, réchauffement climatique, essor de l'intelligence artificielle. « *Il faut que tout change pour que rien ne change* » comme le disait le Comte Salina dans « Le Guépard » de Visconti. Les causes sont connues, les conséquences aussi. La planète y survivra, l'humanité peut-être pas.

Alors qu'une course contre la montre est lancée contre le réchauffement climatique, la tête de proue de la première puissance mondiale semble attiser le feu au lieu de l'éteindre. En attendant, les inégalités ne cessent d'augmenter. Les 1 % les plus riches possèdent plus de deux fois les richesses de 6,9 milliards de personnes, selon les chiffres d'Oxfam en 2020, qui sont toujours d'actualité.

Fort heureusement, et finalement, nous savons quoi faire : redistribuer les richesses, s'atteler sérieusement à la question de l'eau, réfléchir à une solution de paix internationale. Les décisions se dessinent, s'illustrent et se jouent sur l'échiquier de quelques chefs d'Etat – certains davantage préoccupés par la tenue vestimentaire de leurs homologues que par leur propre jeu.

LÉA COSTA

SOMMAIRE



CRÉDIT : LUAKS JOHNNIS
CRÉDIT : CREATIVE COMMONS
CRÉDIT : PIXABAY
CRÉDIT : MICHAL JARMOLUK

- 16 GUERRE EN UKRAINE : PERSPECTIVES DE PAIX ?**
La réaction des pays européens pour une meilleure défense européenne.
- 48 LES DÉFIS DE LA RÉINSERTION CARCÉRALE**
Les activités ludiques ont été interdites en prison, une décision qui fait débat.
- 54 RETOUR VERS LE FUTUR : LES COLD CASE**
Les affaires oubliées refont surface dans les tribunaux.
- 60 LA RÉPRESSION DE LA PLUME AU MAGHREB**
« Être journaliste au Maghreb, c'est avoir peur. »
- 72 L'EXODE DES FUTURS MÉDECINS EN ROUMANIE**
Face au parcours d'études en France, les étudiants en médecine se tournent vers l'étranger.
- 78 L'EUTHANASIE AU COEUR DES DÉBATS**
Entre question éthique et religieuse, la légalisation de la fin de vie dans l'opinion publique.
- 92 LA PLAQUE TOURNANTE DES DIRECTEURS ARTISTIQUES**
Pourquoi les maisons de mode voient défiler les designers ?
- 98 L'INDUSTRIE MUSICALE À L'ÈRE DU STREAMING**
Un système de rémunération pour les artistes pas si équitable.
- 108 COUPE DU MONDE 2034 : LE SOFT POWER DU GOLFE**
Les enjeux de la Coupe du Monde en Arabie Saoudite.

En France, la gestion de l'eau devient un enjeu majeur face aux crises climatiques, aux sécheresses persistantes et aux tensions autour des ressources. La question de la gestion de l'eau, qu'elle soit publique ou privée, soulève des enjeux de durabilité, d'équité et de financement. Alors que l'irrigation agricole représente 80% de la consommation d'eau, la recherche de solutions durables devient impérative face à une demande croissante et un climat de plus en plus incertain. **BÉRÉNICE SEURONT**

En mai 2023, la Garde civile espagnole a découvert 250 installations illégales utilisées pour prélever de l'eau dans les rivières, les barrages ou les nappes phréatiques en une seule journée. En 2022, 133 personnes avaient été arrêtées pour avoir extrait de l'eau de plus de 1 500 installations illégales.

Les fortes sécheresses en Espagne ont conduit certains maraîchers à adopter des pratiques illégales, notamment le forage de puits sauvages. En 2024, malgré des conditions considérées comme « humides » pour la majorité du territoire, des régions comme Almería, Alicante, Murcia et les îles Canaries ont souffert d'un manque de pluie, avec des précipitations inférieures de 75% à la normale à Almería selon un rapport publié par El País en janvier 2024. Certaines régions font face à un avenir critique.

Le réchauffement climatique se traduit pour partie par une augmentation des événements extrêmes et de leur intensité comme c'est le cas pour les sécheresses et les inondations. « Chaque degré d'augmentation à l'échelle globale c'est environ 7% de précipitation en plus en moyenne sur terre », affirme Lucas Davaze, climatologue et glaciologue doctorant de l'IGE de Grenoble en Glaciologie.

Concernant le cycle de l'eau, il explique qu'un « changement de saisonnalité des précipitations est à prévoir avec un allongement des conditions météorologiques mettant la ressource en eau sous pression. »

L'intensification de ces événements, notamment en cas de précipitations entraîne une incapacité du sol à absorber l'eau. Ainsi, les nappes phréatiques ne se rechargent pas et ne stockent pas l'eau qui ruisselle vers la mer. Le réchauffement climatique crée une pression autour de la ressource en eau. Déjà largement présente, elle va s'amplifier avec les années, notamment en été avec de nombreuses restrictions et dans certaines régions avec des inondations et des tempêtes. En effet, l'alimentation en eau potable crée déjà des tensions dans certains territoires avec des ressources qui diminuent : « les Pyrénées-Orientales par exemple se questionnent sur un approvisionnement en eau potable par cuves ou par bouteilles. »

L'agriculture, qui consomme 58% des ressources en eau française selon le ministère de la transition écologique, est également contrainte par le changement du climat. « La ressource en eau devenant de plus en plus rare à des moments de l'année où nous en

avons besoin, il y a des arbitrages à faire. Ces arbitrages reviennent aux mains de l'État pour éviter l'installation de conflits liés à l'eau comme avec les débats autour du stockage de l'eau et des mégabassines ». C'est donc aux politiques que revient la décision du partage et la promesse de la qualité de l'eau. En France, la gestion de l'eau prend deux formes différentes.

ENTRE ENJEUX CLIMATIQUES ET CHOIX POLITIQUES

Il existe ce qu'on appelle une gestion directe, avec des régies publiques regroupant, dans la plupart des cas, plusieurs communes. Une centaine d'entre elles sont adhérentes de France Eau Publique, un réseau qui rassemble les acteurs publics de l'eau. La gestion de l'eau peut aussi se faire par des entreprises privées délégataires comme Suez, Veolia ou encore SAUR. Elles s'occupent des services des eaux, ainsi que d'une part de l'entretien et du renouvellement des ouvrages. Ces sociétés privées sont regroupées au sein de la FP2E (Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau).

Dans les deux cas, la gestion de l'eau est encadrée par la DCE (directive-cadre européenne sur l'eau). Cette loi, adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement européen et le Conseil, vise à : prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir une utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses. La gestion publique de l'eau empreinte tout un cheminement. Depuis la loi sur l'eau de 1964, l'eau est gérée en France par grands bassins hydrographiques qui correspondent aux territoires des grands fleuves.

Il existe 6 agences de l'eau correspondant à des zones géographiques déterminées qui sont des établissements publics, reliés au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Grâce à différents moyens économiques, comme les redevances et les subventions, ces agences ont pour mission d'appliquer la DCE sur le territoire français. Les

L'EAU au compte goutte

7 comités de bassin métropolitains sont, quant à eux, des médiateurs.

Leur rôle est de consulter tous les usagers (collectivités locales, industriels, agriculteurs, État, consommateurs...). Aussi appelés « *parlements locaux de l'eau* », leur mission est également de fixer les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des outils de planification des grands bassins hydrographiques français.

Renouvelés tous les six ans, ils mettent en place des objectifs de bon état des milieux aquatiques et identifient les moyens qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs. Les comités de bassin votent le programme de l'agence de l'eau dans chaque bassin hydrographique et le taux des redevances dans la limite des taux plafonds fixés par la loi.

Enfin, les commissions locales de l'eau élaborent et assure le suivi de la SAGE (Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Elles réunissent tous les acteurs de l'eau pour décider quelles actions à mener localement afin de restaurer les milieux aquatiques et de mobiliser les financements.

En 2014, dans les Landes, après plus de 20 ans de lutte pour favoriser la gestion publique de l'eau, la justice a considéré que le Conseil général « *défendait l'utilisateur* » en subventionnant les communes qui optent pour une gestion publique de l'eau. Pour son président de l'époque, Henri Emmanuelli, l'objectif était d'abaisser le montant des factures. En soutenant financièrement les communes rurales, le Conseil général a réussi à réduire les coûts de l'eau et à contraindre les opérateurs privés, malgré leurs contestations.

La cour administrative d'appel de Bordeaux a validé cette approche, estimant qu'aucun principe fondamental n'était violé. Qu'il s'agisse de la liberté des usagers devant un service



L'organisation des agences de l'eau se base sur les 6 grands bassins hydrographiques du pays.

leur proposant de financer sous forme de "mécénat" des activités qui n'ont rien à voir : le centre sportif, la piscine... C'est une forme de corruption car ce sont des charges que les communes ne peuvent pas assumer et ce n'est pas la mission de ces entreprises privées.

public ou de la libre administration des collectivités locales. Selon les juges, ces deux délibérations répondaient à l'intérêt général dans la mesure où elles visent à faire bénéficier les utilisateurs de tarifs moins élevés. L'expérience des Landes montre que les multinationales de l'eau, comme Veolia et Saur, voient leur influence diminuer, notamment avec le retour à la régie publique dans des villes comme Paris et Bordeaux.

ENTRE RÉGIES PUBLIQUES ET PRESSION DES ENTREPRISES PRIVÉES

Une commission d'enquête de l'Assemblée nationale de juillet 2021 a affirmé elle-même que la gestion publique de l'eau est plus efficace en termes de qualité et de coût pour les consommateurs alors qu'environ deux millions de français ont des difficultés à payer leurs factures d'eau. Mais alors pourquoi certaines communes délèguent ces missions de gestion de l'eau à des entreprises privées ? Thierry Gadault, journaliste indépendant et auteur du livre *Plongée en eau trouble* a élucidé cette question.

D'une part, les sociétés privées parviennent à influencer les collectivités ou les intercommunalités en «

D'autre part, dans un certain nombre de cas, les communes de taille moyenne considèrent ne pas avoir suffisamment de compétences en interne pour s'occuper de la gestion de l'eau. « *C'est un discours que l'on peut entendre mais après 50 ans, voire 70 ans elles continuent de déléguer cette gestion à la même entreprise, en organisant systématiquement des fausses remises en concurrence. On peut imaginer que durant ces années elles auraient pu, d'une part acquérir les compétences nécessaires et d'autre part cette fausse concurrence cache autre chose qu'une simple incompétence des équipes municipales.* »

La régie publique a aussi ses secrets. Thierry Gadault les livre : « *les municipalités, confrontées aux difficultés sociales sur leur territoire, peuvent utiliser ses services publics pour embaucher un peu plus de monde qu'elles ne le devraient, pour limiter la casse sociale. C'est condamnable, mais il y a une vraie raison politique et sociale. Alors que les géants privés de l'eau se mettent cet argent dans les poches, argent qu'ils redistribuent à leurs actionnaires, ce qui est totalement condamnable* ». Pour financer ces rémunérations, les services sont

surfacturés selon le journaliste. « *Le vrai coût de revient de l'eau et de l'assainissement en France est de 1,50€, tout ce qui est au-dessus est de la marge réalisée par les régies publiques ou les opérateurs privés de l'eau.* »

La question du stockage de l'eau donne naissance à de nombreuses tensions, notamment à Sainte-Soline en octobre 2022 entre les agriculteurs et les militants écologistes concernant les mégabassines. Pour rappel, ces installations sont des bassins artificiels de la taille d'environ 17 terrains de foot destinés à stocker de l'eau (représentant environ 300 piscines olympiques) pompée dans des nappes phréatiques et non pas seulement récupérée de la pluie, pour irriguer les cultures l'été.

Selon Greenpeace, « *plusieurs dizaines de projets de mégabassines sont actuellement dans les tuyaux, avec l'appui de collectivités*

locales, principalement en Nouvelle-Aquitaine et dans les Pays de la Loire, mais aussi plus récemment en régions Centre et Bretagne. Certaines mégabassines, comme celles de Cram-Chaban, en Charente-Maritime, ont continué de fonctionner illégalement pendant des années. » L'idée de ces réserves de substitution n'est pas une solution pérenne et durable.

Elles transforment également une ressource courante et vivante en eau stagnante, qui s'évapore et se dégrade. Les pertes d'eau liées à l'évaporation sont estimées entre 20% et 60%, selon Christian Amblard, directeur de recherche honoraire au CNRS et spécialiste de l'eau et des systèmes hydrobiologiques. La privatisation de l'eau se ferait au détriment des petites exploitations, pour le profit de l'agriculture intensive et productiviste, un modèle qui n'est plus adapté aux enjeux liés au réchauffement climatique.

Ces grands projets permettent aux grandes exploitations, d'avoir un accès privilégié à l'eau, souvent plus difficile pour les petites fermes qui n'ont pas les moyens d'investir dans des infrastructures. Ce modèle productiviste, qui dépend beaucoup de l'irrigation, est de plus en plus inadapté aux enjeux du réchauffement climatique et de la pénurie d'eau. Les petites exploitations, souvent plus respectueuses de l'environnement, sont ainsi exclues, renforçant les inégalités et rendant l'agriculture moins durable.

Le système agricole, au vu de sa consommation d'eau et de son utilisation de pesticides qui pollue les terres et l'eau, doit profondément changer. L'irrigation représente 80 % de la consommation totale d'eau du secteur selon un rapport d'information de l'Assemblée nationale. Cette surconsommation d'eau sert principalement aux cultures de maïs,



Les mégabassines se trouvent principalement en Nouvelle-Aquitaine, dans les Pays de la Loire mais aussi plus récemment en régions Centre et en Bretagne.

servant à 85% pour l'alimentation animale. Les nappes phréatiques et les cours d'eau sont menacés par diverses sources de contamination, notamment les rejets industriels, les pesticides et les produits chimiques utilisés en agriculture, ainsi que les déchets domestiques non traités.

En 2022, les ventes de produits phytopharmaceutiques (ou pesticides) s'élèvent à près de 68 000 tonnes de substances actives. Plus de 95 % sont destinées à un usage agricole, faisant de la France le premier utilisateur de pesticides en Europe en volume et le dixième rapporté à sa surface agricole. La surveillance de la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines montre que les pesticides sont présents dans la plupart des sous-bassins. Les concentrations les plus élevées sont mesurées dans

les zones de grandes cultures, d'arboriculture et de viticulture.

Seuls les territoires montagneux ou constitués de surfaces agricoles moins traitées, telles que les prairies permanentes, sont moins contaminés. L'eau française est principalement contaminée par les PFAS (Substances Per- et poly-FluoroAlkyles), selon une enquête menée dans 30 communes et publiée en janvier 2025 par l'UFC-Que choisir et Générations futures. Certaines zones, comme Tours ou les environs de Rouen, présentent un véritable cocktail chimique, avec respectivement 10 et 11 PFAS différents relevés dans un seul prélèvement.

L'ampleur réelle des dangers posés par l'ensemble de ces « polluants éternels » sur la santé n'est pas encore réellement connue mais des études

montrent déjà qu'ils provoquent des risques accrus de cancers, de maladies thyroïdiennes ou de troubles hormonaux. « *Le TFA, un résidu notamment de certains pesticides, a été détecté dans 24 prélèvements sur 30, notamment à Paris ou dans des communes des agglomérations de Poitiers et Orléans* », affirme l'étude.

Les nitrates présents dans les engrais sont aussi une source majeure de pollution. La concentration en nitrates est restée stable entre 2000 et 2023, autour de 15 mg/L. Certaines régions ont à l'inverse des seuils plus élevés 40 à 50 mg/L.

À la vue des tensions sur la ressource en eau, les différents acteurs réfléchissent à des solutions durables. Selon le Centre d'Information sur l'eau (CIEAU), « *avec la croissance*

L'agriculture française consomme 58% de nos ressources en eau. L'irrigation représente à elle seule 80% de sa consommation d'eau.



« On demande de payer l'entretien et la rénovation des réseaux d'eau alors que ces frais sont déjà pris en charge dans nos factures d'eau. (...) C'est aberrant ce système, c'est un scandale. »

THIERRY GADAULT

JOURNALISTE INDÉPENDANT ET AUTEUR DU LIVRE « PLONGÉE EN EAU TROUBLE ».

démographique et l'intensification des usages industriels et agricoles, la demande en eau pourrait augmenter de 50% d'ici à 2030 » au niveau mondial. D'ici à 2050, les prévisionnistes annoncent une augmentation de la population de 33%. Cela va entraîner une hausse de la demande alimentaire de 70%.

À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

En France, seulement 1% des eaux usées étaient traitées et réutilisées en 2024. Certains pays, comme les États-Unis, utilisent l'eau des grands fleuves plus de 20 fois. L'Afrique du Sud est le premier pays à avoir mis en place le traitement et le recyclage des eaux usées à grande échelle.

Depuis 1980, il utilise ses eaux usées pour l'industrie et la production d'énergie thermique. Le Japon de son côté essaie de « récupérer 30% d'énergie à partir des eaux usées. Chaque année, la ville d'Osaka traite 43000 tonnes de boues d'épuration pour produire 6500 tonnes de carburant biosolide », explique le CIEAU.

Le gouvernement français tente donc de rattraper son retard. En 2023, il annonce le Plan Eau, destiné principalement à développer la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour faire face aux différents cultes de la gestion de l'eau. Avec cette initiative, 1 000 projets de réutilisation devraient voir le jour d'ici 2027 avec pour objectif d'atteindre un taux de 10% des eaux usées traitées et réemployées d'ici 2030. Le gouvernement souhaite ainsi utiliser cette eau à des fins non potables, tels que l'irrigation agricole, le nettoyage urbain et la lutte contre les incendies.

À l'échelle locale, certaines initiatives sont déjà mises en place. À Rennes, le label Terres de Sources, lancé en 2015 par la Collectivité Eau du bassin rennais, protège l'eau en encourageant les communes à acheter des produits alimentaires locaux pour leurs cantines scolaires. En mai 2023, 88 agriculteurs et 71 collectivités participaient au projet, qui vise 750 agriculteurs d'ici 2028. Les producteurs sont rémunérés pour leurs produits et leur rôle dans l'éducation alimentaire des écoliers, tout en respectant un cahier des charges incluant la réduction des pesticides et l'interdiction des antibiotiques préventifs.

En plus de ces actions locales, l'État cherche, à l'échelle nationale, à inciter les différents consommateurs d'eau à réduire leur utilisation. Il existe une redevance mais selon le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale du 15 juillet 2021, son taux est très faible. Cette taxe est payée par les personnes ou entreprises qui prélèvent de l'eau dans les rivières, les nappes phréatiques ou qui l'utilisent pour leurs activités. Elle permet de financer la gestion de l'eau (infrastructures, traitement des eaux usées et protection des milieux aquatiques).

Cette redevance sert aussi à financer des actions pour préserver les ressources en eau, comme la lutte contre la pollution et la gestion des risques liés aux inondations. Pour Thierry Gadault, cette nouvelle politique de gestion de l'eau par le gouvernement d'Emmanuel Macron est « un racket organisé ». « On demande de payer l'entretien et la rénovation des

réseaux d'eau alors que ces frais sont déjà pris en charge dans nos factures d'eau. Les opérateurs privés sont payés pour ces missions qu'ils ne font pas et il faudrait payer plus. C'est aberrant ce système, c'est un scandale. »

Si l'État cherche à réduire la consommation d'eau, il exerce aussi une action protectrice via son activité normative et une action de régulation, par le biais de son pouvoir de police et de justice. C'est ainsi que la police de l'eau a été créée en 1964. Cette organisation fait partie du service de la police de l'environnement et de la direction de la police nationale.

Elle travaille en collaboration avec d'autres agences environnementales pour protéger les écosystèmes aquatiques en France. La police de l'eau vise ainsi à assurer que les lois et réglementations relatives à l'eau soient respectées. Son rôle est de surveiller l'utilisation de l'eau, de contrôler les prélèvements d'eau (pour éviter la surexploitation) et de sanctionner ceux qui polluent ou utilisent l'eau de manière illégale. Elle intervient aussi dans la gestion des risques liés à l'eau, comme les inondations.

Il semble évident que les gouvernements et la classe politique dans son ensemble ne prennent pas la mesure de l'urgence et de l'ampleur du danger. Le souci de préserver un modèle agricole productiviste longtemps défendu par le principal syndicat paysan se heurte désormais à la réalité. L'eau manque et manquera durablement, il faut maintenant revoir de fond en comble la question du partage de l'eau, au risque de conflits majeurs entre les différents usagers. ■

Photomontage symbolisant l'impact environnemental de la nouvelle politique de Donald Trump.

La réélection de Donald Trump pour un second mandat marque un tournant décisif pour les politiques environnementales aux États-Unis et à l'échelle mondiale. Avec ce nouveau mandat, ses orientations politiques laissent présager un affaiblissement marqué dans la lutte contre le réchauffement climatique, une relance massive des énergies fossiles et le retrait des Accords de Paris. Cela commence à ressembler à un début de dystopie. **MAXENCE CATTIN**

Make America

Le 20 janvier 2025, dès le premier jour de son second mandat, le président Donald Trump a signé le décret présidentiel 14162, intitulé « *Putting America First In International Environmental Agreements* », officialisant le retrait immédiat des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat et d'autres engagements climatiques internationaux. Signé sous l'égide des Nations unies en 2015, l'accord de Paris rassemble la quasi-totalité des États du monde et vise à maintenir le réchauffement climatique sous un certain seuil en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

Cette décision marque la deuxième sortie des États-Unis de cet accord, la première ayant eu lieu lors de son premier mandat, suivie d'une réintégration sous l'administration Biden en 2021. « *Les États-Unis ne saboteront plus le devenir de leurs propres industries pendant que la Chine continue de polluer impunément la planète* » a-t-il déclaré avant de signer.

Après son premier retrait de l'Accord en 2017, beaucoup avaient peur que la coopération entre les autres pays signataires soit ébranlée. Heureusement, ce ne fut pas le cas bien que les différents gouvernements ne fassent pas assez pour prévenir un futur dans lequel de grandes vagues de chaleur seraient monnaie

courante. Pour certains scientifiques, ce retrait reste une décision plus que problématique.

Kinley Flaherty, diplômée californienne en Sciences Environnementales à l'université de Berkeley nous explique son point de vue. « *La mesure la plus inquiétante reste son retrait de l'Accord de Paris et son déni du réchauffement climatique. Car oui, le réchauffement climatique existe et ses effets sont déjà omniprésents ici aux États-Unis. Les exemples les plus frappants sont les incendies qui frappent Los Angeles et qui ont déjà brûlé plusieurs milliers d'hectares dans des endroits très peuplés. On a aussi eu l'ouragan Héléne sur la côte Est qui a détruit de nombreuses communautés à cause du changement climatique* ».

Cette mesure mettrait grandement en péril la crise climatique que traverse actuellement le monde car les États-Unis restent le 2^e pays le plus polluant derrière la Chine. Selon une estimation réalisée par Carbon Brief avant l'élection de novembre dernier, un second mandat de Donald Trump pourrait ajouter 4 milliards de tonnes de CO₂ aux émissions du pays.

Le premier mandat du président américain avait déjà marqué les esprits avec sa politique climatosceptique comme nous le dit Sybil Bullock, porte-parole de Greenpeace USA : « *En matière de climat, le premier mandat du président Trump a été largement marqué par un recul des protections environnementales et une politique de dérégulation ayant*

de lourdes conséquences sur l'action climatique. Son administration a retiré les États-Unis de l'Accord de Paris, marquant un désengagement du leadership climatique mondial et sapant les efforts internationaux pour lutter contre le changement climatique. Sur le plan national, Trump a annulé de nombreuses réglementations environnementales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en assouplissant les normes d'efficacité énergétique des véhicules, en affaiblissant le Clean Power Plan et en ouvrant les terres fédérales au forage pétrolier et gazier. »

En se retirant, les États-Unis rejoindront l'Iran, la Libye et le Yémen comme les quatre seuls pays non parties à l'accord. Associée aux autres mesures énergétiques annoncées par Donald Trump, la sortie du pacte témoigne de sa détermination à développer l'extraction et la production de combustibles fossiles.

Ce retrait peut également avoir un effet domino sur d'autres nations. Certains pays hésitants, notamment des économies émergentes, peuvent voir dans cette décision une justification pour ralentir leurs propres efforts en matière de réduction des émissions. À l'inverse, l'Union européenne et plusieurs autres États tentent de compenser ce vide en renforçant leurs engagements, mais sans la participation des États-Unis, l'objectif de limiter la hausse des températures à 1,5 °C est devenu encore plus difficile à atteindre. Le décret 14162 est l'une des nombreuses mesures déposées par Trump et ayant un impact

Trash Again

Quels pays atteignent les objectifs de l'accord de Paris ?

Objectifs nationaux/régionaux de baisse des émissions et résultats prévus en 2030, par limite de réchauffement associée

	Objectif	Résultats prévus
Arabie saoudite	+>4 °C	+>4 °C
Indonésie	+>4 °C	+>4 °C
Émirats arabes unis	+2 °C	+>4 °C
Russie	+4 °C	+4 °C
Mexique	+4 °C	+4 °C
Corée du Sud	+3 °C	+4 °C
Égypte	+>4 °C	+3 °C
Chine	+3 °C	+3 °C
Inde	+3 °C	+3 °C
Union européenne	+3 °C	+3 °C
Brésil	+2 °C	+3 °C
États-Unis	+2 °C	+3 °C
Royaume-Uni	+2 °C	+3 °C
Norvège	+1.5 °C	+2 °C
Maroc	+2 °C	+1.5 °C
Nigeria	+1.5 °C	+1.5 °C
Kenya	+1.5 °C	+1.5 °C

de financements pour aider les différentes infrastructures visant à lutter pour le respect de l'environnement. Et pour faire cela deux lois ont été créées : l'*Infrastructure Investment and Jobs Act* et l'*Inflation Reduction Act*. La première garantit le financement de milliards de dollars supplémentaires pour des projets servant une mobilité plus efficace, plus écologique et plus équitable et la deuxième vise à freiner le déficit public américain, à baisser les prix des médicaments et à investir dans la production d'énergie domestique en promouvant l'énergie propre.

Avec l'arrivée de Trump, ces subventions ont été supprimées, entraînant un net ralentissement du développement des énergies renouvelables aux États-Unis. Cette décision a non seulement affecté les efforts de réduction des émissions de carbone, mais elle a aussi entraîné la suppression de milliers d'emplois dans le secteur des énergies propres. Par contraste, les subventions et allègements fiscaux pour l'industrie pétrolière et gazière ont été renforcés, consolidant ainsi la dépendance du pays aux combustibles fossiles.

L'Agence de protection de l'environnement (EPA), qui joue un rôle clé dans l'application des réglementations écologiques aux États-Unis, a subi de lourdes coupes budgétaires à cause du second mandat de Trump. En réduisant drastiquement les financements alloués à cette agence, l'administration limite considérablement sa capacité à surveiller, réglementer et sanctionner les infractions environnementales. De nombreux programmes de surveillance de la qualité de l'air et de l'eau sont abandonnés faute de moyens, laissant certaines industries polluantes opérer avec moins de contrôle.

Par ailleurs, des postes clés au sein de l'agence ont été confiés à des personnalités issues du lobby pétrolier et minier, remettant en question l'impartialité de certaines décisions environnementales. Cette nomination du gouvernement révolte Kinley. « *Le plus à regrette reste son gouvernement. Il nomme à l'EPA des personnes ayant travaillé dans des lobbys pétroliers ce*

qui signifie qu'ils seront beaucoup plus biaisés par rapport aux décisions visant à protéger l'environnement. Par exemple, imaginons qu'une terre regorge de pétrole mais qu'elle abrite un écosystème développé ça ne fera pas de doute que cet écosystème partira en fumée. »

Dans la continuité de sa politique favorable aux industries extractives, Trump a également réduit la taille de plusieurs parcs nationaux et ouvert de vastes zones protégées à l'exploitation minière et pétrolière. Des réglementations interdisant les forages dans des zones écologiquement sensibles, comme l'*Arctic National Wildlife Refuge* en Alaska, ont été levées, permettant aux entreprises pétrolières de s'installer dans ces régions autrefois préservées.

« DRILL, BABY, DRILL »

Après avoir supprimé plusieurs des décrets de Joe Biden sur le climat et les énergies renouvelables, Trump a déclaré le même jour un état d'urgence énergétique national. « *Nous avons quelque chose qu'aucune autre nation manufacturière n'aura jamais : la plus grande quantité de pétrole et de gaz de*

tous les pays du monde. Et nous allons l'utiliser encore et encore. Nous ferons baisser les prix, remplissons à nouveau nos réserves stratégiques jusqu'à ras bord et exporterons l'énergie américaine dans le monde entier. Nous redeviendrons une nation riche, et c'est cet or liquide sous nos pieds qui nous aidera à y parvenir » a déclaré le 47^e président des États-Unis.

Cet état d'urgence a pour but d'accélérer le plus possible la création d'infrastructures fossiles. Une décision dont le danger est critiqué selon un communiqué de Réseau Action Climat. « *Ce décret invente abusivement une pénurie d'énergie, relevant d'une urgence absolue, et justifiant de tordre autant que possible les réglementations en place. Il impose à tous les ministères concernés de près ou de loin d'accélérer autant que possible le déploiement des infrastructures fossiles, de la prospection à la génération, sur tout le territoire. Cela implique par exemple de mettre au pas l'agence de protection de l'environnement, de mobiliser les ingénieurs de l'armée, ou encore de brûler les étapes des concertations publiques.* »

Une seconde mesure écrite par Trump vise un des endroits encore peu exploités aux États-Unis, du moins trop peu au goût du président et de ses soutiens : l'Alaska. Le texte souligne le potentiel de ressources fossiles, minérales, forestières et halieutiques de l'État, et affirme qu'il veut « *débloquer ce butin de richesses naturelles* ».

Selon le communiqué de RAC « *Les droits conquis par les communautés autochtones sont, selon leur statut légal, tantôt purement et simplement révoqués, tantôt désignés explicitement comme des obstacles à abattre pour toutes les administrations états-uniennes.* »

En résumé, l'Alaska pourra être criblé de bulldozers, tronçonneuses, puits de pétrole, plateformes pétrolières et giga-tankers, afin d'enrichir les compagnies pétro-gazières des

Début janvier, une série d'incendies causés par le réchauffement climatique a touché la région métropolitaine de Los Angeles et les régions environnantes en Californie du Sud.



nocif sur l'environnement tout comme l'ordre exécutif 14154 « *Unleashing American Energy* » supprimant plusieurs mesures prises par Joe Biden durant son mandat.

UN RETOUR VERS LE FUTUR ?

L'un des premiers objectifs de Donald Trump après sa réélection a été d'annuler les réglementations environnementales mises en place sous l'administration Biden. Dès son retour au pouvoir, il a signé une série de décrets visant à affaiblir les normes écologiques et à favoriser le développement des énergies fossiles. Cette politique s'est traduite par un démantèlement systématique des initiatives climatiques, un affaiblissement des réglementations protégeant

l'environnement et un soutien renforcé aux industries polluantes. Ce très brusque retour en arrière est très critiqué par les scientifiques. Kinley Flaherty explique en quoi cette décision est alarmante. « *Il cherche à réduire la sensibilisation environnementale que recevront les plus jeunes, ainsi que le pouvoir et l'influence qu'auront les agences de protection de l'environnement. Le gouvernement [de Trump] pousse aussi à forer de plus en plus pour trouver du pétrole sur la côte Pacifique et le golfe du Mexique. Tout ce qu'il montre est qu'il veut renverser les lois écologiques du pays.* »

Avant de céder sa place au milliardaire new-yorkais, Joe Biden s'était efforcé de débloquer un maximum



Alice Weidel, la cheffe de file du parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) est aussi connue pour ses prises de positions climatosceptiques similaires à celles de Donald Trump.

CRÉDITS : AFP

Une manifestation de Greenpeace France dénonçant les mesures anti-environnementales prises par Donald Trump.



et conservateurs prennent de plus en plus de pouvoir dans différents pays et font part du même avis que Trump sur l'environnement ».

Afin de contrecarrer les mesures prises par le président américain, différentes ONG comptent s'imposer contre l'hégémonie américaine. Par exemple, Sybil Bullock, porte-parole de Greenpeace USA nous a expliqué comment fonctionnerait le plan de l'association. « Greenpeace se tiendra aux côtés des communautés les plus touchées par ces mesures, les soutenant dans leur lutte pour la justice et la protection de l'environnement, Greenpeace prévoit de réagir à ces mesures en revitalisant un large mouvement de mobilisation citoyenne, en encourageant les communautés et les individus à agir et à plaider en faveur de l'environnement. »

Selon elle, « L'organisation se concentrera sur des avancées au niveau local, en travaillant avec les gouvernements et les communautés pour impulser le changement et obtenir des impacts significatifs. Nous prévoyons également d'utiliser stratégiquement les recours juridiques afin de protéger l'environnement et de tenir les décideurs responsables de leurs actions. »

En somme, les mesures anti-environnementales prises par Donald Trump ne sont qu'une partie de sa folie. Il a, par exemple, signé plusieurs décrets transphobes qui ne définissent que deux genres légaux ou qui interdisent les personnes transgenres d'intégrer l'armée.

Imaginons que Trump cause un bombardement sur la centrale nucléaire de Zaporijia, la plus grande d'Europe, ou sur un barrage hydro-électrique comme celui de Serre Ponçon dans les Alpes Maritimes, le désastre écologique serait absolu. L'usage d'une bombe atomique aurait aussi des conséquences climatiques sans précédent : incendies massifs dus à la chaleur extrême, contamination des terres et de l'eau ainsi qu'une perturbation de l'atmosphère. Ce Donald, quel farceur, c'est son côté Docteur Folamour ! ■

États-Unis. À la suite de ces mesures plusieurs groupes environnementaux ont déposé un procès contre Donald Trump. Il a été soumis devant le tribunal de district des États-Unis pour le district de l'Alaska par Earthjustice, un cabinet d'avocats à but non lucratif, au nom de plusieurs groupes. Il fait valoir que si le Congrès a accordé au président le pouvoir d'imposer des protections dans ces domaines, il n'a pas accordé au pouvoir exécutif le pouvoir d'annuler ces protections.

SEUL CONTRE TOUS.

Les projets de forage pétrolier mais aussi les mesures prises par Donald Trump ont un impact sur les citoyens que ce soit de manière directe ou indirecte. Et cela, Kinley Flaherty l'a bien compris. « Le gouvernement Trump est une véritable menace pour notre monde. Il a autant de pouvoir grâce au bipartisme du système américain. Ce que l'Europe pourrait faire pour bloquer les États-Unis est de financer les ONG responsables du respect de l'environnement. Mais les solutions les plus viables seront créées au fil de son mandat et de ses mesures aussi folles les unes que les autres. » La stratégie de notre

milliardaire climatosceptique est simple car en gouvernant un pays capitaliste aussi centré sur l'économie, il peut se permettre de faire des coupes budgétaires qui n'ont pas lieu d'être. Car pour nous Européens, qui ne voyons des États-Unis que les côtes ouest et est, oublions que le reste des États reliant ces deux régions ne sont en aucun cas sensibilisés à l'environnement ou aux minorités que représentent les communautés vivant dans les espaces protégés.

Kinley nous a aussi expliqué de manière plus personnelle son point de vue en tant que citoyenne américaine et ayant été victime des feux frappant la Californie. « En tant que citoyenne américaine, je suis prise d'une peur et d'une stupeur inouïe. Il m'est impossible d'imaginer qu'il a pu être élu par autant de personnes. J'ai peur qu'on ne puisse réparer ses erreurs et que ce soit irréversible même dans le cas où notre prochain président serait très progressiste. Je suis d'accord pour dire que la dette de notre pays est un gros problème mais réduire le budget de l'environnement est loin d'être une solution. Ma peur est aussi alimentée par le fait que les partis d'extrême droite

ASSOCIATION 48 POUR 100

Besoin de parler ? On est là pour ça

Luttons contre le harcèlement scolaire

Publications sur la prévention & le bien-être - Interventions dans des écoles - Podcasts - Partenariats

Pour plus d'informations

Nous rejoindre sur :

@association48pour100
association48pour100@gmail.com



Vous souhaitez écouter les podcasts de l'association 48 pour 100 ? Scannez le QR code !

Défense européenne

La guerre entre la Russie et l'Ukraine se poursuit aux portes de l'Europe. Trois ans après l'invasion du 24 février 2022, l'Ukraine est toujours en grande difficulté et dépend plus que jamais de l'aide de l'Union Européenne et des États-Unis. LUCAS AGNUS



Le porte avion Charles De Gaulle avec à son bord quatre Rafale Marine.

Le vendredi 28 février, alors que les combats et bombardements continuent, Donald Trump recevait Volodymyr Zelensky pour une rencontre médiatisée, qui ressemblait davantage à un règlement de compte qu'à une visite amicale.

Cette confrontation ressemblait à une embuscade. D'un côté, Volodymyr Zelensky cherchant un accord de paix et de sécurité, de l'autre, Donald Trump préoccupé par les affaires, l'argent et même le style vestimentaire de son interlocuteur.

Les dirigeants européens ont rapidement réagi. Zelensky a appelé à choisir son camp : « Notre unité protège notre avenir, qui n'est pas avec Vladimir Poutine, mais avec la paix. » Emmanuel Macron a mis en garde contre toute capitulation ou cessez-le-feu précipité : « Nous voulons un accord solide, pas un deal fragile. » De nombreux pays européens ont alors exprimé leur soutien à l'Ukraine et appelé à renforcer la défense européenne. Jean-Noël Barrot, ministre des Affaires étrangères, a insisté sur l'urgence d'agir : « Le temps des mots est révolu, passons aux actes. »

Les relations franco-américaines pourraient être résumées par la célèbre phrase du général De Gaulle : « Les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. »

Selon Laetitia Saint-Paul, membre de la commission des Affaires étrangères, « Les États-Unis ne sont pas très fiables. Ils ne sont pas des adversaires, mais ils ne sont plus des alliés sur lesquels on peut compter sans réserve. L'administration Trump veut affaiblir l'Europe pour renforcer sa puissance en bilatéral. »

Jérôme Pellistrandi, ancien général,

se montre plus mesuré : « Les États-Unis restent nos alliés, mais Trump mise sur le rapport de force. Il faudra être forts pour ne pas subir ses décisions. »

UNE PAIX DURABLE NÉCESSAIRE

L'Europe et l'Ukraine refusent un cessez-le-feu précipité. Les accords de Minsk I et II, signés en 2015, ont servi de leçon : ils ont permis à la Russie de se réarmer avant l'invasion de 2022.

Pour qu'un nouvel accord soit efficace, l'Europe et l'Ukraine devront être au cœur des négociations afin de garantir une paix juste, qui ne soit pas une capitulation. Mais Vladimir Poutine accuse l'Europe d'entretenir la guerre, rendant cet espoir encore lointain.

Laetitia Saint-Paul met en garde : « Une paix hâtive qui ne satisfait personne ne fera que repousser le conflit. » Elle critique aussi Trump : « Il confond vitesse et précipitation. Son idée de tout régler en 48 h est irréaliste. »

Depuis 2018, la France alerte sur la fragilité de la paix et la dépendance militaire aux États-Unis. Longtemps ignorées, ces mises en garde prennent aujourd'hui tout leur sens. Les pays baltes l'ont compris dès 2022, le Royaume-Uni s'impose en leader, et l'Allemagne se rallie enfin. Mais d'autres restent en retrait,

comme l'Italie et la Hongrie, dont les gouvernements proches de Trump laissent planer le doute sur leur engagement envers l'Ukraine.

L'EUROPE DE LA DÉFENSE

Comment reconstruire une Europe de la défense forte et autonome ? C'est la question que se posent les dirigeants européens et le Royaume-Uni. À l'initiative de son Premier ministre Keir Starmer, un sommet s'est tenu à Lancaster House, réunissant plusieurs chefs d'État européens, Volodymyr Zelensky, un représentant turc et le Premier ministre canadien Justin Trudeau. L'objectif : préparer un sommet clé sur la défense européenne, prévu le 6 mars à Bruxelles.

« Il faut transformer l'Ukraine en un hérisson de fer et réarmer l'Europe d'urgence », a déclaré la présidente de la Commission Européenne, annonçant qu'un plan complet sera présenté lors du sommet spécial de l'UE. « Il faut augmenter les dépenses de défense de manière significative. »

Dans une interview au Figaro, Emmanuel Macron a exprimé son ambition d'augmenter les dépenses de défense européennes à 3, voire 3,5 % du PIB, un objectif encore lointain pour de nombreux États membres, qui sont pour la plupart autour de 2%. Il propose de mobiliser des fonds de cohésion et des emprunts communs, évoquant un besoin immédiat

L'HEURE DE VÉRITÉ

de 200 milliards d'euros. De son côté, la Commission Européenne a annoncé une enveloppe de 800 milliards d'euros pour renforcer la défense européenne.

L'Europe semble enfin prendre conscience de la nécessité de son indépendance stratégique. Mais les actes suivront-ils les paroles ?

LA FRANCE À LA HAUTEUR

Avant-gardiste, la France avait prévenu ses alliés. Depuis 2017, le budget concernant la défense de son pays ne cesse d'augmenter. «C'est la première fois que la loi de programmation militaire, depuis celle de 2019-2024 où le budget est respecté, où les sommes allouées vont bel et bien aux armées.», se satisfait le général Dominique Trinquant.



Canon Caesar vendu par la France à l'Ukraine.

Dans le budget 2025, ce dernier obtient une nette augmentation de 3,3 milliards d'euros supplémentaires portant à 50,5 milliards d'euros. Le budget des armées aura augmenté de 56 % entre 2017 et 2025.

Ce n'est pas assez, pour le ministre des Armées qui en demande encore. «Moi, j'avais fait une proposition à l'époque de 422 milliards et même ces 422 milliards, je savais que ce n'était pas suÿ sant», déclare Sébastien Lecornu au micro de France Info. «On devra réviser à la hausse la Loi de Programmation Militaire» poursuit-il.

Le ministre estime qu'il n'est pas

nécessaire de faire comme les États-Unis et d'aller jusqu'à 5 % du PIB dédié à la défense, ce qui représenterait 140 milliards d'euros en France. Mais il réclame pour un "poids de forme", entre 70 milliards et 140 milliards d'euros, sans indiquer de sommes précises.

Comme l'a indiqué Sébastien Lecornu, la France est dotée de l'arme nucléaire, certes, mais de son côté, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, l'a expliqué ce matin toujours sur France Inter, "la ligne de front ne cesse de se rapprocher de nous", avant de poursuivre "jamais le risque d'une guerre en Europe n'a été aussi élevé". Il faudra donc un effort significatif en matière d'armement conventionnel pour éviter le recours à l'arme absolue.

quand je suis rentré dans l'armée, il y en avait environ 450 000», analyse l'ancien commandant de la 7e brigade blindée.

Souvent répété par E. Macron, la France veut l'autonomie stratégique européenne. C'est une bonne idée pour le général Pellistrandi : «On peut légitimement s'interroger sur la fiabilité de la relation avec les États-Unis, y compris dans le domaine de la défense, il y a d'ailleurs un certain nombre de pays comme le Danemark qui ont acheté des avions F35 américains et vont peut-être maintenant s'interroger à l'égard de leur dépendance aux États-Unis, ne serait-ce que pour les pièces détachées et les munitions».

UNE INDUSTRIE EN HIBERNATION

L'industrie de défense française repose sur plusieurs grandes entreprises, telles qu'Arquus, Dassault Aviation, Naval Group, Nexter, MBDA, Safran, Technicatome ou encore Thales, qui sont désignées comme maîtres d'œuvre industriels. Ces entreprises possèdent les compétences nécessaires pour gérer l'organisation industrielle de programmes complexes sur de longues périodes, pouvant s'étendre sur plusieurs décennies. En conséquence, la Direction générale de l'armement (DGA) attribue la majorité des contrats de systèmes d'armes à ces grands maîtres d'œuvre industriels.

L'industrie de défense est forte mais reste encore en hibernation. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des usines ont largement réduits leurs productions. La France a les capacités et les ressources nécessaires pour être à niveau dans cette réindustrialisation, à condition de le vouloir et d'y mettre le budget.

L'industrie de défense française est en plein essor, en moins de deux mois, l'indice CAC 40 de la bourse de Paris a enregistré une hausse de 10,5 %, contre 4,4 % sur l'ensemble de l'année dernière.

Cette augmentation est fortement due aux entreprises françaises comme l'action de Thales, qui a gagné

« Nous avons une armée échantillonnaire »

35 % depuis le 1^{er} janvier 2025, celle de Safran (15,13 %) ou encore Dassault Aviation (19 %) comme le rapporte le Canard Enchaîné. Les commandes affluant, Dassault Aviation prévoit même de construire 220 nouveaux Rafale au cours des prochaines années.

«La base industrielle française a déjà accéléré cette transformation et cette fabrication depuis 3 ans et le début de la guerre en Ukraine. Il y a une accélération par exemple pour fournir les canons César, pour les missiles Mistral [...], donc il y a une montée en puissance et il faut aussi prendre en compte le fait qu'il y aura très certainement une révision de nos capacités, comme l'a indiqué le ministre des Armées», explique le général Trinquant. Avant de poursuivre :

«Le président de la République a demandé au ministre des Armées une augmentation, je pense notamment à des frégates supplémentaires, des avions Rafale aussi sans parler des missiles et munitions. La réalité géopolitique impose d'accroître l'effort.

Par exemple, le chantier naval de Naval Group, à Lorient, est en mesure de produire jusqu'à deux frégates par an. Donc évidemment, il y a

des perspectives et il y a des décisions qui seront très importantes à prendre dans les semaines et mois à venir. Les carnets de commandes s'épaississent», explique-t-il.

LA FRANCE SAIT FAIRE

Troisième exportateur mondial de matériel de défense, la France dispose d'une industrie capable d'assurer la quasi-totalité des équipements nécessaires à son armée, regroupant près de 2 000 entreprises totalisant un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros.

Naval Group est l'une des grandes industries de défense française. Elle appartient à 64% à l'Etat et constitue le premier groupe naval de défense d'Europe avec un peu plus de 4 Md€ de chiffre d'affaires en 2021. Naval Group conçoit et construit des navires de surface armés (porte-avions, frégates), des sous-marins (nucléaires ou conventionnels), des navires de taille intermédiaire et des navires de services comme les pétroliers ravitailleurs. Il développe et installe ses propres systèmes de combat, tout en permettant l'intégration de systèmes étrangers si demandé.

Cette entreprise est d'ailleurs responsable des sous-marins nucléaires

d'attaque type Barracuda, du programme de porte-avions de nouvelle génération PANG ou encore du programme de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de 3e génération. Comme l'explique le général Richoux, «Nous avons une armée qui a d'énormes qualités, car elle a connu énormément d'opérations, elle est aguerrie et elle est dotée de matériel de pointe à tous les niveaux. Comme par exemple, les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, nous faisons jeu égal avec les Américains qui sont une référence en la matière. Pour ce qui est du porte-avions nucléaire, seules deux nations au monde savent en construire avec des catapultes : les Français et les Américains».

C'est l'exemple parfait que les européens devront arrêter d'acheter du matériel militaire aux USA. Des transactions que le Danemark a déjà effectuées pendant plusieurs années. Après avoir acheté des dizaines de F35 aux États-Unis, comment ferait le pays pour se défendre en cas d'attaque de ce dernier au Groenland avec du matériel qui appartient à l'agresseur ? L'autonomie stratégique de l'Europe est primordiale pour sa souveraineté et sa capacité à faire face à d'éventuels agresseurs. Elle est équipée pour, la France en est d'ailleurs un leader en la matière, il ne manque que l'investissement politique et financier.

Alors, qu'attend l'Europe pour investir ? ■



Emmanuel Macron et Keir Starmer au sommet Européen à Londres.

PARIS DIVISÉ CONVOITÉ OBSERVÉ

« Je ne me présenterai pas à un troisième mandat de maire de Paris ». La maire socialiste l'a annoncé, fin 2024, dans un entretien au journal *Le Monde* : elle ne briguera pas un troisième mandat. Alors même si Anne Hidalgo « restera maire jusqu'au dernier jour », la bataille de Paris a déjà commencé. Qu'on soit de droite ou de gauche, la mairie de Paris constitue un enjeu majeur pour les partis politiques français. Cette mairie est bien plus qu'un simple poste, c'est un véritable levier de pouvoir et d'influence. **JAROD STEIN**



Entre Jacques Chirac (à droite) et Bertrand Delanoë (à gauche) une certaine tension existe au vu des ambitions de chacun.

CRÉDIT : JEAN-CLAUDE/FLICKR

Gouverner Paris, c'est gouverner la France. Vitrine mondiale et symbole de pouvoir en France, la mairie de Paris est un poste convoité dont l'influence dépasse largement les frontières de la capitale. Cette visibilité fait du maire de Paris un interlocuteur privilégié du gouvernement, voire un acteur influant sur la scène politique internationale.

Depuis Jacques Chirac, la mairie de Paris est vue comme un tremplin vers des ambitions nationales. La conquête de l'Hôtel de ville est considérée par les partis politiques comme une victoire symbolique et stratégique. Les différents partis investissent des figures connues. Lors des prochaines élections, la tâche ne sera pas si facile, comme nous l'explique le candidat du Rassemblement National, Thierry Mariani : « Paris est une ville capitale et le bilan de madame Hidalgo est catastrophique, l'électorat va être intransigeant sur certains thèmes



La mairie de Paris est un lieu important aux yeux des partis politiques qui le courtisent depuis longtemps.

CRÉDIT : MAIRIE DE PARIS/FLICKR

du programme ». Même si les scores du RN à Paris ne lui permettent pas vraiment de peser sur le débat, la campagne qui ne commencera qu'en septembre devient un enjeu national, suivie de près par les médias.

UN POSTE SCRUTÉ DE PRÈS

Au sein de l'Hôtel de Ville à Paris : « Chaque décision, chaque grande réforme, qu'elle touche au logement ou à la sécurité devient un cas d'école analysé à l'échelle nationale » estime Guillaume Bigot, essayiste et député RN de la 2^{ème} circonscription du Territoire de Belfort. Le locataire de l'Hôtel de Ville bénéficie d'une couverture médiatique exceptionnelle. N'importe quel attroupement de rats dans un square ou de travaux pour réparer une fuite de gaz fait immédiatement les gros titres de la presse. Si cela peut desservir, les médias ont rent une énième visibilité permettant de peser sur le débat public et surtout d'imprimer la marque de son parti dans les esprits des Français. Le traitement médiatique des décisions de la ville de Paris n'a cessé d'augmenter voire de dépasser l'audience locale. Qu'on soit

maire de Paris ou non, avoir une exposition permanente est à double tranchant. Elle accroît la notoriété et de ce fait consolide une image d'homme d'État, mais le maire de Paris doit être en vigilance constante pour faire face aux critiques et aux polémiques.

La capitale française est un microcosme illustrant les grandes problématiques nationales, faisant de Paris un laboratoire grandeur nature pour les dirigeants politiques. Au moment de sa campagne pour la présidentielle de 1995, Jacques Chirac met au centre de la table le thème de la fracture sociale. Le maire de Paris, dans le but de montrer son attachement au peuple, se construit une image proche du monde rural et populaire. Du côté des successeurs, Bertrand Delanoë, bien que n'ayant pas tenté d'accéder à l'Élysée, a également laissé une empreinte forte à la mairie de Paris notamment avec la transformation des voies sur les berges et le développement du réseau de transports en commun. Son héritière politique et amie, Anne Hidalgo a suivi un chemin similaire en utilisant sa visibilité pour

porter des enjeux écologiques et sociaux au niveau national mais elle n'a pas su élargir son électorat au-delà de la capitale. Si la mairie de Paris constitue une formidable rampe de lancement, elle ne garantit pas un succès électoral au niveau national.

DIVISION GAUCHE/DROITE

L'élection du maire de Paris est une intense bataille opposant les principales forces politiques du pays. Une lutte acharnée qui se déroule entre les candidats, soutenus par des partis prêts à s'emparer de la capitale. Depuis 1977, chaque élection est marquée par de rudes affrontements entre la gauche et la droite avec l'apparition de nouvelles forces politiques aux fils des années. « Cette mairie est un enjeu stratégique non seulement en raison de son importance symbolique, mais aussi d'un point de vue économique » estime Thomas Lindemann, professeur de science politique. La mairie de Paris a toujours été un lieu de confrontation entre la gauche et la droite, sans oublier une importante montée des écologistes et différents mouvements lors des

dernières années. Si la gauche domine depuis plusieurs décennies, la droite reste un adversaire redoutable. Avec les mairies d'arrondissements, les partis politiques essaient d'avoir un certain équilibre suivant les arrondissements. La gauche socialiste et écologiste est fortement implantée dans les quartiers populaires et les zones centrales alors que la droite conserve des bastions dans les arrondissements de l'ouest de la ville. Des nouvelles formations politiques comme La France Insoumise (LFI) ou encore Renaissance tentent aux fils des années d'inverser les tendances en attirant un électorat en quête d'alternatives.

Depuis la victoire de Bertrand Delanoë en 2001, la gauche n'a cessé de régner sur la mairie de Paris. Anne Hidalgo a consolidé cet ancrage en remportant les deux dernières élections municipales en 2014 et 2020. Cependant, la droite parisienne, représentée par Les Républicains, conserve une forte présence dans l'ouest parisien, un quartier plus aisé et traditionnellement conservateur. « *La droite parisienne doit se renouveler et proposer des solutions concrètes aux défis auxquels notre ville est confrontée. Nous devons être à l'écoute des Parisiens et travailler ensemble pour bâtir une alternative crédible* », raconte Rachida Dati, ministre de la Culture et candidate à la mairie de Paris. Lors du départ de Jacques Chirac, cela a marqué un tournant

ouvrant la voie à une longue période de gestion socialiste. Les récentes élections montrent que la droite n'a pas dit son dernier mot et tente de reconquérir des positions stratégiques en exploitant notamment le mécontentement lié aux questions de sécurité et de mobilité. « *Il est essentiel de tirer des leçons du passé et de renforcer notre présence sur le terrain. En étant proches des citoyens et en répondant à leurs préoccupations, nous pourrions regagner leur confiance et préparer eÿ cacement les futures élections* », estime Rachida Dati.

L'ENJEU DES PROCHAINES ÉLECTIONS

Les écologistes ont progressivement gagné du terrain au cœur de la politique parisienne, en particulier avec un accent mis sur les questions environnementales. Au cours des mandats d'Anne Hidalgo, le soutien des écologistes lui permet de gouverner sereinement. Pour remporter la mairie de Paris, des alliances stratégiques et des campagnes ciblées sur des thématiques précises sont adoptées par les partis. À gauche on tente d'unir socialistes, écologistes et communistes pour conserver une hégémonie. À droite, il faut surmonter les divisions tout en continuant à attirer un électorat diversifié pour espérer une victoire.

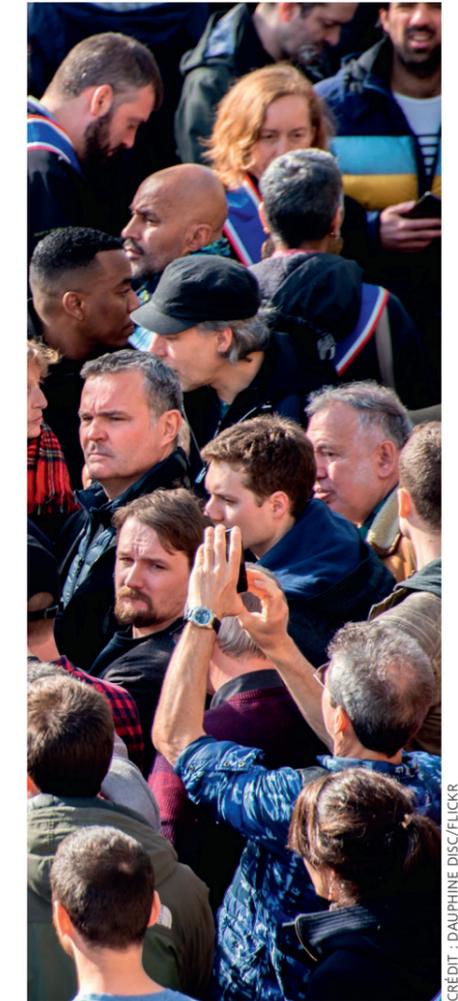
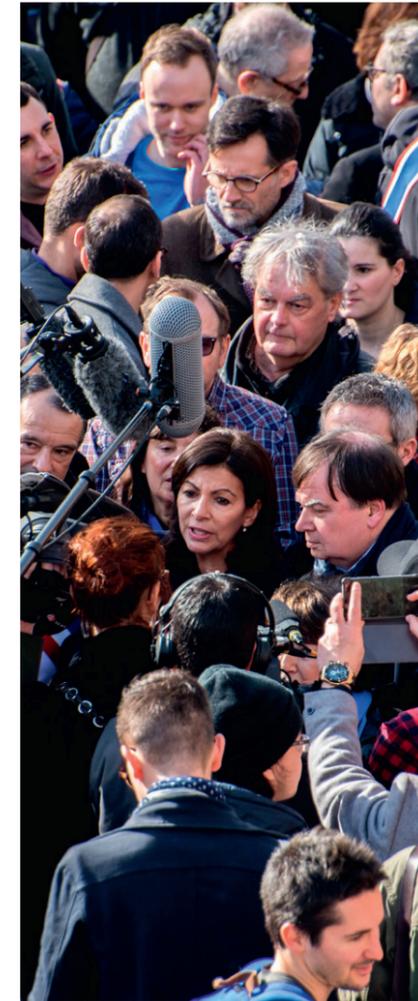
L'élection parisienne ne se joue pas uniquement sur des enjeux locaux. Ce qui se passe au niveau national peut

influencer les votes, d'un point de vue de la popularité du gouvernement ou encore de la gestion des crises sociales et économiques. Certaines personnes de la sphère politique du pays estiment Paris comme un laboratoire politique comme l'explique Guillaume Bigot « *les partis testent leurs stratégies avant les scrutins présidentiels et législatifs* ».

À quelques mois de l'élection municipale de 2026 à Paris, le paysage politique se dessine avec une multitude de candidatures. Du côté des écologistes, quatre candidats ont officiellement déclaré leur intention de participer à la primaire : David Belliard, Anne-Claire Boux, Fatoumata Koné et Aminata Niakaté. Tous sont élus au Conseil de Paris et les deux premiers occupent une place d'adjoint avec Anne Hidalgo. Une diversité qui témoigne d'une volonté croissante de peser davantage dans la gouvernance future de la ville.

À droite, Rachida Dati, maire du 7ème arrondissement, apparaît comme une figure incontournable. Selon un sondage réalisé à mi-mandat en 2024, elle jouissait d'une popularité significative, surpassant même Anne Hidalgo, alors en baisse de popularité. Cette dynamique pourrait favoriser une candidature de l'actuelle ministre de la Culture, bien que le paysage politique soit sujet à de rapides évolutions. Elle nous raconte qu'elle « *veut une campagne de terrain, en allant à la rencontre des Parisiens, des commerçants, des familles, des associations. Je ne me bats pas contre quelqu'un, mais pour Paris. Mon objectif est de proposer un projet ambitieux et réalisable. Je suis convaincue que les Parisiens veulent du changement, et je suis prête à le porter avec eux* ».

À la suite de deux mandats marqués par des projets ambitieux, tels que la transformation urbaine ou encore l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, son bilan est contrasté. Les initiatives d'Anne Hidalgo, bien que saluées par certains, ont suscité des critiques quant à leur faisabilité et leur impact économique. Pour la gauche, en 2026, plusieurs scénarios



CRÉDIT : DAUPHINE DISC/FICKR

Anne Hidalgo est en permanence sous le feu des projecteurs médiatiques, chaque décision est scrutée et chaque prise de parole est analysée.

se dessinent. Elle devrait organiser une primaire pour présenter un candidat capable de maintenir l'unité de la coalition : rose (PS) et verte (EELV). Au moment de parler d'alliance Ian Brossat, sénateur PCF de Paris, nous explique : « *Une alliance n'est pas une simple addition de forces. Elle doit se faire autour de projets, de valeurs et de visions communes. Il faut que tout le monde soit sur la même longueur d'onde, et que l'on partage un projet cohérent pour l'avenir de Paris* ».

INTENTIONS DE VOTE

Des figures comme Rémi Féraud, allié de la maire, pourraient y prétendre bien qu'Emmanuel Grégoire soit également rentré dans la course. L'enjeu de la primaire préservera l'alliance face à une droite potentiellement renforcée. Cette situation rappelle la bataille électorale de 2001 entre Bertrand Delanoë et Jack Lang.

À l'époque, Bertrand Delanoë, moins médiatisé que Jack Lang, avait réussi à s'imposer grâce à une campagne axée sur la proximité et des propositions concrètes pour les Parisiens. Cette confrontation de styles avait marqué un tournant dans la politique parisienne, illustrant que la notoriété ne suÿ t pas toujours face à une stratégie bien pensée et adaptée aux attentes des citoyens. Même si Renaissance (le parti du président de la République) n'a laissé filtrer aucun nom pour la mairie de Paris, leur stratégie pour Paris devra s'inscrire dans un contexte politique marqué par une nécessité de fédérer les électeurs autour d'un projet ambitieux. Une personne bien connue des Français pourrait faire son retour sur la scène politique, il s'agit ni plus ni moins de Gabriel Attal. Selon un sondage Ipsos, 42% des personnes interrogées estiment qu'il ferait un bon

maire, devançant alors Rachida Dati. L'ancien Premier ministre dominerait largement les intentions de vote avec 35% s'il est soutenu par Renaissance, le Modem, Horizons et même Les Républicains. Derrière lui, Rémi Féraud, s'il remporte la primaire socialiste obtiendrait 18% suivi de David Belliard (15%) et Sofia Chikirou (10%), même si la députée de Paris, accusée d'escroquerie aggravée, abus de biens sociaux et recel d'abus de confiance et dont le jugement devrait intervenir avant les élections, risque de ne pas pouvoir concourir. Paris vaut bien une messe, mais la messe n'est pas dite ; pour conquérir la ville lumière, il faut peut-être rester dans l'ombre. ■

Depuis 1977, avec l'instauration du suffrage universel municipal, de nombreuses figures politiques ont occupé la fonction de maire de Paris. Parmi les personnes passées par ce siège, un ressort plus que d'autres, celui de Jacques Chirac. Son parcours au cœur de la vie politique du pays illustre parfaitement comment la gestion de Paris peut être un tremplin vers des ambitions présidentielles. D'autres noms viennent également en tête, celui de Bertrand Delanoë ou encore Anne Hidalgo. Lors de la dernière élection présidentielle, la candidate socialiste a obtenu le maigre score de 1,7% lors du premier tour. Avec ce score, l'actuelle maire de Paris est arrivée à la 10^e place, derrière Fabien Roussel (2,4%) et Jean Lassalle (3%). Une défaite historique pour la Parti socialiste sous la Vème République. Pour rappel, Benoît Hamon avait récolté 6,4% des voix en 2017.

À l'approche des municipales de 2026, les maires ruraux incarnent un lien direct avec les citoyens, bien loin de la défiance qui touche les institutions nationales. De la gestion quotidienne des villages à la défense des services publics, ces élus se battent pour maintenir la vie locale en dépit des diŷ cultés, dans un environnement où la reconnaissance tarde à venir.

LUCILLE MERIAUX

L'idée de se présenter aux élections municipales ne lui avait jamais traversé l'esprit. Pourtant, Philippe Becuwe, installé depuis cinq ans à Peillac, petit village du Morbihan, a été approché par ses concitoyens. « *Tout le monde aimait bien la façon dont je m'impliquais dans la commune. Etant donné que le maire actuel ne va pas se représenter, on m'a suggéré de porter une liste. On m'a dit que j'étais neutre et rassembleur.* »

LE PROFIL TYPE

Si Philippe Becuwe venait à être élu, il rejoindrait les 34 893 maires en exercice en France, faisant ainsi de la France le pays comptant le plus grand nombre d'élus municipaux au monde. Derrière ces chiffres, un profil-type se dessine. Selon le Réseau National des Élus (RNE), le maire moyen en France s'appelle Michel Martin, il a 68 ans et est un ancien cadre retraité.

Parmi ces élus, les femmes restent relativement discrètes, ne représentant que 20,8% des maires en France. Comme Philippe Becuwe, Yvette Année n'avait pas envisagé d'être élue avant qu'on ne la sollicite. Engagée depuis 43 ans dans la vie municipale, dont 37 en tant que maire, elle témoigne des diŷ cultés rencontrés par les femmes en politique. « *Il faut être tenace, vigilante. Une femme n'a pas le droit à l'erreur* », explique-t-elle.

Durant ses trois premiers mandats, elle était la seule femme au conseil municipal. « *Un homme m'avait prise en grippe* », se souvient-elle. « *Lors de mon premier mandat, je préparais mes interventions en anticipant les questions que l'ancien maire allait me poser, comme si je devais toujours justifier ma place.* » Malgré ces obstacles, elle a su s'imposer et prouver que la fonction de maire n'est pas réservée aux hommes.

Philippe Becuwe, comme de nombreux maires ruraux, se présentera sans étiquette politique aux prochaines élections. Un choix qui s'inscrit dans une tendance croissante observée lors des dernières municipales, où 51 % des Français préfèrent un maire sans affiliation politique. Dans ces petites communes, les mairies accueillent bien plus de citoyens bénévoles que de militants partisans. Cela permet la formation de listes hétéroclites composées de personnalités aux parcours variés, unies autour de projets communs, loin des querelles partisans.

MAIRES DES VILLES, MAIRES DE CHAMPS

Le rôle du maire, qui consiste à représenter la République et incarner l'autorité politique locale, se décline



de manière bien différente selon qu'il soit urbain ou rural. Longtemps perçu comme un tout homogène, les communes rurales restent pourtant une mosaïque complexe, représentant 88 % du nombre total de communes en France, ne regroupant que 33 % de la population. Ces territoires se distinguent par leurs caractéristiques multiples. Leur géographie, leur histoire et leurs activités économiques locales façonnent un paysage de zones faiblement peuplées, dominées par l'agriculture et l'industrie, avec une urbanisation souvent inexistante.

Cédric Szabo, directeur de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), pointe la lente prise en compte de ces spécificités par les institutions. « *Même l'INSEE, dans leurs chi° res, ont mis énormément de temps à prendre en compte le rural pour ce que c'était réellement et non pas simplement ce qui n'est pas urbain.* » Un retard de prise en compte

Cédric Szabo, directeur de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).



se traduit par des inégalités notables dans l'administration des territoires ruraux et dans les moyens qui leur sont alloués.

« EN DESSOUS DE 1 000 HABITANTS, LE MAIRE FAIT QUASIMENT TOUT »

L'une des principales divergences entre les communes rurales et urbaines réside dans la participation électorale. Dans les petites communes, où la proximité avec le maire est palpable, le taux de participation aux élections municipales est nettement plus élevé qu'en milieu urbain, où l'abstention se fait de plus en plus sentir. « *En dessous de 1 000 habitants, le maire fait quasiment tout* », résume Cédric Szabo. Dans ces petites communes, faute de moyens humains, les maires cumulent les rôles, allant de technicien à assistant social. Une réalité très éloignée de celle des grandes villes, où les maires peuvent compter sur des équipes plus nombreuses et spécialisées.

En France, les communes bénéficient de la clause générale de compétence, un principe qui leur permet d'intervenir dans de nombreux

domaines dès lors qu'un intérêt public local est en jeu. Cette latitude d'action leur donne la possibilité de mener des projets variés, à condition de ne pas empiéter sur les compétences attribuées par la loi à l'État ou à d'autres collectivités territoriales. Ce cadre juridique a ainsi permis des initiatives ambitieuses, comme la création du Futuroscope à Chasseneuil-du-Poitou, où la municipalité a joué un rôle moteur dans le développement du projet. Dans les petites communes rurales, cette souplesse donne aux maires un rôle qui dépasse largement la gestion administrative.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les communes rurales se heurtent à une inégalité frappante dans l'attribution des dotations de l'État. En moyenne, un habitant d'une ville reçoit trois fois plus qu'un rural. Si cette différence s'explique par la densité de population et les besoins spécifiques des zones urbaines, elle ne tient pas compte des contraintes du monde rural.

Pourtant, l'ensemble des problèmes restent similaires. « *Il est*



logique que les dotations soient plus élevées en ville, où la population est plus concentrée. Mais nous faisons face aux mêmes enjeux : infrastructures, voirie, accès aux services publics », déplore Grégory Courtas, élu de la ville du Pussay et secrétaire général de l'AMRF.

ENTRE ENGAGEMENT ET VIE PERSONNELLE

Isabelle Dugelet, maire d'une commune rurale, témoigne de cette réalité quotidienne. « *Les gens viennent me voir et me disent qu'ils n'ont pas de médecin et qu'ils ne savent pas comment faire. Nous, on est là pour guider, renseigner, parfois conseiller d'aller à France-Service. Les choses évoluent*

rapidement, et les habitants, notamment les personnes âgées, ont du mal à suivre », explique-t-elle. En milieu rural, le maire n'est pas seulement un administrateur, il devient souvent un point de contact vital, apportant des solutions aux défis pratiques du quotidien dans un environnement où les services publics se font rares.

Son travail l'amène également à gérer des situations inattendues, parfois insolites. Elle se souvient par exemple d'avoir dû organiser l'enterrement d'une femme décédée seule. « *Nous, quand il n'y a pas de famille, il appartient à la commune d'organiser les funérailles* », précise la maire. Plus tard, elle découvre que cette femme

avait laissé 108 000 € d'épargne à la maison de retraite qu'elle avait toujours refusé d'intégrer. « *Finalement, on a été remerciés au centuple* », se remémore-t-elle émue.

Mais ces tâches, bien souvent urgentes, empiètent sur sa vie personnelle. « *Le repas que vous avez prévu avec vos enfants, il passe à l'as* », confie-t-elle. « *Mais vous n'avez pas le choix, vous êtes dans l'obligation de le faire.* »

L'équilibre entre engagement municipal et activité professionnelle est un défi de taille. « *L'activité professionnelle, c'est bien dommage, mais ça limite l'activité du maire* », observe Isabelle Dugelet. La situation devient plus ténable lorsque le conseil municipal est bien structuré et composé d'élus disponibles, permettant au maire de se dégager du temps. Mais dans bien des cas, ce cumul est un véritable casse-tête, notamment face aux attentes du monde du travail. « *Être élu, c'est pire qu'une femme qui peut tomber enceinte* », lâche Yvan Lubraneski.

Dans certaines entreprises, cet engagement est perçu comme un frein.

Les gens viennent me voir [...] ils ne savent pas comment faire. Nous, on est là pour guider, renseigner, parfois conseiller.

ISABELLE DUGELET,
MAIRE DE COMMUNE RURALE

« On a une capacité d'engagement, et dans une fonction, c'est super intéressant, ça devrait être une valeur ajoutée », estime-t-il. « Pourtant, cette reconnaissance n'est pas généralisée. Dans le monde du travail, on fait peur quand on est comme ça », admet-il. Certains employeurs voient d'un mauvais œil les élus qui s'absentent pour leurs obligations municipales. « Il y en a parfois qui se planquent dans l'entreprise pour faire une demi-heure de visio, ce n'est pas possible », note-t-il, pointant du doigt la difficulté de concilier mandat et travail salarié.

Être maire n'est pas un métier, mais une fonction assortie d'indemnités souvent insuivantes pour en vivre. Une réalité à laquelle s'est heurté Yvan Lubraneski, ancien maire des Molières, qui a dû démissionner en 2023 après près de dix ans de mandat. « J'avais besoin de la rupture parce que j'ai été bouffé par le bénévolat », confie-t-il.

Grégory Courtas, lui aussi maire, dresse un constat amer. Lorsqu'il a pris ses fonctions, sa commune comptait 1 800 habitants et son indemnité s'élevait à 1 200 euros par mois. Il se présentait lui-même comme le smicard de la république. Grâce à la loi Engagement et Proximité, cette somme a été revalorisée à 1 500 euros, à peine de quoi suivre l'évolution du SMIC. « Et pour ça, on prend des responsabilités civiles et pénales, des emmerdes, des engueulades, des menaces », déplore-t-il.

MAIRES AMÈRES ?

Le désengagement des élus locaux est une tendance préoccupante : plus d'un maire sur deux (55 %) ne souhaite pas se représenter aux municipales de 2026, un record en vingt ans, selon un sondage Ifop de 2022. Les raisons sont multiples : fatigue, manque

de reconnaissance, difficultés à concilier vie personnelle, professionnelle et engagement municipal.

Pour autant, certains voient cette statistique sous un autre angle. « J'ai envie de m'occuper de mes proches, de reprendre une activité professionnelle. Il y a une lecture positive de ce chi° qui ne doit pas être perçue comme la fin du monde », relativise Cédric Szabo, directeur de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). Il observe aussi un autre visage de la fonction : « J'observe des gens passionnés, qui ont envie de faire, de partager, de continuer, qui ont des projets. »

Une étude menée en 2024 par Olivier Torres et Mathieu Le Moal de l'Université de Montpellier vient nuancer ce constat. En effet, 69,3 % des élus locaux se disent satisfaits de leur mandat, ce chiffre contraste fortement avec la perception générale d'un engagement ingrat et épuisant. Toutefois, cette satisfaction ne doit pas masquer une autre réalité : 3,48 % des maires sont en situation de burn-out sévère, signe d'une fonction de plus en plus exigeante et énergivore.

DES DÉFIS SANS LES MOYENS D'AGIR

Les maires ruraux doivent jongler avec des responsabilités de plus en plus nombreuses sans disposer des ressources humaines et financières nécessaires. « Vous n'avez pas besoin d'un ingénieur à plein temps pour un village, mais quand il faut refaire la place du village, où le trouver ? Est-ce un prestataire privé ? Un service public ? » s'interroge Cédric Szabo. Il pointe ainsi le retrait progressif de l'État dans l'accompagnement des élus locaux.

L'une des difficultés majeures réside dans l'application des réglementations, notamment environnementales. « On impose des normes sans donner les moyens de les

appliquer », déplore-t-il. Cette contradiction place souvent les maires en situation de vulnérabilité face à leurs administrés.

Pour illustrer cette impasse, le directeur de l'AMRF prend l'exemple d'un garagiste qui, depuis 40 ans, accumulait une cinquantaine d'épaves, polluant ainsi la nappe phréatique voisine. Le maire du village prendrait alors un arrêté pour exiger leur enlèvement, sans que le garagiste ne réagisse. Les autorités compétentes, sollicitées, resteraient passives. « Le résultat, c'est que localement, le maire passe pour un incompetent, alors qu'il essaie juste de faire respecter la loi. Il n'a pas les moyens de sa politique », résume-t-il. Un cas fictif, mais représentatif des blocages auxquels sont confrontés de nombreux élus locaux.

VILLAGE, VISAGE DES INÉGALITÉS

Pour attirer l'attention sur la désertification médicale en milieu rural, Isabelle Dugelet a pris un arrêté municipal pour le moins insolite : interdire aux habitants de mourir chez eux le week-end et les jours fériés. Une action symbolique qui faisait écho à une situation alarmante : le décès, un dimanche, d'un résident de la maison de retraite, pour lequel aucun médecin de garde n'a pu être trouvé afin de constater officiellement sa mort.

Si cette initiative a généré un important buzz médiatique, elle n'a pas fondamentalement changé la donne. « Un médecin dans un village voisin, qui avait 3 000 patients, a pris sa retraite l'an dernier. Résultat : les deux tiers de ma commune se sont retrouvés sans toubib », explique-t-elle. Pourtant, loin de se résigner, la maire a su intégrer différents réseaux pour faire avancer la cause. « On va avoir un médico-bus qui passera une fois toutes les deux semaines pour les habitants sans médecin traitant. C'est bien. » Une avancée qui aura pris du temps : « Mon arrêté date de décembre 2019. Il a fallu cinq ans pour que les choses bougent un peu. Il ne faut pas perdre patience. »

Si l'arrivée d'un médico-bus représente une avancée, elle ne résout pas le problème de fond. « C'est la communauté de communes qui a décidé de le

mettre en place, mais suivre correctement les patients est bien plus compliqué sans un médecin installé sur place », souligne Philippe Bécuwe candidat aux municipales. Dans les villages, le lien avec le praticien va bien au-delà des consultations médicales : « Un médecin connaît ses patients, et en milieu rural, c'est essentiel. On a des personnes âgées isolées, dont les enfants et petits-enfants sont partis travailler en ville. Leur seul contact, c'est parfois le médecin, le facteur... Ce lien est vital. »

Mais la pénurie ne touche pas que les médecins. « Chez nous, nous avons trois médecins, dont deux sont déjà partis à la retraite et la dernière partira dans quelques années », s'inquiète-t-il. Attirer de jeunes médecins en campagne est un défi majeur, et cette problématique dépasse largement le cadre de la santé. « Notre boulanger va aussi partir à la retraite, il va falloir se battre pour en trouver un autre. Le pharmacien part dans deux ans. Tous ces problèmes, on ne les retrouve pas en ville, mais en campagne, c'est une question de survie. »

Pour mieux accompagner les maires ruraux dans l'exercice de leurs fonctions, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) plaide pour une redéfinition du rôle d'élu. « Il faut trouver des moyens pour exercer son mandat dans de meilleures conditions : plus de temps disponible, un meilleur accompagnement en formation, des moyens accrus », souligne Cédric Szabo. L'AMRF propose plusieurs mesures concrètes : l'augmentation des indemnités pour les élus des communes de moins de 3 500 habitants, l'élargissement des crédits d'heures et du congé électif aux communes de moins de 1 000 habitants, ainsi que la possibilité pour les adjoints au maire des communes de moins de 10 000 habitants de suspendre leur contrat de travail pour se consacrer à leur mandat.

Selon l'AMRF, ces changements sont essentiels pour renforcer la démocratie locale, provoquer un « choc de l'engagement » et permettre aux élus d'exercer pleinement leur mission au service des citoyens. ■

LA LOI NOTRe, CE N'EST PAS LA MIENNE

Grégory Courtas regrette profondément les transformations imposées par la loi NOTRe, qui a forcé de nombreuses communes

à intégrer des intercommunalités élargies. « Avant, nous gérons tout : le périscolaire, l'eau, l'assainissement. Aujourd'hui, tout a été transféré à la bureaucratie. Il ne nous reste plus que les crottes de chiens et les chats écrasés », déplore-t-il. Avec la centralisation des compétences au sein des agglomérations, le rôle des maires ruraux s'est réduit à peau de chagrin, les privant de leur capacité d'action sur des dossiers essentiels.

Autre difficulté : le lien entre les citoyens et l'administration intercommunale. « Avant, quand un habitant avait un problème, il venait nous voir et on pouvait agir. Aujourd'hui, on doit le renvoyer vers l'agglomération, une véritable nébuleuse. Il ne peut pas s'adresser directement au président de l'agglomération et la gestion des affaires publiques est de plus en plus entre les mains des fonctionnaires », regrette-t-il.

Pour le maire d'une petite ville de l'Essonne, l'intercommunalité est devenue un outil politique au service des partis, au détriment des maires. « Ils ont même choisi mon directeur des loisirs. Nous n'avons plus la main sur le recrutement, alors qu'ils s'occupent de nos enfants. » Un constat amer qui résume son ressenti : « La loi NOTRe, ce n'est pas la mienne. »

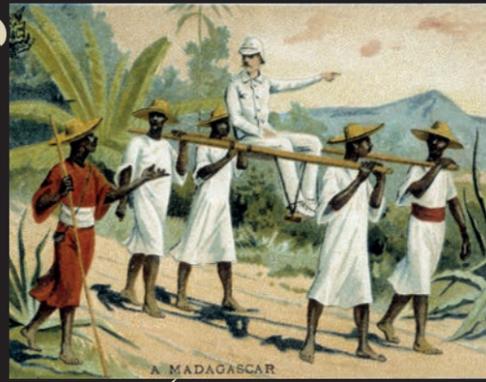
Pourtant, dans les années 1980, les maires ruraux avaient été parmi les plus fervents défenseurs de l'intercommunalité. « À l'époque, ils avaient compris que certaines compétences comme la gestion de l'eau ou des déchets nécessitaient une mutualisation à l'échelle locale », explique Yvan Lubraneski, ancien maire d'une petite commune de l'Essonne. « Les syndicats intercommunaux avaient alors vu le jour, souvent en s'appuyant sur des réalités géographiques concrètes, comme la gestion des cours d'eau. »

Mais selon ce dernier, la création des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a détourné l'intercommunalité de son objectif initial. « On a parlé de coopération sans jamais l'appliquer. On a laissé de côté les syndicats, alors qu'ils fonctionnaient bien. Et on l'a fait sciemment, car cela allait à rebours de ce que souhaitaient les maires ruraux. »

Pour autant, Isabelle Dugelet, maire de La Gresle, une commune rurale de 850 habitants située dans le département de la Loire nuance ce constat : « Il faut quand même être lucide et se dire que nous, ça nous a permis d'avoir des services qu'on aurait pas eu autrement. Par exemple, chez nous, l'accueil de loisirs pour les enfants s'est mis en place grâce à la communauté de communes. La commune elle-même n'aurait pas eu la compétence ni les moyens de le faire. »

Un paradoxe qui illustre bien l'ambivalence du système. Bien qu'il soit source de frustrations pour les élus locaux, il reste néanmoins indispensable pour garantir certains services aux habitants.

Békés



« La Martinique pourratt-elle un jour briser son héritage colonial et économique profondément enraciné, ou restera-t-elle sous l'emprise de ces dynasties héritières d'un passé esclavagiste ? »

GABRIELLE BELLAY POVIA

les rois des îles

Les récentes manifestations de protestation contre la vie chère qui sont survenues en Martinique montrent la mainmise d'une caste au pouvoir sur l'île depuis le XVe siècle. Ces « békés » (terme qui désigne les blancs créoles, descendant des colons français esclavagistes) ont depuis perpétué leur domination économique sur le département. Ils possèdent tout : automobile, agroalimentaire, plantations de canne à sucre et distilleries, grande distribution ou encore société d'import-export. Parmi les békés, quatre familles se démarquent : les Hayot, les Huyghues, les Despointes et les Fabre. Elles se distinguent par leur puissance économique et leur mainmise sur des secteurs clés. Ces familles empêchent une baisse générale des prix, indispensable aux habitants, afin de conforter leur pouvoir et leurs fortunes.

Le groupe Bernard Hayot (GBH), principal acteur de la grande distribution dans l'île, a été particulièrement ciblé lors des manifestations contre la vie chère. Accusé de pratiques commerciales abusives, GBH contrôle aujourd'hui une grande partie des enseignes commerciales en Martinique comme : Hyundai, Renault, Nissan, Carrefour, Mr. Bricolage, Decathlon, Yves Rocher et les rhums Clément et JM.

Ce vaste réseau lui octroie une influence considérable sur le coût général de la vie dans ce département. En 2024, quatre lanceurs d'alertes martiniquais ont porté plainte contre GBH pour entente et abus de position dominante. Leur avocat maître Renaud Portejoie, a permis à tout citoyen qui le souhaite de rejoindre cette action en justice. C'est ainsi

qu'aujourd'hui plus de 500 plaintes supplémentaires ont été déposées.

LA RÉVOLTE DE LA JEUNESSE

Le Rassemblement pour la Protection des Ressources Afro-Caribéennes (RPPRAC) est à la tête de la mobilisation massive contre la vie chère et les inégalités économiques en Martinique. Ce mouvement, porté par une jeunesse militante et instruite, dénonce un système qu'il qualifie de « colonial » et qui, selon ses membres, profite à une minorité au détriment de la majorité.

« *La jeunesse d'aujourd'hui fait l'avenir de demain* », a affirmé Laura Monlouis-Bonnaire, présidente du RPPRAC France. C'est autour de figures comme Rodrigue Petitot, Gwladys Roger et Aude Goussard que le mouvement a pris forme. Tout a commencé par des débats sur TikTok, menés par Petitot, qui abordaient les problématiques sociales et économiques de l'île. Ces discussions ont donné naissance à une mobilisation bien réelle : manifestations, blocages de grandes surfaces et actions coup de poing pour dénoncer l'hégémonie économique des grandes familles békées.

Le RPPRAC dénonce la concentration du pouvoir économique entre les mains de quelques groupes, notamment GBH (Groupe Bernard Hayot), accusé de verrouiller le marché et d'entretenir une situation de monopole. « *Ils vont eux-mêmes négocier à Bercy, sans consulter les élus locaux* », déplore Weady Jolier, membre du RPPRAC France.

Face à ces actions, l'État a choisi une réponse répressive. Plusieurs militants, dont Rodrigue Petitot, ont été interpellés et placés en garde à vue à plusieurs reprises. Les locaux de l'association ont été perquisitionnés par la brigade financière et certains membres ont subi des violences physiques : « *Aude Goussard a été frappée au visage par un policier* », dénonce Laura Monlouis-Bonnaire. Mais la bataille se joue aussi sur le terrain médiatique. « *Pour fonctionner, les journaux ont besoin d'argent, mais qui paie les publicités ? Ceux qui possèdent les entreprises : les Hayot, les Despointes, les Parfait* » a affirmé Laura, pointant

du doigt une sous-exposition de leur combat dans les médias locaux.

Au-delà de la contestation, le RPPRAC cherche à sensibiliser la diaspora antillaise en France aux difficultés sociales en Martinique. Les militants accusent l'Autorité de la concurrence de ne pas remplir son rôle et reprochent à l'État son inaction face à la mainmise des békés sur l'économie locale. Pus qu'une association, ils veulent lancer un mouvement plus large pour repenser le modèle économique de la Martinique. « *Ils se prennent pour les rois de l'île... ils ont une puissance financière et politique qui surpasse le rôle de l'État* », dénonce Weady Jolier.

UNE HISTOIRE COLONIALE



Bernard Hayot, fondateur du groupe GBH.

En 1635, la Martinique entre dans l'ère coloniale française avec l'arrivée de Pierre Belain d'Esnameuc, flibustier mandaté par la Compagnie des îles d'Amérique. Accompagné d'une centaine d'hommes, il débarque sur l'île en provenance de Saint-Christophe, marquant le début d'une colonisation intensive. Les premiers colons s'établissent sur la côte ouest de l'île, notamment à Saint-Pierre. L'économie repose alors sur la culture du tabac, produit prisé des marins de l'époque. À la mort de d'Esnameuc en 1637, son neveu, Jacques Dyel du Parquet,



CRÉDIT : HABITATION CLÉMENT

lui succède et poursuit l'expansion coloniale.

Rapidement, les colons diversifient les cultures en y introduisant la canne à sucre, nécessitant une main-d'œuvre abondante, c'est le début de l'esclavage, qui prendra fin en 1848. Au moment de l'abolition, l'État Français alloue une somme totale de 126 millions de francs aux propriétaires d'esclaves de ces colonies, pour compenser la perte de leur « bien » (loi du 30 avril 1849). En Martinique, chaque esclave a un rachat évalué à 425 francs, alors que les esclaves affranchis eux, étaient laissés sans ressources ni terres.

Les désormais anciens maîtres de plantation, vont investir cette indemnisation dans l'achat de terres et le

développement de commerces. Leurs descendants, les békés, deviennent ainsi les acteurs majeurs de l'économie martiniquaise. Ils constituent aujourd'hui une communauté d'environ 1 500 à 2 500 personnes, soit moins de 1 % de la population totale de l'île. Ils vivent reclus, dans des quartiers luxueux à l'écart du reste de la population, comme dans la commune du François où ils sont concentrés dans le quartier Cap Est.

La plupart des familles békés n'acceptent pas les mariages en dehors de la communauté. Dans le reportage « *Les derniers maîtres de la Martinique* » diffusé en 2009 sur la chaîne Canal+, monsieur Alain Despointes avait notamment tenu des propos polémique, expliquant vouloir protéger la pureté de sa race : « *Quand je vois des*

Habitation Clément, appelé autrefois "Habitation de l'Acajou": ancienne habitation sucrière coloniale située dans la commune du François, en Martinique.

familles métissées avec des Blancs et des Noirs, les enfants naissent de couleurs différentes, il n'y a pas d'harmonie ». Ces mariages, en grandes parties arrangés, permettent également aux familles békés de s'unir sur le plan économique et de conclure des partenariats commerciaux.

DES PERSONNAGES CONTROVERSÉS

Gilles Dégras est journaliste indépendant martiniquais. À travers son média Bondamanjak, il a beaucoup enquêté sur les Békés et leur fortune, particulièrement sur la famille Hayot. Il a notamment critiqué le rachat de

Vindémia par le groupe Bernard Hayot (GBH) en 2020, ce qui a renforcé leur position de leader de la grande distribution dans les outre-mer.

Vindémia était l'entreprise qui possédait les filiales du groupe Casino à la Réunion, à Mayotte, à Madagascar et à l'île Maurice. Dans un communiqué daté du 9 octobre 2019, l'Autorité de la concurrence explique que cette opération est « *à ce jour la plus grosse opération de fusion-acquisition, en termes de chiffre d'affaires, jamais examinée en outremer* ». Après examen l'Autorité à « *identifié des risques d'atteinte à la concurrence* » sur les marchés de la distribution au détail à dominante alimentaire, donc GBH céder 7 magasins à des repreneurs.

« *Ils ont la garantie de l'État de protéger leurs biens et leurs personnes* », déclare Gilles Dégras. Dans un article datant d'août 2013, Bondamanjak a rapporté les accusations de harcèlement et d'agression sexuelle portées par une assistante de direction contre Stéphane Hayot (l'actuel directeur général de GBH), fils de Bernard Hayot. Bien que Stéphane Hayot ait nié ces allégations, l'affaire a été largement médiatisée et a contribué à ternir l'image du groupe.

Depuis, GBH a commencé à s'impliquer dans des initiatives culturelles et économiques dans les territoires d'Outre-Mer, notamment en acquérant la Fondation Clément dédiée à la promotion de l'art et du patrimoine. Le groupe Bernard Hayot subventionne

« Les deux groupes étaient chacun d'un côté du fouet. Aujourd'hui encore, les afro-descendants et les indo-descendants sont dans une position d'exploitation et de dépendance vis-à-vis du groupe dominant. »

PATRICIA BRAFLAN TROBO, ESSAYISTE GUADELOUPÉENNE

également le Tour des Yoles, événement majeur de la vie culturelle martiniquaise, une tentative selon le journaliste de redorer leur image.

« *Les Békés ont su transformer l'héritage esclavagiste en empire économique moderne. Ils contrôlent des monopoles et pratiquent une forme d'endogamie économique qui exclut la majorité de la population locale* », ajrme-t-il.

« UNE REPRODUCTION DU SYSTÈME ESCLAVAGISTE »

Patricia Braflan Trobo, essayiste et docteur en science sociale guadeloupéenne, analyse cette situation comme une continuité du système esclavagiste sous une autre forme.

Elle souligne également que cette structure économique favorise le cloisonnement et la perpétuation du pouvoir économique en Martinique, concentré entre les mains d'une poignée de familles. « *Tant qu'il n'y aura*

pas d'intervention étatique forte pour redistribuer les richesses et réformer la répartition foncière, cette situation ne changera pas. Les Békés ne renonceront jamais à un système qui leur a permis de prospérer. »

Aujourd'hui, Bernard Hayot est considéré comme l'un des hommes les plus riches de France. Son groupe, GBH, possède de nombreuses enseignes en Martinique et ailleurs dans les Antilles, consolidant ainsi son influence sur l'économie locale. Il a été nommé en tant que Grand Officier de la Légion d'honneur en 2024, ce qui a d'ailleurs suscité de vives critiques en Martinique, certains y voyant une reconnaissance imméritée d'un système basé sur l'exploitation économique.

Malgré la prise de conscience de la jeunesse martiniquaise, au niveau national les békés maintiennent leurs avantages et leurs privilèges. Une telle mainmise sur l'économie s'apparente à une oligarchie anachronique que les pouvoirs publics et surtout les élus de la République doivent au nom de l'intérêt général, impérativement réguler. ■



CRÉDIT : ART HEBDO MEDIA

Fondation Clément, située sur le site de l'habitation Clément. Elle appartient au groupe GBH.

L'ÉCONOMIE MAHORAISE À BOUT DE SOUFFLE

Le cyclone Chido a bouleversé les commerces mahorais

A lors que l'île tente tant bien que mal de panser ses plaies, l'incertitude demeure quant aux véritables conséquences économiques de cette catastrophe. Lorsque le cyclone Chido a frappé Mayotte, Nadia, 42 ans, n'a eu que quelques heures pour protéger sa petite épicerie située à Mamoudzou. « J'ai essayé de barricader la devanture avec des planches, j'ai mis mes produits les plus chers à l'abri [...] Mais face à un tel monstre, on ne peut rien faire. »

Au matin du 17 décembre, après une nuit de vents violents et de pluies torrentielles, elle a découvert l'étendue des dégâts. Sa boutique, qu'elle avait bâtie en plusieurs années de travail, n'existait plus. « Les murs se sont écroulés, les étagères renversées, tout était détrempé ou emporté par les eaux. » Son stock de denrées alimentaires, qui représentait des milliers d'euros d'investissement, était devenu inutilisable.

LES ASSURANCES INACCESSIBLES POUR LES PETITS COMMERÇANTS

Comme de nombreux entrepreneurs mahorais, Nadia n'était pas assurée contre les catastrophes

naturelles. « Les assurances ici, c'est un luxe. On nous demande des cotisations élevées chaque mois alors qu'on gagne à peine de quoi vivre. » À Mayotte, l'économie informelle est très répandue, et de nombreux commerçants n'ont pas de statut oÿ ciel ou de comptabilité formelle, ce qui les exclut directement de la majorité des contrats d'assurance.

Même ceux qui ont souscrit une assurance professionnelle font face à des obstacles. « J'ai des collègues qui avaient une couverture mais qui se battent encore pour être indemnisés. Les assureurs demandent des justificatifs impossibles à fournir après un cyclone : des factures disparues, des preuves d'achat perdues dans les inondations... Certains vont devoir attendre des mois, voire des années, avant de toucher quoi que ce soit. », poursuit-elle.

LE TOURISME AUSSI TOUCHÉ

« Le cyclone Chido a été un coup dur pour Mayotte, un de plus », confie Saïd, employé à l'Oÿ ce de tourisme. Déjà en diÿ culté avant la catastrophe, le secteur touristique de l'île peine aujourd'hui à se relever.

Selon lui, le premier choc a été la destruction massive des infrastructures touristiques. « Aujourd'hui, 70 % des structures touristiques sont fermées. Près de la moitié des hôtels ont dû cesser leur activité et ceux qui restent ouverts sont principalement réquisitionnés pour loger les secouristes. Quant aux restaurants, deux semaines après le passage du cyclone, la plupart étaient à terre. »

Malgré la gravité de la situation, une lueur d'espoir subsiste.

« Les professionnels du secteur espèrent qu'il faudra environ six mois pour retrouver une activité normale. » En attendant, l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de Mayotte fait tout son possible pour soutenir les structures touchées, notamment en les aidant avec les dossiers d'assurance et en distribuant des bâches pour protéger ce qui peut encore l'être.

Mais pour Saïd, une chose est claire : la reprise ne pourra se faire sans un vrai effort collectif. « Mayotte a déjà du mal à attirer les touristes en temps normal. Si on veut se relever de cette catastrophe, il va falloir un vrai soutien

des autorités et des investissements pour reconstruire durablement. »

DES INDEMNISATIONS PROMISES

Face à l'ampleur de la catastrophe, la fédération professionnelle France Assureurs a annoncé un montant de 500 millions d'euros d'indemnités pour couvrir les sinistres liés à Chido. Mais sur le terrain, les réalités sont bien plus complexes. « Cet argent qui va vraiment le toucher ? Les gros hôtels, les grandes enseignes, les entreprises bien établies... Mais nous, les petits commerçants, on ne verra rien. », s'indigne Saïd.

Nadia regrette que le gouvernement et les assureurs ne prennent pas en compte la réalité économique locale. « On nous dit qu'on aurait dû être assurés, mais avec quel argent ? Il faudrait des assurances adaptées à Mayotte, avec des tarifs accessibles et des garanties qui tiennent compte de notre situation. »

UN SOUTIEN FINANCIER LIMITÉ FACE AUX DÉFIS DE LA RECONSTRUCTION

L'État a instauré un Prêt à Taux Zéro (PTZ) plafonné à 50 000 euros,

Des rafales dépassant 200 km/h, des habitations détruites, des infrastructures paralysées... Le 16 décembre dernier, le cyclone Chido a frappé Mayotte avec une violence inédite. Deux mois après, l'île peine à se relever, fragilisée par une économie déjà précaire dans ce département le plus pauvre de France. Une situation compliquée pour les habitants, pour qui les assurances sont inaccessibles pour la plupart. **ANNOUCK JANUEL**

remboursable sur 20 ans, pour aider les sinistrés à réparer leurs logements. Cependant, l'accès à ce dispositif est limité par les conditions d'éligibilité et le niveau de revenu des habitants, dans un département où la précarité et l'emploi informel sont fortement présents.

De plus, ce financement est jugé insuÿ sant : la reconstruction d'une habitation nécessite souvent des montants bien supérieurs. L'isolement géographique de Mayotte et sa dépendance aux importations aggravent encore la situation en rendant les matériaux et la main-d'œuvre particulièrement onéreux.

Avec un commerce à l'arrêt, aucune rentrée d'argent et des dettes qui s'accumulent, Nadia craint de ne jamais pouvoir redémarrer. « Les fournisseurs demandent d'être payés comptant, mais je n'ai plus de trésorerie. Même mes clients ont moins d'argent, car beaucoup ont perdu leur emploi à cause du cyclone. »

Dans son quartier, plusieurs commerçants ont déjà renoncé à rouvrir,

faute de moyens. « Ceux qui avaient des économies partent à La Réunion ou en Métropole pour tenter leur chance ailleurs. Mais nous, on fait quoi ? »

UN AVENIR INCERTAIN, MAIS UNE DÉTERMINATION INTACTE

Elle attend du gouvernement et des assureurs des mesures concrètes, adaptées aux réalités locales : des subventions directes, une réforme des assurances pour les petits entrepreneurs, et des allègements fiscaux pour permettre aux commerçants de se relever. « On ne demande pas la charité, juste une vraie chance de repartir. »

Pour accélérer la remise en état des infrastructures, une loi d'urgence a été adoptée, permettant de déroger à certaines règles d'urbanisme. Si cette mesure vise à raccourcir les délais de construction, elle suscite toutefois des inquiétudes quant à la qualité des nouvelles habitations face aux futurs aléas climatiques. Sans une politique de prévention et d'investissement à long terme, le risque de revivre un tel désastre reste élevé. ■



Souriez vous êtes filmés

Paris, 15h44, les allées des Grands Boulevards sont remplies de monde. Les corps peinent à se faufiler dans la masse. Les épaules se touchent, les sacs sont bousculés. Le bruit des voitures couvre le brouhaha incessant. Un flot ininterrompu de visages se déverse sous des yeux indiscrets. Dans les angles morts de la ville, les caméras observent les individus.

Après un déploiement soi-disant exceptionnel pendant les Jeux-Olympiques, la vidéo surveillance algorithmique poursuit son expansion sans cadre législatif solide. Les défenseurs des libertés publiques et individuelles alertent sur cette dérive autoritaire. Vers quoi nous dirigeons-nous ?

LUNA GUTTIEREZ

Depuis la loi JO 2024 votée en 2023, 485 systèmes de vidéosurveillance algorithmique (VSA) repèrent les comportements et les situations suspectes grâce à une intelligence artificielle. Présence d'objets abandonnés, mouvement de foule, rassemblement de personnes, port d'armes... Si la machine détecte un de ces événements, elle alerte automatiquement un agent qui prévient la police si l'intervention est nécessaire.

La VSA a été déployée dès avril 2024 « à titre expérimental » dans les manifestations sportives et culturelles de « grande ampleur » partout en France. La SNCF et la RATP ont également utilisé ces logiciels. Telle qu'elle a été votée dans la loi JO 2024, la VSA devait prendre fin le 31 mars 2025. Avant toute pérennisation, un

L'ÉTAT OMNISCIENT



CRÉDIT : PIXABAY

L'urbanisme sécuritaire modifie l'espace pour prévenir la délinquance, la vidéosurveillance est un outil central.

indépendant chargé d'évaluer la mise en œuvre de cette technologie devait rendre son avis sur son utilité et son efficacité. Ses conclusions présentées comme essentielles lors du vote, n'ont pourtant pas été attendues par certains politiques.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE À TOUTE ÉPREUVE

Lors de son discours de politique générale en octobre, Michel Barnier a affirmé son souhait de généraliser les méthodes de surveillance utilisées pendant les Jeux Olympiques. Le bilan positif de la préfecture de Paris contraste avec l'avis du comité d'évaluation, qui lui est indépendant.

Dans son rapport du 14 février dernier, il dresse un bilan en demi-teinte sur le fonctionnement et les résultats de la vidéo surveillance algorithmique. « Sa performance varie selon les cas d'usages. Les dépôts de feu ou encore les objets abandonnés dans les gares ont abouti à des résultats

moyens », d'après le document. Sur 270 alertes envoyées à la SNCF par le logiciel Cityvision de Wintics, 62 % étaient erronées et seulement 21 ont été jugées pertinentes. Du mobilier de gare ou du matériel de nettoyage ont été confondus avec la présence d'objets abandonnés. Le seul cas d'usage

« globalement satisfaisant » concerne l'intrusion, la circulation et la densité de personnes dans un espace défini. Le fonctionnement et les résultats de la VSA sont loin d'être optimaux : « L'expérimentation ne permet pas de dresser un bilan général de la pertinence de la VSA, ni de se prononcer sur l'opportunité de poursuivre ou non l'expérience. »

C'est donc au monde politique de se prononcer sur ce dernier sujet, et sa demande pour cette technologie est très vorace. En janvier dernier, le ministre des Transports, Philippe Tabarot, a vanté les mérites de la VSA dans les colonnes du Parisien. Le 11 février 2025, il dépose un amendement

dans la loi relative à la sûreté dans les transports, qui doit prolonger le dispositif VSA jusqu'à 2027.

Le Conseil Constitutionnel avait fixé une condition. Saisi par les députés de La France Insoumise et les écologistes sur la loi JO 2024, les Sages avaient décidé qu'ils « pourraient de nouveau examiner la conformité de la VSA à la Constitution, à la lumière de l'évaluation du comité. » Pour la Quadrature du Net, association qui défend les libertés fondamentales dans l'environnement numérique, « le caractère expérimental » des Jeux Olympiques et le dispositif d'évaluation n'ont été qu'un alibi pour faire passer la pilule. Que la VSA « marche » ou pas est au fond accessoire. Pour le

gouvernement, il s'agit de l'imposer « coûte que coûte ».

PAS TOUS ÉGAUX FACE AUX ALGORITHMES

Si son expérimentation n'est pas jugée très concluante pour l'instant, les progrès technologiques sont si rapides que d'ici quelques années, le logiciel sera optimisé. La collecte d'informations durant ces deux ans supplémentaires augmentera exponentiellement les capacités d'analyse du logiciel. Le manque d'efficacité ne sera plus un argument valable contre la VSA. Bientôt elle sera en mesure de déduire des intentions avant même qu'une infraction soit commise.

Aussi perfectionnée qu'elle soit, son système ne lui permettra pas pour autant de capter la subtilité humaine. Froide et détachée, elle analyse les individus par une suite logique de 0 et de 1 et se contente de les classer entre « suspect et non suspect ». L'intelligence artificielle reflète les biais de la société qui la conçoit. Si une personne fait autre chose que marcher, elle est considérée comme suspecte. C'est notre manière d'occuper la ville et de se comporter dans l'espace public qui se trouve chamboulée.

Nous ne sommes pas tous égaux face aux algorithmes. Les tendances politiques actuelles ou l'état général de la société orientent la programmation. La Quadrature du Net alerte : « Une personne sans abri pourrait-elle un jour, être considérée comme "suspecte" parce que son comportement ne correspond pas à la norme définie _ rester statique dans la rue _ ? »

Il y a un risque que les situations identifiées comme « potentiellement suspectes » amplifient et automatisent

les discriminations. Le mode de vie des personnes les plus précaires ou populaires est visé en priorité : « La VSA jouera le rôle de contrôle au faciès automatisé basé sur des critères sociaux permettant d'exclure une partie de la population de l'espace public. Ce qui aura pour effet de détériorer davantage leur sécurité. Qu'il s'agisse de dégrader leur cadre de vie ou de les éloigner de l'accès aux soins et aux autres services publics. »

UNE FUITE VERS LA RECONNAISSANCE FACIALE

Les Jeux Olympiques ? C'était loin d'être une expérimentation : la vidéo surveillance algorithmique était déjà immiscée dans notre quotidien, en toute opacité et illégalité depuis 2017. Le premier cas recensé par la Quadrature du Net est un contrat passé entre la ville de Toulouse et le logiciel IBM. Avant la loi JO 2024, plus de 200 communes se sont équipées de caméras augmentées sans cadre législatif.

D'après l'association, « les gouvernements adoptent la stratégie des petits pas afin de préparer l'opinion publique. On commence par légaliser des cas d'usages moins controversés puis on monte le curseur ». En réalité, des projets plus liberticides patientent depuis quelques années dans les cartons.

En 2019, le gouvernement Macron souhaitait déjà généraliser la reconnaissance faciale dans l'espace public. Le projet de loi n'ayant pas abouti, ce n'est pas pour autant que la reconnaissance faciale n'existe pas en France. La police l'utilise, plus de 1600 fois par jour via le TAJ (fichier de traitement d'antécédents judiciaires) : 8 millions de photos de personnes,

témoins ou mis en cause, peuvent automatiquement être comparées à une image captée par une caméra de surveillance, un téléphone ou sur Internet. Cette comparaison a lieu dans le cadre d'enquêtes comme de simples contrôles d'identité, d'après le ministre de l'Intérieur en 2021.

Dans un rapport sénatorial paru en 2022 sur la « reconnaissance biométrique », Marc-Philippe Daubresse (LR), Arnaud de Belenet (Union centriste) et Jérôme Durain (PS) proposaient d'expérimenter la reconnaissance faciale. Ils imaginaient comment la VSA pourrait être utilisée afin de « détecter certaines caractéristiques des personnes, comme le port de dispositifs occultant le visage d'un individu ou d'un groupe d'individus au sein d'une foule, pour permettre le suivi des personnes considérées comme de potentielles menace ».

Ces projets de reconnaissance faciale ont provoqué une vive contestation dans la société civile, et ont été relégués au second plan. C'est ici que la stratégie des petits pas fait son œuvre. La reconnaissance faciale est un outil stratégique. Elle est ancrée dans l'imaginaire collectif comme étant la ligne rouge à ne pas franchir. La VSA est capable de suivre une personne à sa démarche ou ses vêtements, la reconnaissance faciale, grâce à des traits de visages.

Olivier Tesquet, journaliste au pôle Investigation de Télérama et auteur de deux livres sur le sujet, spécialiste des questions numériques et des libertés publiques, pose le débat : « Est-ce qu'analyser ces paramètres revient à exploiter une donnée biométrique ? Ce qui est sûr c'est que cela permet un suivi et que c'est un moyen de contourner les difficultés de la loi JO 2024 qui interdit la biométrie. » Selon lui, le glissement vers la reconnaissance faciale est facile et proche. La vidéo surveillance algorithmique n'est qu'une phase intermédiaire entre la vidéo surveillance traditionnelle et la reconnaissance faciale.

Virginie Bensoussan-Brulé, avocate spécialiste des nouvelles technologies, est également persuadée

« Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux »

BENJAMIN FRANKLIN
POLITIQUE ET PÈRE FONDATEUR DES ÉTATS-UNIS

que les textes de loi vont évoluer en faveur de la reconnaissance faciale : « Si on prouve que c'est dans l'intérêt des populations et que c'est encadré, l'acceptabilité se fera. » Elle reconnaît que cette technologie est extrêmement intrusive et que s'il n'y a pas de contrôles il peut y avoir des atteintes aux libertés fondamentales. « L'encadrement doit être très strict. Nous devons savoir, pourquoi, par qui, comment et pendant combien de temps. Il faut avoir une transparence totale sur le fonctionnement des algorithmes de reconnaissance », détaille-t-elle. Ce qui n'est pas encore le cas, même pour la VSA.

Légalement, elle n'est pas couplée à la reconnaissance faciale. En pratique, c'est différent. Une enquête publiée par Disclose le 14 novembre 2023 révèle que le logiciel BriefCam, déployé par les municipalités, permet à la police d'utiliser la fonctionnalité de reconnaissance faciale. « Les fonctionnaires n'ont qu'à glisser dans le logiciel la photo d'un individu pour pouvoir le suivre à l'image », explique Olivier Tesquet.

L'ACCEPTABILITÉ SE GAGNE

La sémantique utilisée par les politiques et les industriels joue énormément sur les esprits. Plutôt « protection » que « surveillance », plutôt « caméras intelligentes » que « caméras d'analyse algorithmique ». Les mots ont leur sens. On aurait presque envie de citer 1984 et la novlangue de Georges Orwell.

Virginie Bensoussan-Brulé a pu travailler pour la gendarmerie nationale. Pour elle, la vidéoprotection n'est pas de la surveillance mais plutôt un outil pour protéger les citoyens. Elle insiste pour utiliser une certaine sémantique. En 2011, sous Nicolas Sarkozy, il y a eu un changement de terminologie grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. « La sémantique est passée de "vidéosurveillance" à "vidéoprotection" pour des raisons d'acceptabilité sociale. Les Français veulent bien être protégés mais pas surveillés », explique-t-elle.



CRÉDIT : ADOBESTOCK

Aux USA, les cinq arrestations injustifiées dues à une erreur logicielle concernent uniquement des hommes noirs.

La Quadrature du Net dénonce la VSA comme étant une étape d'un projet politique sécuritaire long-terme. « Quand les policiers seront formés, que la technologie sera achetée et mise au point grâce à des fonds publics, il faudra bien rentabiliser », selon elle. Si la vidéo surveillance est jugée peu efficace, comment expliquer cette volonté politique pressante ?

Depuis quelques années, l'insécurité préoccupe de plus en plus les Français. Les médias se plaisent à le marteler à coup de sondages d'opinion et d'édits. Ça fait de l'audience. Les faits divers racoleurs provoquent la peur et asphyxient la sphère publique. Les politiques prennent le relais en instrumentalisant ce sentiment à des fins électorales et autoritaires. « Aujourd'hui, je pense qu'un politique ne peut pas être élu s'il ne parle pas de sécurité », expose Olivier Tesquet. Une enquête menée par le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), confirme que l'insécurité est un « enjeu polarisant qui structure les préférences des électeurs ».

L'INSÉCURITÉ, MOTEUR ÉLECTORALISTE AU SERVICE D'UN PROJET POLITIQUE

Durant sa présidence, Nicolas Sarkozy crée un fond interministériel de prévention de la délinquance. Grâce à lui, les communes sont incitées à installer des caméras. En 25 ans,

leur utilisation explose : près d'un million de caméras sont déployées sur la voie publique, dans les transports en commun, les commerces et les entreprises. Leur chiffre en France est tellement important, que la Cour des comptes ne parvient pas à les répertorier avec exactitude. Les politiques se plaisent à vanter leurs mérites dans les médias.

Pourtant, seulement 2% des affaires résolues le sont grâce à la vidéosurveillance, loin de l'efficacité promise. Plutôt que d'avoir le courage politique de se questionner sur l'efficacité des caméras, les élus souhaitent optimiser leur investissement grâce à l'IA. Pour la quadrature du Net, « la VSA se présente comme une solution technologique à disposition des maires qui voudraient donner l'illusion d'avoir une action concrète et palpable sur la délinquance ou les troubles à l'ordre public ».

Un argument pour instaurer la VSA se fonde sur le fait que les moyens humains ne suffisent plus pour analyser le flux immense d'images. Jean-Christophe Couvy, secrétaire national du syndicat d'Unité Police explique que cela permet de gagner du temps. « Dans les centres de supervision

urbain, quelqu'un est derrière les écrans toute la journée et doit passer au crible des images pour vérifier si tout va bien. Avec l'IA on a une aide supplémentaire, ça rend le travail moins fastidieux et plus efficace. »

Mais si l'IA va plus vite que les humains, n'y a-t-il pas un risque que les effectifs soient réduits ? « Si l'idée est d'économiser du temps de présence physique et de recruter moins de fonctionnaires, forcément on est contre. Mais on sait très bien qu'on aura toujours besoin de l'humain parce que le robot ne sait pas faire de discernement », explique Jean-Christophe Couvy.

Pour Olivier Tesquet, « on délègue une activité régaliennne à une machine et aux entreprises privées qui les conçoivent ». Le policier n'a plus de proximité, il n'a pas à chercher, ni à comprendre les actions des personnes. La responsabilité est laissée à la machine et l'intelligence artificielle. « C'est une forme d'abdication du travail policier tel qu'il devrait être. Les agents seront cantonnés à l'intervention physique ou à la simple fonction d'auxiliaire qui va simplement vérifier et valider une alerte ».

UN OUTIL DE CONTRÔLE DES CORPS

Derrière la promesse d'une gestion algorithmique de l'insécurité et de la société, se cache surtout un choix politique : privilégier le tout-technologique sans traiter les causes profondes qui mènent à la délinquance. Toutes les autres formes d'insécurité qu'elles soient sociales, sociétales et sanitaires sont négligées.

Allons-nous régler la délinquance en ajoutant des caméras ou en donnant plus de moyens aux acteurs de terrain, comme la police ou les éducateurs spécialisés, qui traitent les causes inhérentes à la délinquance ? Les caméras délocalisent le problème. Olivier Tesquet est persuadé que « cette promesse de solution sécuritaire trouvée par la technologie va venir se fracasser sur la réalité sociale ».

Depuis quelques années, les défenseurs des droits de l'homme pointent

du doigt le glissement autoritaire que prend la France. L'espace public est un lieu où beaucoup de libertés s'exercent. Le droit à l'anonymat et le respect de la vie privée y sont fondamentaux, c'est par leur biais que s'exercent toutes les autres libertés : liberté de manifester, d'aller et venir, de s'exprimer. « En renforçant les dispositifs de surveillance par des algorithmes, l'État fait de l'atteinte à la vie privée un principe et non une exception », déplore la Quadrature du Net.

LA SURVEILLANCE DES MASSES, UN FANTASME AUTORITAIRE

Pour Virginie Bensoussan-Brulé, les caméras respectent l'équilibre entre trois notions fondamentales : liberté, sécurité et dignité. « Sécuriser l'espace public, ce n'est pas atteindre les libertés des personnes. Cela leur permet d'exercer leur droit à la sécurité ». À priori, dans un état démocratique ces trois principes sont de même valeur. Un droit ne doit pas être au-dessus d'un autre, mais le contexte social et politique peut modifier cette égalité.

Selon Olivier Tesquet « les politiques en faveur de la VSA font l'inverse de ce qui est préconisé ». Il évoque un autre principe de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : le

droit à la sûreté qui stipule que tout individu doit être protégé contre les abus et l'arbitraire de l'État. « La VSA démultiplie la capacité de surveillance, d'interventions et d'arrestations des forces de l'ordre ». Les limites matérielles et économiques de la police sont effacées. La police devient peu à peu omnisciente. « Elle a le pouvoir de procéder à des contrôles automatiques et donc des sanctions systématiques ».

Dans une conférence intitulée De l'État de droit à l'État de surveillance, Asma Mhalla, politologue spécialisée dans l'intelligence artificielle, ouvre un débat. « Le contrôle qui était fait initialement pour accompagner les populations, est-il toujours dans cet objectif d'accompagnement ou est-ce que, en réalité, l'État ne l'a pas, d'une certaine façon, usurpé pour se protéger lui-même ? »

Les moyens de surveillance développés actuellement peuvent représenter un danger pour nos libertés individuelles et la démocratie. Si les lois sont déjà prêtes et qu'un gouvernement autoritaire accède au pouvoir, tous les outils de contrôle des masses seront déjà à disposition prêts à sanctionner. Les opposants politiques seront identifiés et poursuivis massivement. L'avènement de la dystopie de Georges Orwell est peut-être plus imminent qu'on veut bien le laisser entendre. ■

Dans Les Origines du totalitarisme, Hannah Arendt montre que la peur légitime le contrôle.



CRÉDIT : STOCKSNAP/PIXABAY



À l'occasion du 8 mars 2025, une manifestation féministe s'est tenue à Paris.

IVG

50 ANS APRÈS LA LOI VEIL, ÉTAT DES LIEUX D'UN DROIT FRAGILE

8h à la maternité des Lilas, Seine-Saint-Denis (93).

Site historique dans la lutte pour l'interruption volontaire de grossesse (IVG), l'établissement est ouvert depuis 1964. Il avait été créé par la comtesse de Charnières qui rêvait d'un lieu pour un « *accouchement sans douleur* » où les sages-femmes occupent le premier rôle, au cœur de l'accompagnement des femmes et des personnes transgenres au cours de leur grossesse. Un suivi personnalisé qui se veut le moins interventionniste possible sur le corps des patients, à l'image des valeurs défendues par cette maternité, encore aujourd'hui.

Au rez-de-chaussée, le service d'orthogénie cohabite. Bienveillantes et à l'écoute, les sages-femmes, gynécologues, psychologues et conseillères conjugales travaillent ensemble pour la prise en charge dans ce lieu dédié à la planification familiale et aux avortements. Comme de nombreuses

L'année dernière, la liberté d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse est entrée dans la Constitution, mais le droit à l'avortement reste loin d'être acquis. 50 ans après la loi portée par la ministre de la Santé Simone Veil, un état des lieux est nécessaire. Entre manque de moyens alloués pour faire vivre ce droit fragile et recrudescence des mouvements « *pro-vie* », les associations féministes alertent sur la réalité du terrain. **LÉA COSTA**

cliniques en France, cela fait 15 ans que la maternité des Lilas est menacée de fermeture car non-rentable. Au-delà d'être une question annuelle incontournable pour le personnel, la survie de ce lieu est un enjeu important dans la lutte pour les droits des femmes à disposer de leur corps.

Cette problématique, Corina Pallais la connaît bien. Elle travaille en tant que psychologue aux Lilas depuis 29 ans. « *Faire une IVG, même aujourd'hui en 2025, on a bien conscience que c'est un acte personnel. C'est une décision qui peut être évaluée par les autres, et je crois que, le monde, la*

1 FEMME SUR 3 A RECOURS À L'IVG AU COURS DE SA VIE

234 300 INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE GROSSESSE ONT EU LIEU EN FRANCE EN 2022

société a toujours un regard sur les femmes et leur rapport à leur grossesse. » Depuis son arrivée, Corina a suivi le risque de fermeture planant comme une épée de Damoclès au-dessus de l'établissement, mais aussi l'évolution de la pratique de l'avortement au sein de ce lieu, d'années en années.

« En ce qui concerne les médecins qui font les IVG, il y en a de moins en moins, même dans un lieu aussi militant que le nôtre. Aujourd'hui de plus en plus de médecins mettent en avant leur clause de conscience. Maintenant 90% des IVG sont faites par le médecin du centre de planning familial au sein des Lilas, alors qu'à mon arrivée, tous les médecins des Lilas faisaient des IVG. »

LE NOMBRE DE CLINIQUES EN DÉCLIN

En 50 ans, le nombre de cliniques effectuant des IVG a drastiquement baissé. Alors que la France comptait 1369 maternités en 1975, elles n'étaient plus que 458 en 2020. 130 centres IVG ont également fermés en 15 ans selon le Planning Familial. Aux Lilas, la maternité n'est pas épargnée par la situation.

Difficile de trouver un équilibre entre les valeurs défendues par le personnel et les problématiques structurelles qu'elle rencontre, le déficit de la maternité se creuse chaque année. En 2021, l'agence régionale de santé (ARS) avait contribué à hauteur de 4,8 millions d'euros pour combler le déficit du lieu. Encore aujourd'hui, les financements sont loin d'être suffisants pour éloigner un risque de fermeture, mais comment espérer la rentabilité d'un établissement de santé qui, par définition, n'est pas destiné à être rentable ?

Habituellement, les cliniques comblent le déficit des maternités par les bénéfices des autres services. Or, les Lilas sont confrontés à la problématique d'être à la fois une maternité et un centre d'orthogénie, sans contexte plus grand pour absorber la dette. La survie de ce lieu est pourtant un enjeu important pour l'offre de soins en Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de la métropole.

Face au risque de fermeture, exister est déjà un acte de résistance pour Céline Le Negaret, sage-femme à la maternité des Lilas depuis 28 ans : « Il s'agit surtout de faire parler de nous, parce que tout ça, c'est assez politique. La seule façon de faire face à un risque par rapport à l'IVG, c'est qu'il y ait une prise de conscience de la population sur sa fragilité, et ce sont les citoyens qui vont pouvoir maintenir cela. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de personnes qui pensent que c'est tranquille, qu'il ne va jamais rien se passer en France, mais on voit bien que des décisions politiques peuvent faire basculer les choses. Le droit des femmes et des personnes en minorité en France peut toujours être remis en cause par un basculement du gouvernement. »

MOUVEMENT PRO-VIE AUJOURD'HUI EN FRANCE

19 janvier 2025. Place du Trocadéro, Paris. Des milliers de manifestants défilent contre le droit à l'avortement à l'occasion de la Marche pour la Vie. Organisée tous les ans à l'approche de l'anniversaire de la loi Veil qui légalise l'avortement, le 17 janvier 1975, elle réunit ceux qui s'opposent « encore et toujours à la culture de la mort. » Ils étaient 15 000 personnes selon les organisateurs, 4 300 d'après la préfecture. Parmi eux, Aliette Espieux, porte-parole de la marche et fondatrice de la Génération Pro Vie qui regroupe les jeunes nés après la loi Veil, ceux qui dénoncent « le génocide qu'est l'avortement. » Pour elle, l'IVG « est d'abord une violence faite aux femmes et aux enfants à naître. »

Parsemée par la présence d'organisations de la mouvance anti-avortement aux tendances religieuses ultra-conservatrices et de l'extrême droite, la Place du Trocadéro revêt le visage d'une jeunesse désemparée fantasmant l'avant 1975. Criant haut et fort à bafouer les droits des femmes à disposer de leur corps au nom d'un schéma familial perçu comme idéal, mais révolu. En tête de proue – ou en bon chef de famille, le président de la Marche pour la Vie, Nicolas Tardy-Joubert, se félicitait au lendemain de l'arrêt de la Cour suprême américaine de « la plus grande victoire du siècle pour la vie naissante. »

Ils n'étaient qu'un millier il y a quelques années, et quelques milliers cette année. Sur le terrain fertile de l'extrême droite, les militants anti-avortement prennent en nombre et en visibilité, aux idées bien plus assumées et apostrophées qu'avant. « Son corps, son choix, sa vie » se lit sur des pancartes, t-shirts et goodies en tous genres, toujours accompagnés de l'image d'un embryon. Au nom du droit à la vie, les anti-IVG défendent la vie de l'enfant à naître avant celle des femmes, mais surtout, ils revendiquent le droit au débat. Pro-vie, d'accord, mais jusqu'où lorsqu'il s'agit de la vie des femmes ?

LES ASSOCIATIONS FÉMINISTES TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

« Pour nous, il n'y a pas de débat à avoir sur quelque chose qui met en danger les femmes. Le féminisme, c'est le choix, donc c'est clair que ces mouvements ne sont pas féministes. C'est aux femmes de décider, et à personne d'autre, et autoriser l'avortement n'oblige personne à avorter. »

Johanna est à la coordination nationale du collectif #NousToutes, à l'antenne bordelaise. Depuis 2018, ce collectif féministe lutte contre les violences sexistes, sexuelles et de genre. Décompte des féminicides, mobilisations annuelles et grèves féministes,

les bénévoles consacrent leur temps à la sensibilisation au sexisme et militent pour exiger des politiques publiques efficaces pour lutter contre les violences. Pour Johanna, la Marche pour la Vie autorisée le 19 janvier dernier, c'est avant tout un choix politique du gouvernement, mais aussi un laissez-passer au goût amer.

« Le retour de ces mouvements anti-avortement va avec les millions d'électeurs qui ont voté l'été dernier pour le Rassemblement National. Nous, ce qu'on constate, c'est qu'il y a des manifestations féministes dans certaines villes en France où un parcours est imposé sous peine d'annulation de la mobilisation par les autorités. Et lorsque l'on voit que des personnes ont le droit de se mobiliser contre le droit à l'avortement, au nom de la liberté d'expression, alors que l'année dernière la liberté d'avoir recours à l'IVG est rentrée dans la Constitution, c'est juste un énorme coup de communication de la part du gouvernement à ce sujet. Dans les faits, il autorise ces manifestations « pro-vie » alors que l'État est censé être garant de cette liberté. »

UN MANQUE DE MOYENS ALLOUÉS

Le 8 mars 2024, date symbolique pour les droits des femmes, la liberté d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse est rentrée dans la Constitution. Une avancée censée protéger davantage le droit à l'avortement, mais dans les faits, les moyens ne suivent pas.

Rien n'a changé pour la militante #NousToutes, « cette liberté n'a pas été suivie de moyens. Tout a été chié par les associations concernant le budget nécessaire pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Quand Emmanuel Macron annonce qu'il va investir des centaines de milliards d'euros pour l'intelligence artificielle, alors qu'il n'y a même pas nos 2,6 milliards pour nous, les associations ; c'est une violence de genre de ne pas pouvoir avorter. »

17 JANVIER 1975 :
promulgation de la loi Veil
(IVG jusqu'à 10 semaines)

27 JANVIER 1993 :
création du délit
d'entrave à l'IVG

4 JUILLET 2001 :
loi pour l'allongement
du délai légal de 10 à 12
semaines de grossesse

17 DÉCEMBRE 2012 :
loi pour la prise en charge
à 100% des IVG par
l'Assurance Maladie

2 MARS 2022 :
loi pour l'allongement
du délai légal de 12 à 14
semaines de grossesse

8 MARS 2024 :
inscription de la
liberté de recourir
à l'IVG dans la
Constitution

La statue de la République est recouverte par une banderole féministe pour la journée internationale des droits des femmes.

Dans son rapport *Où est l'argent contre les violences faites aux femmes?* publié le 25 septembre 2023, la Fondation des femmes dresse un état des lieux. Elle estime à 2,6 milliards d'euros par an le budget minimum que l'Etat devrait consacrer à la protection des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles en France. 2,6 milliards, ça représente 0,5% du budget de l'État. Et en 2023, le budget pour lutter contre les violences s'élevait à 184,4 millions d'euros.

Indissociable des droits des femmes, l'accès à l'avortement et les moyens alloués pour le faire vivre est un choix politique et budgétaire. En attendant, « les plannings familiaux manquent toujours de moyens, il y a de moins en moins de centres qui pratiquent des IVG et il y a toujours des personnes qui doivent aller à l'étranger pour avorter » rappelle Johanna, militante féministe. Alors qu'une française sur quatre doit changer de département pour avorter selon les chiffres recueillis par la revue *La Déferlante*, #NousToutes se veut formel : « Le droit à l'avortement, il faut qu'il soit suivi de moyens. »

LE PLANNING FAMILIAL, AU CŒUR DE LA LUTTE POUR L'IVG

Association féministe et d'éducation populaire, le Planning Familial milite depuis 1956 pour l'accès inconditionnel à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Présent sur le territoire auprès de 80 associations départementales, le Planning connaît bien la réalité du terrain. Dans son plan d'amélioration d'accès à l'IVG en France sorti début janvier, il fait un état des lieux de la situation. L'objectif : identifier les freins persistants concernant l'accès à l'avortement et proposer des solutions pour répondre aux obstacles actuels. Mené avec l'IFOP, ce baromètre met en lumière 10 recommandations

72%
DES FEMMES QUI AVORTENT
SONT SOUS CONTRACEPTION

LE MONOPOLE PHARMACEUTIQUE, UN RISQUE NON NÉGLIGEABLE

En 2022, près de 80% des avortements pratiqués étaient médicamenteux. Loin d'être sans douleur pour les femmes, c'est aussi la question de l'accessibilité de cette méthode qui revient sur la table. En avril 2023, l'Agence nationale de sécurité du médicament avait évoqué des « tensions d'approvisionnement » concernant le Misoprostol, la pilule abortive majoritaire sur le marché. Sous brevet, elle est commercialisée par le laboratoire Nordic Pharma qui détient le monopole de sa production et de sa commercialisation. Sur cette même période, les professionnels de santé et les associations avaient alerté sur les risques de pénurie fréquente de la pilule abortive dus au monopole pharmaceutique qui peut entraver l'accès à l'avortement.



Des manifestantes avec leurs pancartes le 8 mars 2025 à Paris.

CRÉDIT : LÉA COSTA

qui visent à proposer une information fiable et pertinente, un parcours simplifié et une couverture équitable sur l'ensemble du territoire.

Parmi les entraves identifiées par le Planning Familial à l'accès à l'avortement ; le manque de structures et des délais d'attente trop longs. Aujourd'hui, plus de la moitié des femmes ont dû attendre plus de 7 jours pour avoir un rendez-vous, au lieu des 5 jours recommandés par l'OMS. Il défend la création d'un observatoire national sur l'accès à l'avortement pour évaluer l'impact concret des politiques publiques sur le terrain. Le rapport annuel qui en sortirait permettrait d'avoir une vision claire avec l'expertise du terrain pour orienter les décisions gouvernementales sur les réalités spécifiques de chaque territoire.

DES DISPARITÉS TERRITORIALES

Dans une enquête interne au sein des 80 associations départementales du Planning Familial, 47% des associations répondantes considèrent que l'accès à l'avortement n'est pas facile. Les résultats reflètent une situation contrastée avec des écarts importants entre les zones rurales et urbaines en termes d'accès à l'IVG. Les disparités territoriales étant encore plus marquées dans les outre-mer, où le taux de recours dans les DROM est deux fois plus élevé qu'en France métropolitaine.

Avec la fermeture de nombreux centres IVG et le manque de médecins dans certains territoires, le choix proposé aux personnes souhaitant avorter est souvent limité. Aujourd'hui en France, une interruption volontaire de grossesse peut être pratiquée jusqu'à 14 semaines de grossesse. Deux méthodes existent, l'IVG médicamenteuse, à l'aide de pilules abortives, ou l'IVG instrumentale (ou par aspiration) effectuée par une intervention chirurgicale dans les établissements de santé. Un choix qui n'est pas toujours un pour les femmes.

Lou, une jeune femme de 24 ans, a avorté il y a 4 ans en Savoie. Elle s'est vu prescrire une pilule abortive par sa médecin généraliste à cause

"PLUS DE LA MOITIÉ DES FEMMES ONT DÛ ATTENDRE PLUS DE 7 JOURS POUR AVOIR UN RENDEZ-VOUS, AU LIEU DES 5 JOURS RECOMMANDÉS PAR L'OMS"

des délais d'attente à l'hôpital. « Il y avait plus d'un mois d'attente pour un rendez-vous à l'hôpital. Je voulais avorter rapidement, pour moi c'était impensable de rester dans ma situation plus longtemps. J'avais envie de tout de suite avorter, alors je me suis tournée vers l'IVG médicamenteuse. » Comme elle, de nombreuses femmes se voient choisir un type d'avortement par dépit en raison de circonstances géographiques.

QUELLES SOLUTIONS ?

En dépit de son entrée récente dans la Constitution, la remise en cause du droit à l'avortement est jugée crédible par un tiers des Français, et par la moitié des femmes y ayant eu recours, selon le Planning Familial. La protection de ce droit est une question centrale, mais avec la fermeture des maternités, la baisse drastique du nombre de centres IVG et le risque de pénurie existant des pilules abortives, comment renforcer l'accès au droit à l'avortement ?

En avril 2024, un décret assouplit les conditions d'exercice de l'IVG instrumentale pour ouvrir cette pratique aux sages-femmes, jusque-là réservée aux gynécologues et aux médecins formés. Une avancée majeure saluée par les professionnels du milieu, mais qui vient pourtant se confronter à une question perpétuelle, celle de la clause de conscience. Elle permet aux professionnels de santé de refuser de pratiquer une interruption volontaire de grossesse en raison de leurs convictions éthiques, morales ou religieuses. La clause de conscience spécifique à l'IVG vient s'ajouter à celle générale pour les médecins, une « double stigmatisation » des femmes ayant recours à un avortement selon les associations féministes.

Dans son plan d'amélioration pour l'accès à l'IVG, le Planning Familial soutient la suppression de cette clause de conscience. « En supprimant cette double clause, nous garantissons que toute personne en demande d'une IVG puisse y accéder de manière rapide et sans entrave, dans le respect de ses droits. Cette mesure permettrait de renforcer la liberté de choix des patientes tout en assurant une prise en charge adaptée et sans délai. » Pour le Planning, cette clause « souvent utilisée de manière insidieuse qui impose des obstacles injustifiés aux femmes et aux personnes concernées » est une entrave au droit à l'avortement qui est loin d'être acquis, en France comme ailleurs.

UN DROIT FRAGILE, LA DYSTOPIE AMÉRICAINE

24 juin 2022. États-Unis. La Cour suprême annulait l'arrêt fédéral, *Roe v. Wade*, qui garantissait le droit à l'avortement depuis 1973. Chaque État américain est désormais libre de déterminer sa propre politique sur l'accès à l'interruption volontaire de grossesse sur son territoire.

Il s'agit d'une crise politique pour faire basculer les droits des femmes. Dans les États les plus conservateurs du pays, la situation est extrême. L'Idaho interdit totalement le recours à l'IVG sauf dans les cas d'inceste et de la mort certaine de la mère. Les médecins risquent cinq ans de prison et la suspension de leur autorisation d'exercer en cas de pratique d'un avortement. Une décision révoquée deux ans plus tard par la Cour suprême qui a autorisé le recours à l'IVG en cas d'urgence médicale en juin 2024.

En deux ans, l'Idaho a perdu un quart de ses gynécologues et plus de la moitié des spécialistes des maternités à risque. Dans certaines parties de l'État, les femmes doivent parcourir 250 kilomètres pour consulter un gynécologue, même pour une consultation de routine. L'avortement n'est pas seulement une question de société, d'éthique ou de convictions religieuses, c'est un enjeu primordial de santé publique qui a des conséquences directes sur la vie des femmes. ■

LA COUR DE RÉINSERTION

En réponse à la polémique sur une activité de socio-esthétique proposée à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses, le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, a annoncé le 17 février 2025 l'interdiction des «°activités ludiques en prison°». Une décision perçue comme punitive par les membres de l'administration pénitentiaire, qui regrettent une approche sécuritaire au dépend de l'objectif de réinsertion.

INÈS MOMPLET

Supprimer les activités ludiques « dont personne ne comprend pourquoi elles existent ». C'est ce qu'a ordonné Gérald Darmanin, ce 17 février, en réaction à une polémique suscitée par une activité de socio-esthétique à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysses. Le 13 février dernier, le syndicat Force-ouvrière Justice de l'établissement s'était indigné qu'une vingtaine de détenus bénéficient d'un soin du visage, créant ainsi la controverse.

Une version que réfute nombres d'organisations du milieu pénitentiaire. « C'est plus facile de dire qu'on leur fait des massages que de dire que des étudiantes sont venues leur expliquer comment faire attention à leur peau. Parce que c'est ce qui s'est passé ! », réplique Yvon Corvez, Président du Club Informatique Pénitentiaire (CLIP). À peine quatre jours plus tard, le ministre de la Justice s'est emparé du sujet se disant « choqué profondément » et interdisant dans une circulaire, toutes les activités en prison autres que le « soutien scolaire », « la langue française » et ce qui touche au travail ou au sport.

Une trentaine d'organisations françaises dont l'Observatoire International des Prisons (OIP) et la Ligue des Droits de l'homme ont exprimé leur colère et pointé du doigt cette décision dans un communiqué intitulé : « Suppression des activités ludiques en prison : le droit à la réinsertion menacé », mettant ainsi l'accent sur le parallèle entre activités ludiques et réinsertion réussie. Signataire du communiqué, la CGT des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation regrette ce retour en arrière. « Ce discours nous fait peur. Vouloir classer les activités en 'utiles' et 'inutiles' est une erreur. Toutes ont un rôle à jouer dans le processus de réinsertion ».

Une décision étonnante au regard du code pénitentiaire. Signé en 1986, sous l'impulsion de Robert Badinter, alors ministre de la Justice, et de Jack Lang, ministre de la Culture, celui-ci prévoit une obligation d'activité en détention. L'art et la culture en font partie au même titre que le travail, le sport ou la formation professionnelle. Mais le débat autour des activités en détention n'est pas nouveau. Il n'est pas sans rappeler la polémique d'août

2022, survenue autour d'une épreuve de karting organisée à la prison de Fresnes. À l'époque, le ministre de la justice, Eric Dupond-Moretti avait fait savoir qu'il aurait mis son 'veto' s'il en avait été préalablement informé. Pourtant cette fois-ci, le Garde des Sceaux s'était arrêté à une simple enquête administrative.

LES ACTIVITÉS LUDIQUES SONT JUGÉES COMME « ESSENTIELLES »

Depuis l'ordonnance de la circulaire Darmanin, plusieurs maisons d'arrêt et centres de détention ont déjà mis sur pause certaines activités. « On a reçu un courriel très sec qui disait « c'est terminé, on arrête ». Il n'y a plus de yoga, plus de cours spéciaux de sport. », déplore Cyril Le Picard, visiteur à la prison de la Santé (Paris).

Dans des prisons où la densité carcérale atteignait 129,3 % au 1er janvier 2025, les activités ludiques sont jugées comme « essentielles » par les acteurs de la pénitentiaire « ne serait-ce que pour la santé psychique des prisonniers et la sécurité des établissements », indique la CGT-SPIP. Avec 80 669 détenus pour 62 385 places, les prisons françaises sont confrontées à une surpopulation moyenne de 29,3 %. Une situation dont pâtissent les détenus mais aussi le personnel. « Une prison où les détenus sont enfermés 22 heures sur 24 et privés de tout ne peut créer que plus de tensions et d'incidents. », poursuit le syndicat.

Paradoxalement, la surpopulation carcérale est souvent synonyme d'isolement. Le taux de suicide en prison est dix fois plus élevé que dans la population générale selon une publication de l'OIP datant de novembre 2024. Les interactions avec des acteurs extérieurs, comme les intervenants

129%

C'est la densité carcérale au
1er janvier 2025

Il y a des gens qui m'écrivent pour me dire que grâce au CLIP ils ont refait leur vie, ça s'appelle la démagogie.

culturels ou les formateurs, permettent donc aux détenus de recréer des liens sociaux, et bénéficient à la communauté carcérale.

Pour Cyril Le Picard, bénévole comme visiteur de prison depuis 5 ans, son action correspond à une thérapie par la parole. « Ils me parlent surtout de leur vie cabossée. Quelquefois ils veulent parler de leur faute mais c'est rare. S'ils sont en prison, ce n'est pas le fruit du hasard. Il y a souvent des problèmes familiaux au départ, beaucoup d'inceste ». Chaque mardi, Cyril se rend à la prison de la Santé, à Paris, pour discuter avec des détenus. Pouvoir échanger librement, sans être jugé, leur permet d'appréhender leur peine mais aussi leur sortie.

LE SPORT COMME LEVIER DE RÉINSERTION

Pour encourager une réinsertion réussie, le monde associatif pénitentiaire s'accorde sur l'importance d'une détention dans de bonnes conditions. Celle-ci passe généralement par la présence d'espace de bien-être et d'exutoire. Comme indiqué par le Ministère, une activité physique régulière est recommandée pour la santé. Dany Nivalle, moniteur de sport à la prison de Melun, depuis plus de 20 ans, a remarqué que ses cours permettent aux détenus de structurer leur temps mais aussi de se changer les idées. « Ça fait descendre la pression pour les détenus qui ont des problématiques familiales ou des problèmes d'addiction. Quand

ils vont au sport c'est une forme d'espace de liberté. »

Dans le centre de détention où il exerce, l'offre sportive est large : tennis, fit cross, course à pied, basket ou encore les immanquables football et musculation. Dany Nivalle tient à ce que les détenus aient le choix. Mais ce n'est pas le cas dans toutes les prisons françaises, « cela dépend de chaque structure », explique-t-il. « Ici les détenus peuvent avoir 2 à 3h de sport par jour, quand dans certaines prisons ce n'est que 2 à 3h par semaine. » Pour organiser les groupes d'ateliers, les moniteurs doivent procéder par liste. Une étape parfois compliquée. « Des fois il y a beaucoup de détenus et très peu de place, on doit faire tourner parce que sinon il y a des détenus qui sont là pendant deux ans et qui ne vont jamais accéder au sport. », développe le moniteur.

La resocialisation des détenus est



Des détenus en train de jouer au golf lors des activités de réinsertion.

l'un des plus grands enjeux de la réinsertion. Dany Nivalle met donc un point d'honneur à faire sortir ses « élèves » les plus sérieux. « J'ai emmené des détenus pour aller faire le marathon de Paris, pour aller faire des matchs de foot. » Lors de ces permissions, le moniteur peut réaliser un travail important avec les détenus. Le but : leur donner envie de sortir et les amener à reprendre goût à la vie dehors. Des moments simples en apparence, mais privilégiés pour les prisonniers. « Une fois il y a un détenu qui m'a dit : « Dany j'ai touché un arbre », ça faisait 14 ans qu'il n'en avait pas touché et ce genre de moments c'est émouvant. D'autres me disent souvent : « faut que je fasse ça avec mes gosses ». »

Ces dernières années, les permissions se font de plus en plus rares, un constat que regrette Dany Nivalle. « Avant je sortais jusqu'à 8 détenus, aujourd'hui plus que 4. J'avais des permissions de 4 jours, aujourd'hui c'est quasiment impensable. Et pourtant, je vous garantis que le travail que j'ai fait sur ces 4 jours est équivalent à 2 ans de travail en prison. », précise-t-il.

QUAND FORMATION ET CONFIANCE EN SOI VONT DE PAIRES

Au-delà des sorties, la reprise de confiance en soi passe par l'acquisition de nouvelles compétences. En France, selon le site du gouvernement, 10 % des détenus accèdent à une formation professionnelle (mars 2024). Ces apprentissages permettent aux prisonniers de s'enrichir professionnellement, en vue d'un futur emploi à la sortie. Le Club Informatique Pénitentiaire (CLIP) offre des formations informatiques en tout genre : bureautique, programmation, traitement de texte, tableur, imagerie...

Un accompagnement que les bénévoles vont personnaliser selon les détenus : « Les profils des participants sont variés, ça va du gars qui sait à peine lire et écrire jusqu'à celui qui est ingénieur ou médecin. Mais ce sont majoritairement des gens qui sont un peu perdus. », raconte Yvon Corvez, le président du CLIP.

En fonction des prisons, le CLIP peut intervenir entre une à huit fois par semaine. Lors de ces séances d'une heure, les détenus peuvent également se préparer à des examens et à des formations de type AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes). « C'est important, car d'abord pour eux, ils obtiennent quelque chose de valorisant et puis après vis-à-vis des entreprises où ils vont se présenter, ils auront un diplôme à montrer. », explicite-t-il. Ce suivi a permis à de nombreux détenus de retrouver du travail à leur sortie. « Il y a des gens qui m'écrivent pour me dire que grâce au CLIP ils ont refait leur vie, ça leur a permis de bien s'en sortir. », confie Yvon Corvez.

« SORTIES SÈCHES » : UN POSSIBLE RETOUR À LA CASE DÉPART

La participation à des activités créatives est une étape phare pour éviter la récidive. En France, 63 % des anciens détenus sont re-condamnés dans les cinq ans. Dans leur ouvrage « The Psychology of Criminal », publié pour la première fois en 1994, et régulièrement mis à jour, les chercheurs canadiens James Bonta et D.A. Andrews ont identifié sept facteurs liés à la récidive. Parmi eux : l'addiction et les problèmes de santé, les fréquentations délinquantes, les problèmes affectifs ou encore le chômage et l'absence de compétences professionnelles peuvent être atténués par les services proposés en prison.

Pour éviter la récidive, les aménagements de peine comme la libération conditionnelle sont souvent mis en avant. Ils permettent un retour progressif à la vie extérieure, et sont davantage encadrés. Pourtant ils sont largement sous-utilisés. Ainsi, selon l'Observatoire International des Prisons, 80 % des prisonniers sortent sans accompagnement, en

« sortie sèche ». « Il y a deux types de sorties : celui qui a déjà une lettre de son ancien employeur qui dit qu'il va reprendre monsieur untel. Et il y a les sorties sèches, c'est-à-dire on le sort le matin à 8h et on lui dit démerde toi. C'est là où la récidive est importante. », confirme Cyril Le Picard, visiteur de prison.

Plus formellement, ce sont les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation qui sont chargés de la réhabilitation des détenus. Au nombre de 103 dans l'ensemble des départements, ils assurent l'accompagnement socio-éducatif et le suivi de l'ensemble des personnes placées sous main de justice. « Nous suivons 260 000 personnes. Notre rôle est d'aider à la décision judiciaire en fournissant aux magistrats toutes les informations nécessaires sur la situation des détenus et leur réinsertion sociale. », explique la CGT SPIP. Composés majoritairement de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et d'assistants.e.s sociales, les SPIP sont présents durant tout le parcours pénal des détenus « du quartier arrivant à la préparation de la sortie, en passant par le lien avec les familles et les partenaires extérieurs. »

Leur travail de réinsertion est adapté à chaque détenu. En coopération avec le prisonnier, ils cherchent à le placer dans une position où il ne commettra plus d'infractions. « On va l'aider selon ses besoins, et ce qu'il n'avait pas à sa entrée en prison. Pour certains ça va être le soin addictologique, la recherche de logement, la formation... », précise le syndicat.

Malgré leur rôle indispensable, les SPIP voient leur effectif se réduire comme une peau de chagrin. Obligeant

63%

C'est le nombre de détenus re-condamnés dans les cinq ans après leur libération

les conseillers à jongler entre des centaines de dossiers. « Nos moyens sont insuffisants : nous gérons en moyenne entre 80 et 120 dossiers par conseiller, alors que la norme devrait être de 60. Cela nous pousse à assurer un suivi moins efficace. », alarme la CGT SPIP.

« MOI, IL N'Y AVAIT PAS D'AIDE À LA RÉINSERTION, ON M'A DIT TU SORS. »

Créé en 1999, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a marqué une évolution majeure dans l'accompagnement des personnes sous main de justice. Avant son existence, la réinsertion reposait essentiellement sur le travail, avec peu ou pas de suivi à la sortie, comme l'explique Pascal Fin, ancien détenu : « Moi, quand je suis sorti il n'y avait pas d'aide à la réinsertion, on m'a dit tu sors. Donc le travail j'ai dû le trouver tout seul. »

Lors de ses un an et demi de détention à Niort, la seule occupation dont a bénéficié Pascal a été son emploi en tant que peintre en bâtiment. « Au bout de 4 mois, le directeur de la prison est venu me chercher et il m'a demandé si je voulais travailler. J'ai dit oui pour ne pas m'embêter et en plus je n'avais pas le choix car j'avais des frais de justice à payer. », avoue-t-il.

À l'image de Pascal, ce sont environ 22 000 personnes, soit 31 % de

Quand ils vont au sport, c'est une forme d'espace de liberté.

Le travail que je fais sur ces quatre jours est équivalent à deux ans de travail en prison.

la population carcérale, qui travaillent en prison aujourd'hui. Cependant, « il est de plus en plus compliqué pour l'administration de trouver des entreprises prêtes à produire en prison. Aujourd'hui, les offres sont rares et la concurrence est forte », constate le SPIP. Le droit du travail ne s'applique toujours pas entre les murs. Les détenus touchent entre 20 et 45 % du Smic, et la rémunération à la pièce, interdite depuis 2009, est encore fréquente. Une rémunération qualifiée « d'indécrite » par l'Observatoire International des Prisons (OIP).

Le travail en détention et les activités ludiques ont en commun, le fait qu'ils soient des critères pris en compte par les magistrats dans l'octroi d'un aménagement de peine. L'investissement du détenu dans les activités proposées en détention, ainsi que « les entretiens avec le SPIP, son comportement en détention et le projet qu'il présente en vue de sa sortie », sont autant de facteurs décisifs, explique Marlène Landais, vice-présidente chargée de l'application des peines. Parmi les critères évalués figurent aussi « la présence d'un emploi ou à tout le moins des perspectives d'insertion professionnelle, la poursuite des soins quand ils sont nécessaires, et l'existence d'un environnement stable, hors délinquance », poursuit-elle. Malgré certaines critiques qui estiment que ces activités « adoucissent » la peine, la magistrate rappelle qu'avec un taux de surpopulation atteignant en moyenne 170 % en maison d'arrêt, elles ne la rendent pas plus

Dans sa lettre, Samira, ex détenue, est sans équivoque. Les activités en milieu carcéral (ici avec les intervenants du CLIP) sont précieuses.

légère mais « lui donnent un sens et répondent pleinement aux objectifs fixés en ce sens par le code de procédure pénale ».

Selon une enquête Statista, en 2022, la durée moyenne de détention en France était de 9,8 mois. Des peines majoritairement courtes renforçant la surpopulation carcérale selon Cyril

Le Picard, visiteur de prison « Il faut supprimer les petites peines qui ne servent à rien. Mettre en prison un jeune de 18 ans pour 4 mois parce qu'il avait 4 grammes, ça ne sert à rien. On est entouré de petites peines qui nous empêchent de faire notre travail. » Une approche déjà abordée par nos voisins nordiques. « Les pays scandinaves sont en avance là-dessus. Il y a moins d'incarcération et ils ont plus de liberté, plus d'accès au travail. », aï rme la CGT SPIP. « Le recours massif à l'incarcération » beaucoup plus « systématique chez nous qu'ailleurs » devrait être la première chose à changer pour le syndicat. Alors que la France peine à désengorger ses prisons, le modèle scandinave prouve qu'une autre voie est possible : moins de détention, plus de réinsertion. ■

Thierry et les intervenants du CLIP

Bon le départ est tombé!

J'avais aimé vous remercier personnellement dans les jeux, pour votre aide, votre temps et votre encouragement. Merci Thierry et Patrick, merci pour ces moments, ces échanges, ces conseils, vous m'avez été d'une grande aide. Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi.

Merci pour ce que vous faites pour nous!

😊

Bonne continuation et je vous souhaite une belle et longue vie.

♥ Samira

P.S: j'en suis sûre, vous voyez que les fautes d'orthographe là... hahaha ...

CRÉDIT : FRANKBECKERDE, DG-RA, CLKER-FREE-VECTOR-IMAGES / PIXABAY



Dans sa circulaire, le ministre de la Justice Française, interdit les activités ludiques en milieu carcéral. Game over !

La création du pôle cold case de Nanterre en 2022 marque un tournant majeur dans la justice française; elle répond à une lacune longtemps dénoncée par les familles de victimes et les professionnels du droit. Jusqu' alors, les a° aires non élucidées étaient traitées de manière éparse par des juges d'instruction déjà surchargés, rendant leur résolution difficile. « À l'époque, lorsqu'un enfant disparaissait, si aucune avancée n'était réalisée au bout de deux ans, le juge d'instruction pouvait clore le dossier, même si l'enquête n'était pas aboutie. Je ne dirais pas que ces a° aires étaient bâclées car c'était la procédure mais il est évident que de nombreuses enquêtes ont été mises de côté sans que la justice se donne réellement les moyens de les résoudre », déclare Alain Boulay, président et fondateur de l'association Aide aux Parents d'Enfants Victimes.

En centralisant ces dossiers au sein d'une structure spécialisée, la justice française se dote enfin d'un outil permettant d'examiner ces enquêtes avec une approche plus approfondie et méthodique. « Depuis la création du pôle cold case de Nanterre, il y a énormément d'a° aires qui ont été élucidées, parce qu'ils mettent beaucoup de moyens dans l'enquête et il y a des professionnels qui ne s'occupent que de ça et qui mobilisent les forces de l'ordre spécialement les élucider. Donc forcément les choses avancent beaucoup plus vite », poursuit Alain Boulay. Inspiré de modèles existants aux États-Unis et au Royaume-Uni, ce pôle bénéficie des avancées scientifiques, notamment en matière d'ADN et d'intelligence artificielle qui ouvrent de nouvelles perspectives pour identifier des suspects ou corroborer des pistes.

Plus le temps passe, plus ça joue en faveur du meurtrier.

JACQUES DALLEST
MAGISTRAT
DU PÔLE COLD CASE

Depuis mars 2022, la France s'est dotée de son premier pôle judiciaire dédié aux cold cases, ces a° aires criminelles non élucidées qui hantent les tribunaux et les familles depuis des décennies. Installé au tribunal de Nanterre, ce service unique a pour mission de relancer des enquêtes en suspens, en exploitant les avancées scientifiques et technologiques récentes.

LENA HOUSSET

Mais qu'est-ce qu'un cold case exactement ? Jacques Dallest, magistrat du pôle cold case, le définit comme un crime non élucidé, généralement un meurtre ou un viol, dont l'enquête n'a pas abouti à l'identification d'un auteur. « Un crime, tout le monde peut le commettre », rappelle-t-il. Contrairement aux idées reçues, il ne s'agit pas forcément d'actes perpétrés par des individus aux profils atypiques : « Ce n'est pas réservé à des gens bizarres ou à des fous, un crime ça peut être fait par n'importe qui. En général plus les hommes que les femmes, mais ça peut aussi être fait par des femmes ».

Le magistrat distingue plusieurs types d'a° aires non élucidées. Certaines restent ouvertes malgré l'absence de suspect identifié, d'autres, faute d'éléments nouveaux, sont clôturées et archivées, bien qu'elles puissent être rouvertes si des preuves émergent avant la prescription. « La loi française dit qu'au bout de 20 ans, on ne peut plus rien faire, même si l'auteur se manifeste », précise-t-il. Il évoque également les disparitions inquiétantes, qui peuvent résulter d'accidents, de suicides, de morts naturelles ou encore de fugues volontaires. Mais lorsqu'elles

s'inscrivent dans un cadre criminel, elles relèvent également du travail du pôle cold case.

Toute la dijj culté de ces a° aires repose sur le temps qui passe, e° agçant progressivement les traces, dispersant les témoins et laissant parfois le crime impuni. « Plus le temps passe, plus ça joue en la faveur du meurtrier », reconnaît Jacques Dallest. C'est précisément pour cette raison que le pôle de Nanterre représente une avancée : il o° re une structure dédiée à ces enquêtes de longue haleine et leur redonne une visibilité, refusant de laisser l'oubli triompher. « Même si l'histoire date d'il y a longtemps, on ne baisse pas les bras, parce qu'il ne faut pas oublier que derrière chaque meurtre ou chaque viol, il y a des familles », termine Jacques Dallest.

DES FAMILLES EN ATTENTE DE JUSTICE

Derrière chaque cold case, il y a des familles qui attendent depuis des années, parfois des décennies, une réponse à leur souffrance. L'absence de vérité et de justice maintient ces proches dans un deuil inachevé. Alain Boulay, qui a perdu sa fille à la suite d'une agression, a décidé de créer l'association Aide Aux Parents d'Enfants

COLD CASE

UN ESPOIR DE JUSTICE POUR LES OUBLIÉS



CRÉDIT : ADOBE STOCK

Victimes (APEV) en 1982. Il aide de nombreuses familles et souligne l'importance de leur accompagnement : « Lorsqu'une famille nous contacte, c'est souvent par téléphone. Ensuite, on prend rendez-vous et on essaye d'organiser une rencontre physique le plus rapidement possible. Puis, on entame les démarches pour faire avancer l'enquête au plus vite ».

Mais ces démarches sont souvent longues. « On est à peu près à 250 familles accompagnées mais pour les enquêtes qui ont réellement abouti à l'identification d'un coupable, il doit y en avoir une douzaine », reconnaît Alain Boulay. Malgré tout, chaque réouverture d'un dossier représente une lueur d'espoir, « Il y a toujours des enquêtes en cours et on espère qu'un jour elles seront élucidées. En tout cas, nous allons tout faire pour. »

L'attente ne s'arrête pas toujours à l'identification d'un suspect. Le procès, souvent programmé des années après l'arrestation, prolonge cette période d'incertitude. « Le but final, c'est d'aller jusqu'au procès, et souvent cela prend deux ou trois ans après avoir trouvé le criminel », explique-il. Pendant ce temps,

l'association continue d'accompagner les familles qui doivent à leur tour éprouver une épreuve judiciaire éprouvante. Mais une fois le procès terminé, une nouvelle étape commence : celle du deuil.

Certaines familles choisissent alors de s'éloigner de l'association pour tenter de se reconstruire, tandis que d'autres trouvent du réconfort dans l'entraide et le partage d'expérience. « Très régulièrement, les familles deviennent à leur tour bénévoles pour pouvoir aider d'autres familles », raconte Alain Boulay. Pour cela, des réunions annuelles permettent aux proches de victimes de se retrouver, d'échanger et de soutenir ceux qui n'ont pas

L'AVANE, une autre association d'aide, à recensé plus de 400 dossiers grâce à une carte interactive.

encore obtenu justice. « Ces groupes de paroles sont très importants et très réconfortants, autant pour les familles dont le procès est terminé depuis des années que pour celles qui attendent encore des réponses ».

Si l'association ne dispose pas de psychologues en interne, elle peut compter sur un réseau de professionnels prêts à intervenir en cas de besoin. « Nous connaissons beaucoup de monde, donc nous pouvons faire appel à des avocats, des magistrats ou encore des psychologues pour aider les familles en détresse ». Une aide précieuse qui leur permet de ne pas se sentir seules face à l'attente et à l'incertitude.

Avec la médiatisation des affaires non élucidées, de nombreuses associations ont vu le jour, comme l'association des « Vétérans ». Certains amateurs se prennent au jeu et se découvrent une véritable vocation pour l'enquête. Parmi eux, d'anciens policiers, mais aussi des amateurs curieux, désireux de décoder des énigmes criminelles sur leur temps libre. Si peu d'enquêtes aboutissent grâce à eux, leur contribution reste précieuse.

Cette ferveur peut néanmoins avoir ses dérives. Sur les réseaux sociaux, des innocents sont parfois accusés à tort et ont été victimes de fausses accusations et de harcèlement. Si ces détectives amateurs peuvent

Un cheveu, une goutte de sang, un emballage de bonbon, toutes ces petites choses peuvent faire avancer une enquête toute entière.

JACQUES DALLEST, MAGISTRAT DU PÔLE COLD CASE



relancer certaines affaires, ils doivent rester conscients des limites de leur engagement.

L'APPORT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les avancées technologiques ont profondément transformé le travail des enquêteurs et magistrats, leur permettant de revisiter des affaires classées avec un regard neuf. Parmi ces innovations, l'ADN occupe une place centrale. « Maintenant avec l'ADN, on peut réussir à faire un portrait génétique de l'agresseur, chose à laquelle nous n'avions pas accès dans les années 70. Donc on peut réussir à trouver la race, l'âge, même bientôt, la taille ou la couleur des yeux, enfin on peut trouver énormément de renseignements sur la personne », souligne Alain Boulay. Grâce aux progrès scientifiques, une simple trace peut devenir une piste décisive pour identifier un suspect. « Un cheveu, une goutte de sang, un emballage de bonbons, toutes ces petites choses ça peut faire avancer une enquête tout entière », ajoute Jacques Dallest.

L'évolution des techniques d'analyse ADN a radicalement changé la manière dont les cold cases sont abordées. « Il y a 20 ou 30 ans, il fallait beaucoup de matière pour obtenir un profil, maintenant il suffit de quelques cellules », explique Olivier Le Gall, ancien enquêteur de la gendarmerie aujourd'hui intégré au cabinet de l'avocat Didier Seban. Cette avancée permet de réexaminer des scellés datant de plusieurs décennies et d'en extraire de nouvelles informations. « Il faudrait redemander des analyses sur un ancien dossier parce qu'avec les nouvelles technologies, le résultat pourrait être intéressant », ajoute Olivier Le Gall, en soulignant l'importance de la réévaluation des preuves matérielles.

Outre l'ADN, les nouvelles méthodes d'investigation assistées par intelligence artificielle (IA) offrent des perspectives inédites. Les algorithmes permettent de recouper des masses de données en un temps record, facilitant l'identification de connexions autrefois invisibles aux enquêteurs. La reconnaissance faciale, l'analyse comportementale ou

encore la prédiction criminelle sont autant d'outils qui enrichissent les enquêtes. « Par exemple, en Chine, il y a la reconnaissance faciale. Dans une foule, ils sont capables de voir qui est un repris de justice. Nous en France on ne le fait pas mais on voit bien que dans le monde, il y a quand même de plus en plus d'avancées technologiques », observe Jacques Dallest. « J'essaie d'apporter un œil neuf dans le cabinet de monsieur Seban, avec de nouveaux angles de vue », Olivier Le Gall s'appuie sur ces innovations pour analyser des dossiers et repérer d'éventuelles failles dans les enquêtes passées.

Mais ces avancées soulèvent également des questions éthiques. Jusqu'où peut-on aller dans la collecte et l'exploitation des données personnelles ? « Peut-être qu'un jour, nous aurons des puces GPS dès la naissance pour éviter les disparitions », imagine Jacques Dallest, illustrant les dilemmes que pose l'évolution technologique. Si ces solutions pourraient prévenir certains crimes, elles interrogent sur le respect des libertés individuelles et la protection de la vie privée. Malgré ces interrogations, une chose est certaine : l'évolution des outils d'investigation ne cessera de progresser. « Il y aura toujours des crimes, mais il

faudra trouver des évolutions pour les élucider plus facilement et rapidement », conclut Jacques Dallest.

ENTRE ESPOIR ET LIMITES

Depuis son ouverture il y a deux ans, près de 400 procédures ont été examinées par ce parquet spécialisé, marquant ainsi un premier pas significatif vers la résolution des cold cases en France. Bien que la résolution de tous les dossiers non élucidés demeure un objectif ambitieux, les avancées technologiques actuelles offrent des perspectives encourageantes pour les enquêtes. En France, on recense actuellement entre 280 et plus de 1 000 affaires non élucidées, un nombre considérable qui souligne l'ampleur du défi. L'intégration de l'intelligence artificielle dans les enquêtes, permet de traiter des volumes massifs de données en un temps record.

Ces outils technologiques, notamment l'analyse de grandes bases de données, l'exploitation de l'ADN et la mise en œuvre d'algorithmes avancés permettent de donner un nouveau souffle aux enquêtes anciennes. De

Depuis sa création, le pôle a réussi à élucider 10 affaires aboutissant à des mises en examen et des condamnations définitives.



CRÉDIT : ADOBE STOCK

plus, la création de structures spécialisées, comme le pôle cold case de Nanterre, témoigne d'une volonté institutionnelle de s'attaquer spécifiquement à ces dossiers complexes. Malgré ces progrès notables, il est important de souligner que toutes les affaires non résolues ne pourront probablement pas aboutir à une conclusion favorable. La dégradation des preuves avec le temps, la disparition de témoins et l'absence de nouveaux éléments compliquent énormément le travail des enquêteurs. Dans certains cas, il est possible que l'espoir de justice se dissipe avec les années, rendant ces affaires particulièrement difficiles à élucider, malgré les efforts déployés.

Actuellement composé de trois juges d'instruction, de trois greffiers et de deux juristes assistants, le pôle cold case de Nanterre reste néanmoins sous-dimensionné pour répondre pleinement à la complexité et à l'ampleur des affaires non élucidées. Bien que ces équipes soient spécialisées et motivées, le manque de moyens alloués à cette structure a suscité des critiques, notamment concernant le nombre de dossiers à traiter et les ressources humaines insuffisantes pour garantir une efficacité optimale.

Les informations disponibles concernant les ressources humaines du pôle montrent un personnel restreint, tandis que les données concernant le budget alloué à ces affaires n'ont pas été publiquement divulguées. Cependant, pour pallier cette situation, le recrutement d'un quatrième magistrat est prévu pour 2025; une initiative qui vise à alléger la charge de travail des équipes en place. Cette mesure, bien qu'attendue, souligne néanmoins que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les moyens de ce pôle et offrir aux familles la justice qu'elles méritent.

Bien qu'en France, la création du pôle cold case à Nanterre marque une avancée significative, les États-Unis restent bien plus avancés en matière de traitement des affaires non élucidées. Le pays dispose de nombreux pôles spécialisés, comme ceux à Los Angeles ou à New York, qui depuis plusieurs années se sont dotés de ressources considérables pour traiter ces dossiers, notamment en intégrant des technologies de pointe et des équipes dédiées.

Par exemple, la base de données CODIS (Combined DNA Index System)

permet aux enquêteurs américains de croiser des milliers d'échantillons dans le pays, facilitant la résolution de nombreux cold cases. Cette infrastructure est un modèle d'efficacité comparé à la situation en France, où les moyens restent encore insuffisants malgré la volonté de progrès.

Ce décalage se retrouve également dans la culture populaire, où des auteurs comme Michael Connelly, à travers son personnage de l'inspecteur « Harry Bosch », popularise l'idée de résoudre des cold cases avec détermination et technologie. Dans ses romans, Connelly expose un univers où l'investigation scientifique et la persévérance des enquêteurs permettent de faire éclater la vérité, une approche dont la France pourrait s'inspirer davantage. Ainsi, bien que des progrès aient été réalisés, le modèle américain, plus institutionnalisé et mieux financé, pourrait offrir des leçons précieuses pour optimiser la gestion des cold cases en France. ■

Ci-dessous et page de droite : Malgré un retard par rapport aux États-Unis, le pôle de Nanterre se développe et, grâce aux preuves ADN, parvient à combler ce retard.



Les fleurs fanées des Printemps Arabes

Le 17 novembre 2024, Boualem Sansal, écrivain Franco-Algérien a été arrêté à Alger, puis incarcéré pour ses travaux. Le 17 février 2025, cent jours après le début de sa détention, il a décidé d'arrêter de s'alimenter. Dix ans après les Printemps Arabes, la liberté d'expression régresse au Maghreb ; une plaie pour les journalistes, auteurs et artistes, traqués et enfermés pour leurs publications. **LUIGI MORELLI**

Omar Radi est un journaliste marocain. Boualem Sansal, un écrivain franco-algérien. Tawfiq Omrane, un caricaturiste tunisien. Leur point commun ? Avoir publié un article, un livre, un dessin dérangeant les autorités de leur pays, qui les ont tous trois arrêté. Ils ne sont pas des cas isolés. Dans le Maghreb contemporain, les libertés d'expression, d'opinion et de la presse font face à de graves restrictions de la part de leurs gouvernements. En 2025, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie occupent les 129^e, 139^e, et 118^e places du classement mondial de Reporters Sans Frontières.

LES FAITS QUI DÉRANGENT

Tawfiq Omrane est caricaturiste indépendant. Le 21 septembre 2023, il a été arrêté à son domicile par la police. Oyéciellement à propos d'un chèque impayé, oyéciusement pour di- amation contre le chef du gouvernement. Deux policiers en civil l'attendaient à son domicile à la rentrée du travail et l'ont emmené au poste de police, l'interroger sur ses caricatures. Trois avocats bénévoles se sont plus tard présentés pour le défendre.

« L'interrogatoire du chèque a duré cinq minutes, celui des caricatures plus de quatre heures. On voulait me faire dire que je voulais humilier le chef du gouvernement avec mes dessins. Vers 22h, on m'a emmené à Bouchoucha (centre de détention) pour comparaitre le lendemain pour di- amation. Je dis toujours que je suis un dessinateur très local ; je m'intéresse aux détails des problèmes du Tunisien modeste. Ce tunisien modeste se sent dans mes

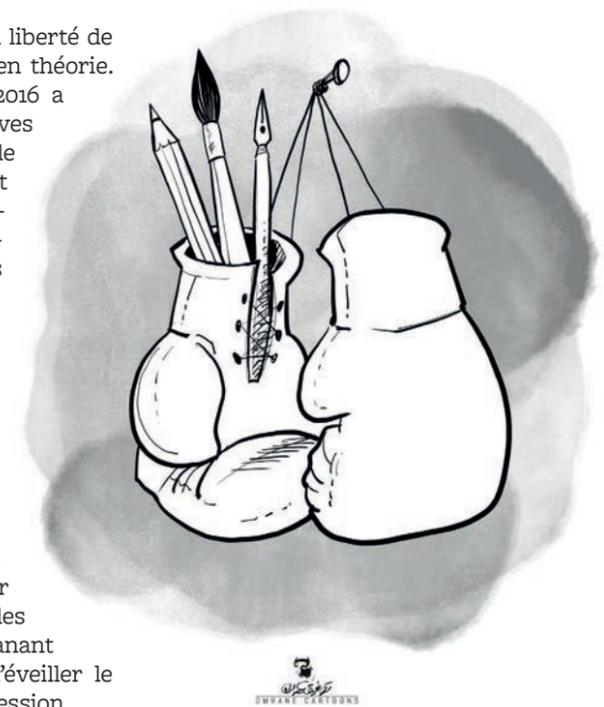
dessins car je le touche. A cause de ça, peut-être que mes dessins dérangeant. Aujourd'hui pour caricaturer on ne doit ni critiquer ni président, ministre ou haut responsable -ou le décret 54 te dit ' je suis là !' »

Au Maroc, depuis 2010, la liberté de la presse s'est améliorée ; en théorie. Le Code de la Presse de 2016 a supprimé les peines privatives de liberté ; pourtant, le Code fut modifié : l'Etat a introduit les « lignes rouges » qui permettent la prison aux journalistes dissidents : dogmes islamiques, la monarchie en place, le Sahara Occidental, les a) aires entre souverains, et la répression de leurs collègues. En somme, tout le monde peut être jeté en prison s'il ose critiquer le Roi ou les conditions sociales et politiques. Cela est commun à tout le Maghreb ; le pouvoir ne veut pas voir dépasser des remises en question émanant de défiants, susceptibles d'éveiller le peuple sur leur propre oppression.

UNE LÉGITIMITÉ POLITIQUE RELATIVE AU MAGHREB

La monarchie marocaine en place depuis 13 siècles, jouit d'une autorité quasi-suprême sur ses citoyens. Le roi actuel, Mohamed VI, trône depuis 25 ans. C'est lui qui nomme le chef du gouvernement (Aziz Akhannouch depuis 2021, qui nomme les ministres sous approbation royale). Son Altesse détient l'autorité religieuse suprême, l'armée, et la présidence du conseil des

حتى أنا عندي
عائلة



« Moi aussi, j'ai une famille ». Tawfiq Omrane illustre le combat des caricaturistes pour continuer à exercer.

ministres. Malgré un statut politique de monarchie constitutionnelle, les électeurs sont loin de leurs représentants- qu'ils n'élisent pas directement.

Le chef du gouvernement algérien, Abdelmadjid Tebboune, est au pouvoir depuis 2019. Controversé et critiqué



pour avoir été élu par un concours de circonstances face à Bouteflika ; il a tout de même été réélu en 2024. 46% de taux de participation, selon les sources officielles, mais d'autres indiquent un taux de 10%. Ces taux remettent en question la fiabilité des chiffres donnés par le pouvoir, et questionnent l'intérêt que la population porte à la politique. Les relations entre Tebboune et l'armée pressentent une transition vers un état policier et limite l'autonomie des institutions civiles. Depuis début 2025, Alger et Paris sont en tension diplomatique à propos d'OQTF non appliquées, ce qui exacerbe celle de l'aire Sansal.

Le leader tunisien, à l'instar du Roi Mohamed VI, cumule plusieurs fonctions. Kais Saïd est à la tête de l'Etat depuis octobre 2019. Le 25 juillet 2021, il démantèle quasiment tous les contrôles institutionnels du pouvoir exécutif -en invoquant l'article 80 de la Constitution-, publie des décrets restreignant la liberté d'expression et s'octroie tout le pouvoir du système judiciaire (symptomatique d'une dérive autoritaire), lui qui avait pourtant soutenu les Printemps de 2011.

Tous ces régimes ont des similitudes, ce sont chacune des autocraties quasi-totales ; leurs leaders ont la main mise sur tous les pouvoirs et la démocratie est peu appliquée ; ainsi foisonnent pléthore de problèmes de société : inégalités sociales, chômage et corruption.

LA PEUR DU DÉBAT CRITIQUE

Khadija Mohsen, politologue et spécialiste du monde arabe déclare : « Être journaliste en Tunisie, ou au Maghreb, c'est avoir peur, tous les jours. Des directeurs de radio ou des journalistes jetés en prison, j'en connais. C'est valable pour tout le monde arabe. »

Au Maroc, même emprisonnés, les journalistes sont privés de papier, crayon et de livres depuis 2023 ; une situation « cruelle » pour RSF. Selon l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, chacun doit avoir accès à livres, radio, et moyens d'écrire. C'est le cas de Radi, qui correspondait -avant confiscation- en secret à un collègue, Soulaïmane Raïssouni, incarcéré dans la même aile.

Être journaliste au Maghreb, c'est avoir peur.

KHADIJA MOHSEN,
POLITOLOGUE SPÉCIALISTE DU MONDE ARABE

Un trou dans un mur servait de boîte aux lettres de fortune pour converser chaque dimanche. L'on brime et craint toujours celui qui sait écrire, même emprisonné. « KM : Les chefs d'État ont la main mise sur la télévision nationale, elle touche le plus de monde, elle fait l'opinion. Quant aux journalistes des médias publics, ce ne sont que des outils. Ils ont un argumentaire et une légitimité au pouvoir et ne sont pas inquiétés. »

Les gouvernements craignent le débat et la liberté que le peuple instruit, pourrait s'octroyer en renversant ceux qui les oppriment. Critiques, ils auraient alors toutes les clés pour revendiquer leurs droits. En 2011, la jeunesse plus éduquée et plus connectée que leurs parents avait contesté l'autorité.

UNE INSTRUMENTALISATION DES LOIS

Ces trois pays que sont le Maroc, l'Algérie et la Tunisie créent des juridictions floues. Que constitue une fausse nouvelle, un outrage ? Les motifs restent pernicieux. En cherchant à justifier une répression, le motif de « sûreté de l'Etat » est majoritairement invoqué.

Le décret 2022-54 qu'Omrane compare à une épée de Damoclès, Kais Saïd l'a instauré. Il punit de cinq ans de prison et de 50 000 dinars d'amende (-15 000€) « toute personne qui utilise délibérément les réseaux de communication [...] qui produit, promeut, publie ou envoie de fausses informations ou des rumeurs mensongères ». La peine est de dix ans de prison quand elle touche à un fonctionnaire de l'Etat. KM « Ce décret est arbitraire puisqu'il ne repose que sur l'interprétation. Les interpellations sont purement politiques. Une information compromettante est considérée comme

une fausse nouvelle ». Quand Omrane caricature un politicien, c'est considéré comme une fausse nouvelle. Tout cela relève de l'intimidation. » Le Premier ministre Hachani nie son implication avec l'arrestation. Quant au président Saïd, il cultive l'ambiguïté. Lors d'un conseil de sécurité organisé le 25 septembre 2023, il a affirmé que les libertés d'expression et de presse sont incontestables. Avant d'ajouter : « Liberté ne signifie ni propagation de mensonges, ni diffamation, ni profération de menaces de mort. » Tout est une question de mots ; le gouvernement joue de la large notion de diffamation et de fausses nouvelles, utilisées comme prétexte aux arrestations.

Omar Radi est journaliste. Connu pour ses prises de position en faveur des droits de l'Homme, il a été victime de la presse de diffamation. Des médias reliés aux services de sécurité du makhzen - le pouvoir, en arabe marocain - publiant sur les voix critiques du pays pour salir leur réputation. Les articles comprennent des informations intimes ou des insultes de bas-étage ; Human Rights Watch a dénombré 136 articles en trois mois en 2020 sur lui et ses proches. Il a été arrêté la même année pour « outrage à magistrat » via un tweet avec trois autres collègues qui l'avaient retweeté. L'Etat marocain les avait accusés d'agression sexuelle ce qu'ils avaient nié et dénoncé ce motif comme faux pour les punir de leur dissidence.

Boualem Sansal est déstabilisé délibérément durant sa détention. Alger le pousse à changer d'avocat pour des raisons religieuses, voire ne pas en utiliser ; ce qui le conduit à protester via le jeûne. Une version démentie par le bâtonnier d'Alger, Mohamed Baghdadi. François Zimeray, son avocat actuel, nous confie un état de santé

« préoccupant » puisque l'auteur jaunirait bel et bien et serait atteint d'un cancer.

LA CRIMINALISATION DES OPPOSANTS

À partir de 2010, l'Etat marocain a utilisé plusieurs moyens pour clore la presse indépendante : boycott publicitaire, surveillance des journalistes, et calomnies à l'encontre des (rares) récalcitrants. La transition de l'écrit vers le digital ne fait que renforcer ces mécanismes d'obéissance aux consignes du pouvoir.

C'est à travers ces moyens qu'Omar Radi croupissait en prison depuis 2020, condamné à six ans de prison. A l'occasion de La fête du Trône 2024 (événement national à chaque anniversaire de l'intronisation du souverain en place, ici le 30 juillet) Radi s'est vu gracié par Mohamed VI ; lui et 2475 autres prisonniers d'opinion. A la sortie de la prison, il l'a remercié de lui avoir accordé la grâce royale, pourtant emprisonné pour avoir enfreint sa loi. Il nous confie « Avec le recul, j'étais juste euphorique de liberté, rien de plus. S'il me gracie, il confirme que je suis coupable d'un crime. » Les auteurs ne sont pas les seuls arrêtés ; un simple citoyen

retweetant un article ou un dessin qui fâche est passible d'une surveillance accrue des autorités. Khadija Mohsen, politologue « Même si les réseaux constituent un refuge de colère, de mobilisation, d'insurrection ; il n'offre pas de protection. Les libertés et droits ne s'acquiescent pas sur le court terme. » Il est fréquent pour des penseurs de quitter leur pays et de demander l'asile politique en Occident ; Sansal est devenu français en 2024, ce qui exacerbe son image de traître à l'Algérie.

En réaction à son arrestation, la toile tunisienne, Cartooning for Peace, une ONG protectrice des caricaturistes du monde et ses collègues ont aidé leur solidarité envers Tawfiq Omrane et ont partagé massivement ses caricatures, bien que l'accès à Internet soit restreint par le régime. Depuis des années il recoit quotidiennement des menaces, des pressions, « sans compter le harcèlement sur Facebook. »

AUTOCEENSURE, MAIS RÉSISTER MALGRÉ TOUT.

Le média Akhbar Al Yaoum était le dernier bastion indépendant de liberté de la presse au Maroc ; il a abandonné le combat en 2021, et son rédacteur en chef, Soulaïmane Raïssouni,

emprisonné, puis relâché avec Radi. La principale source d'information pour la population vient de la télévision, des sites d'information, et du bouche à oreille pour les aînés. Les jeunes et les intellectuels tentent des subterfuges via les réseaux sociaux qui permettent un quasi anonymat.

Le monde littéraire milite pour la libération de Sansal ; Gallimard, sa maison d'édition, et ses collègues, et son comité de soutien qualifient cette détention « d'étouffement au motif fantaisiste ». Une soirée de soutien a eu lieu le 18 février à l'Institut du Monde Arabe. « Il ne faut surtout pas que la mobilisation cesse », a déclaré à Franceinfo Philippe Claudel, président de l'académie Goncourt.

Malgré l'autocensure appliquée aux auteurs, qui travaillent la rage au cœur et les poings serrés, ils rappellent leur importance pour le bien de la démocratie. « Mon objectif en tant que Tawfiq Omrane, caricaturiste tunisien » CONTINUER. » ■

Omar Radi, 29 juillet 2024, à la sortie de la prison de Rabat.



Antisémitisme scolaire...



Depuis le 7 octobre 2023, une montée des tensions liées au conflit israélo-palestinien se fait sentir en France, y compris dans les établissements scolaires. Insultes, harcèlement, menaces : de nombreux élèves de confession juive se disent en insécurité à l'école. Selon le ministère de l'Éducation nationale, 1 670 actes à caractère antisémites ont été recensés dans les établissements scolaires français au cours de l'année scolaire 2023-2024 : un chiffre quadruplé en un an. **LOUISE PETEL**

Derrière ces chiffres, une autre réalité se dessine dans les écoles. Hélène Bouniol, responsable éducation à la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme), témoigne d'une violence qui commence de plus en plus tôt. Si les interventions de l'association s'étendent aujourd'hui de l'école élémentaire au lycée, les demandes émanant de maternelles se multiplient, elles démontrent une inquiétude croissante des enseignants face à des comportements problématiques observés. Confrontée quotidiennement à cette montée de l'antisémitisme, elle a accepté de partager son point de vue sur la situation actuelle.

« IL Y A UNE VÉRITABLE PERTE DE RECONNAISSANCE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE »

La LICRA est en première ligne dans la lutte contre l'antisémitisme. Avez-vous constaté une augmentation des signalements en milieu scolaire ces dernières années ?

HÉLÈNE BOUNIOL : Oui, de manière très nette. On observe une augmentation de 100 % des actes antisémites dans tous les milieux sociaux et à tous les niveaux, de l'école primaire à l'enseignement supérieur.

Comment cet antisémitisme se manifeste-t-il ?

H. B. : Chez les plus jeunes, il est surtout verbal : on entend des phrases comme « *Je ne veux pas m'asseoir à côté de toi parce que tu es juif* ». La violence la plus forte s'exprime souvent entre groupes ethniques différents. Quant aux réseaux sociaux, ils jouent un rôle clé, mais les élèves ne nous en parlent pas directement. Cela est souvent classé comme du harcèlement à caractère racial, alors que le véritable problème réside dans le manque de contrôle sur certaines plateformes, où les insultes et le harcèlement peuvent se propager rapidement et facilement. Quand on discute pendant les ateliers avec les élèves, ils nous disent que leur seule source d'information vient des réseaux sociaux, sans qu'ils ne cherchent jamais à vérifier ce qu'ils lisent. Finalement, ce qu'il faudrait renforcer dans les écoles, ce sont des cours d'éducation aux médias et à l'usage du numérique.

Quels sont les profils des élèves qui expriment des propos antisémites ? Est-ce une simple provocation ou une idéologie plus ancrée ?

H. B. : Chez les plus jeunes, c'est souvent de la répétition. Ils entendent ces discours dans leur famille ou dans leur environnement religieux,

souvent dès 6 ou 7 ans. Mais à l'arrivée du lycée, on peut déjà voir une idéologisation plus marquée. Et dès le 8 octobre 2023, la situation s'est nettement aggravée.

LE POIDS DU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis les attaques du 7 octobre et la guerre au Moyen-Orient, avez-vous constaté une évolution des discours antisémites dans les écoles ?

H. B. : Oui, particulièrement des discours à caractère génocidaire. Dans l'enseignement supérieur, il est devenu courant d'entendre que « *chaque juif est pro-israélien et génocidaire* ». Je ressens une angoisse depuis cette date : avant, on faisait face à des préjugés classiques, vieux comme le monde : il a un grand nez, de l'argent, ce genre de chose. Aujourd'hui, avec ce conflit, la haine s'est intensifiée. Beaucoup d'élèves considèrent que « *les juifs soutiennent Israël, donc ils soutiennent un génocide, donc ce sont des tueurs d'enfants* ».

Certains enseignants rapportent que le conflit israélo-palestinien s'invite dans les discussions en classe. Comment peuvent-ils aborder ce sujet sans exacerber les tensions ?

H. B. : Il y a une énorme autocensure. Des enseignants me confient qu'ils n'osent plus en parler, notamment après les récents assassinats de professeurs. D'autres abordent le sujet librement, mais ce n'est pas la majorité. Et de l'autre côté on a des parents qui refusent que l'on enseigne la Shoah, estimant que « *l'on en parle trop* ».

ÉDUCATION ET SANCTIONS : QUELLES RÉPONSES APPORTER ?

Quelles sont les méthodes pédagogiques les plus efficaces pour déconstruire ces préjugés antisémites ?

H. B. : Tout dépend de l'établissement et de son contexte. Si un acte antisémite a eu lieu, nous allons nous appuyer dessus pour ouvrir le dialogue. Notre objectif est avant tout de développer le débat et d'amener les élèves à réfléchir. Nous insistons sur les valeurs de la République, car elles sont essentielles à notre pédagogie.

Les interventions sont-elles bien reçues par les élèves ? Certains changent-ils d'avis ?

H. B. : Oui, il y en a mais c'est peu. Ce n'est pas forcément qu'ils n'ont pas de regrets, c'est dit cile pour eux d'en parler. Lorsqu'on échange avec des enfants ayant des préjugés, on perçoit souvent un conflit de loyauté avec leur famille. Ils nous expliquent simplement que ce n'est pas la mentalité dans laquelle ils ont été élevés.

Que pensez-vous des voyages mémoriels à Auschwitz ou Drancy ? Sont-ils toujours eյ caces ?

H. B. : C'est un outil important, mais insuյ sant. Même après une rencontre avec un ancien résistant, certains élèves restent sous l'emprise des désinformations circulant sur les réseaux sociaux. C'est un travail sur le long terme mais pour le moment on n'a pas de solution parfaite. Depuis les années 2000, on voit une augmentation de l'antisémitisme mais ça n'a rien à voir avec l'explosion venu après le 7 octobre.

Les parents ont-ils un rôle à jouer dans la lutte contre l'antisémitisme ?

H. B. : Bien sûr mais malheureusement je crois qu'il y a beaucoup de familles qui n'entre pas du tout dans la logique scolaire. Il faudrait rendre obligatoire une demi-journée de réunion en début d'année pour leur expliquer les objectifs pédagogiques de l'école.

Les sanctions actuelles contre les élèves auteurs d'actes antisémites sont-elles suյ santes ?

H. B. : Elles restent très limitées. Aujourd'hui, la politique est de privilégier les sanctions pédagogiques : exercices de réflexion, rédaction de lettres, participation à des débats... Mais cela demande énormément de temps et d'investissement et les chefs d'établissement ne sont pas toujours enclins à le faire. Les conseils de discipline débouchent souvent sur trois jours d'exclusion, perçus comme des « vacances » par l'élève. Si les moyens le permettent, jusqu'à 20 heures de cours de responsabilité peuvent être imposées avec des visites mémorielles, ou des audiences judiciaires mais ce n'est pas systématique. ■

1894-1906 : L'affaire Dreyfus est un exemple emblématique de l'antisémitisme institutionnel et sociétal en France.

1939-1944 : Pendant la Seconde Guerre mondiale, le régime de Vichy collabore avec l'Allemagne nazie et promulgue des lois antisémites. Des milliers de Juifs sont déportés et exterminés dans les camps de concentration.

Années 1960-1970 : Apparition d'un antisémitisme lié aux tensions au Moyen-Orient et à la décolonisation. C'est une période où la caricature du Juif se renforce. La guerre des Six Jours survient en 1967. Israël annexe la partie Est de Jérusalem.

2006 : Enlèvement et assassinat d'Ilan Halimi, par une vingtaine de personnes se faisant appeler le "gang des barbares", uniquement parce que le gang pense qu'il est riche par sa confession juive.

2015 : Attentat de l'Hyper Cacher et prise d'otages à Paris, faisant quatre victimes. Elle arrive à un moment symbolique, le vendredi au début de Shabbat.

2023 : Tensions en France avec des manifestations et une hausse des actes antisémites après l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre (1200 morts), déclenchant un conflit ayant causé environ 60 000 morts Palestiniens.

Années 1930 : La France connaît une instabilité politique et économique. Des groupes nationalistes comme l'Action française de Charles Maurras profitent du mécontentement, tandis que la montée du fascisme en Europe alimente les tensions.

1945-1960 : Après la guerre, la reconnaissance de la Shoah comme crime contre l'humanité est progressive mais des préjugés antisémites persistent. Le retour des déportés juifs est souvent accueilli par l'indifférence et l'incompréhension.

1980 : L'attentat contre une synagogue à Paris, marquant une résurgence violente de l'antisémitisme en France.

2012 : Tuerie de l'école juive, Ozar Hatorah à Toulouse entraînant la mort de quatre personnes, dont trois enfants. C'est le troisième attentat perpétré par Mohammed Merah, qui fera au total sept morts.

2018 : Meurtre de Mireille Knoll, survivante de la Shoah, tuée de 12 coups de couteau dans son appartement par deux hommes. Son meurtre devient alors le symbole de la lutte contre l'antisémitisme en France.

Faire de vos singularités UNE RÉUSSITE COMMUNE

FORMATIONS BAC À BAC+8

RESSOURCES HUMAINES

MANAGEMENT, FINANCE, DROIT

COMMERCE, MARKETING, SERVICES

INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE

COMMUNICATION, JOURNALISME ET PRODUCTION

IMMOBILIER

MANAGEMENT DES INDUSTRIES DE LA SANTÉ

MANAGEMENT INTERNATIONAL



Non-mixité et violence masculine

Soirée Sans Valentin
de la Bringue à Lille le
20 janvier 2025

Alors qu'une soirée d'halloween entre femmes a été visée par une attaque masculiniste et des tirs de mortiers fin octobre, la question de la nécessité des espaces en non-mixité revient sur la table. Cette alternative pour les femmes persiste dans un monde où les féminicides et les inégalités entre les genres ne faiblissent pas. **CLARA ELFORT-LOUIS**

31 octobre 2024, Paris. « *La Bringue* », soirée exclusivement féminine, est interrompue par des hommes tirant aux mortiers d'artifices. « *Nous étions sur la terrasse/fumoir d'un bar au parc de la Villette, quand d'un coup un feu d'artifice très proche a commencé, dès la deuxième détonation, il a été tourné sciemment vers nous. Nous avons pris plusieurs salves* » raconte Catia, 27 ans, (@chijiretakami) sur X. Comme elle, de nombreuses femmes présentes à la soirée, déguisées pour l'occasion et talons hauts, témoignent de la violence de l'agression. « *On était à La Bringue d'Halloween avec des amies, et des mecs ont tiré au mortier sur nous. Genre littéralement un attentat par des mecs parce que des meufs font la fête entre elles.* »

Les blessées s'en sortent avec quelques brûlures, mais les médias généralistes se font discrets sur le sujet. Le mot attentat, lié à la violence masculine, est bien trop sensible pour les lèvres. Pourtant, cette attaque rappelle la tentative d'intimidation lors d'une autre soirée, toujours organisée par « *La Bringue* » à Marseille, où des hommes avaient tenté de balancer de l'essence sur des femmes présentes dans un fumoir extérieur. Ces événements montrent que l'hostilité envers les femmes cherchant à créer

des espaces de liberté et d'émancipation sans hommes, perçus comme une menace par certains, est loin d'être anodine.

LA NON-MIXITÉ, CE N'EST PAS NOUVEAU

Dans les années 1970 aux États-Unis, des féministes organisent *Take Back The Night* (« *reprenez la nuit* » en anglais), des manifestations en non-mixité contre les violences sexistes et sexuelles. Plus festives, les *Mama Gets Tanzen* (« *Maman, va danser* ») en Allemagne, soirées réservées aux jeunes mamans, rencontrent un grand succès dans 70 villes différentes.

Ce besoin de créer des lieux de fête loin des regards et des comportements oppressifs s'explique par les violences subies par les femmes. Selon une étude menée par l'Observatoire des violences sexuelles et sexistes en 2019, 100% des femmes interrogées avaient déjà été confrontées à une forme de harcèlement dans un lieu public. Plus de 80% des femmes déclarent avoir été harcelées dans des espaces festifs tels que les boîtes de nuit ou lors de soirées. Ces comportements vont du harcèlement verbal à des agressions physiques, créant un environnement où les femmes se sentent souvent en danger. La non-mixité se présente comme une solution pour protéger les femmes des violences mais les critiques sont vives sur les réseaux sociaux comme dans la vie.

QUAND LA MISOGYNIE TRAVERSE L'ÉCRAN

« *Le masculinisme est une forme d'antiféminisme qui s'appuie sur l'idée que les hommes souffrent à cause des femmes et des féministes, parce que la société serait trop féminisée et que les femmes y prendraient trop de place* » explique la sociologue Mélissa Blais sur Radio France.

Au-delà d'être un mouvement s'opposant aux avancées des droits

LE BACKLASH : UNE RÉPONSE

Ce terme anglais, traduit littéralement par « *retour de bâton* », a été qualifié pour la première fois en 1991 dans l'essai « *Backlash : The Undeclared War Against American Women* » de Susan Faludi, journaliste américaine. Il désigne le mouvement réactionnaire, souvent mené par des hommes, suite à la progression des droits des femmes. Ce phénomène a été observé à diverses étapes de l'histoire du féminisme, de l'après-guerre à notre époque. Dans les années 1960, les militantes féministes revendiquent la libération sexuelle et l'accès à la contraception. Dans le même temps, des mouvements ultra-conservateurs religieux ont fait leur essor. Aujourd'hui, le backlash observé semble être une réaction au mouvement #MeToo, lancé en 2017, dénonçant les violences sexistes et sexuelles. A la fois outil de libération de la parole, les réseaux sociaux sont également utilisés pour réprimer les prises de parole des femmes et des minorités à travers des vagues de cyberharcèlement.

VIOLENTE AU PROGRÈS

Occidant agit eos ac quam
quod ma et voloressem
que veniam re,



des femmes, le masculinisme, et les hommes qui se revendiquent comme tels, ne se contente pas de se développer dans les cercles privés ou informels. Il fleurit aussi sur les réseaux sociaux à travers les influenceurs nouvelle génération. Alex Hitchens ou encore Killian Sensei, motivateur masculin qui vend du rêve, bâtissent leur fond de commerce sur la haine et la critique des femmes.

Des discours particulièrement consommés par des jeunes hommes réceptifs et crédules. Aujourd'hui, 37% des hommes considèrent que le féminisme menace leur place dans la société selon une enquête menée par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Une mentalité inquiétante dont les conséquences violentes pour la vie des femmes sont sans appel. Le 6 décembre 1989, Marc Lépine signe la tuerie de l'École polytechnique de Montréal, premier attentat masculiniste recensé. Il a ouvert le feu, tuant 14 femmes, après les avoir volontairement séparées des hommes présents dans la pièce.

L'INSTRUMENTALISATION DE LA NON-MIXITÉ

La non-mixité fonde son identité sur l'exclusion d'un groupe social précis pour des raisons d'oppression et de liberté d'expression, mais un risque subsiste, celui de l'enclavement et de la marginalisation. Les dérives

de ce concept existent, l'instrumentalisation politique des groupes non-mixtes par des tendances de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR) dans les années 70 en est l'exemple.

Sous prétexte de débats politiques non-mixtes, ce comité restreint était surtout utilisé pour se fermer aux oppositions, pourtant nécessaires dans les échanges pour avancer. Le développement de tels espaces non-mixtes reste une réponse face à la problématique d'une société encore largement masculine. Toutefois, pour que ces initiatives réussissent à perdurer et à se multiplier, il est essentiel de s'assurer que ces projets ne deviennent pas des dérives idéologiques mais des lieux d'action et d'ascension sociale.

L'ESSOR DES CLUBS DE LECTURE FÉMININS

Les espaces non-mixtes ne sont pas uniquement réservés à des soirées entre filles mais se manifestent aussi à travers des clubs de lecture. Céleste Diyaya a fondé « *The Girls Book Club* » avec Lordina Addai. L'objectif : permettre aux femmes de développer leur pensée critique, d'approfondir leur réflexion sur les sujets qui les concernent, et de se soutenir dans leurs luttes respectives.

Dans GBC, toutes les femmes sont les bienvenues. Avec la volonté de créer un espace inclusif où elles pourraient se sentir libres de partager

leurs expériences littéraires sans jugement, le projet prend forme en avril 2024. Interrogées sur la nature de ce concept, les fondatrices ne doutent pas que leur lieu répond à un réel besoin : « *Je crois que les femmes qui nous rejoignent préfèrent être entre elles, car elles ne se sentent pas écoutées ni comprises dans un environnement plus mixte. Certaines de leurs opinions peuvent être étouffées ou minimisées. Elles peuvent même se sentir en insécurité. Les femmes ne détestent pas les hommes, cependant, beaucoup d'hommes ont du mal à créer un espace sûr, tant physique que moral, pour les femmes.* »

« EMPOWERMENT » AU FÉMININ

Prisca Mulongo a rejoint «*The Girls Book Club*» il y a quelques mois. Elle a été attirée par cet endroit sans avoir à se soucier du jugement masculin. Pour elle, sa participation au club de lecture est une expérience enrichissante. Prisca a eu l'occasion de découvrir de nouveaux genres littéraires lors de son échange avec les autres membres.

« L'idée d'avoir une safe place pour parler librement de choses qui nous rassemblent, partager des valeurs communes avec des femmes, faire des activités qui réunissent nos centres d'intérêts. »

Les objectifs futurs du club sont ambitieux, confie Céleste Diyaya, la fondatrice : « *À long terme, nous aimerions organiser de nombreuses activités culturelles, sportives et intellectuelles. Notre objectif est clair: nourrir l'esprit et le cœur. Au-delà des livres, notre club est une sororité, une communauté soudée où chacune a sa place, où la parole est libre et respectée.* » Films-débat, concours d'éloquence et voyages figurent parmi les projets majeurs ambitionnés. La créatrice du club insiste sur la nécessité de créer des espaces de liberté et d'expression pour les femmes afin que leurs voix soient entendues, respectées et célébrées. ■

GRUPE
IGENSIA
EDUCATION

Faire de vos singularités
une réussite commune



50 ans d'innovation
pédagogique



10
écoles



10 000 entreprises
partenaires



+ de 200 programmes
de bac à bac +8



Un réseau
de 3 000 professeurs,
intervenant, tuteurs
et experts métiers



16 000 personnes formées
par an, dont 9 000 apprentis
et contrats
de professionnalisation



+ de 120 universités
partenaires
en France et à l'étranger



Paris | Lyon
Toulouse | Nanterre

ÉCOLES | ALTERNANCE | FORMATION CONTINUE | INSERTION INCLUSION | ORIENTATION



www.igensia-education.fr

LA ROUMANIE COMME

ÉCHAPPATOIRE

PERSPECTIVES

Photo qui symbolise le choix de parcours d'un étudiant en médecine

De nombreux étudiants français partent en Roumanie pour étudier la médecine, découragés par la stricte sélection et le manque de places en France. Pourtant, le pays fait face à une pénurie de médecins. Malgré ce besoin urgent, ces futurs praticiens formés à l'étranger hésitent parfois à revenir, confrontés pour la plupart, à une méfiance de leur pays natal. **ARMANCE BECUWE**

« *La Roumanie, c'était ma seule chance de pouvoir atteindre mon objectif de devenir médecin.* » En mai 2024, Guillaume Mocco a reçu ses résultats de concours pour tenter de rentrer en 2ème année de médecine à la faculté de Rennes. Malgré ses 2 tentatives, le breton de 20 ans n'a pas réussi à passer le concours : « *C'était la douche froide. Après les examens, je pouvais aller dans d'autres spécialités en passant des oraux mais ce que je voulais vraiment c'était la médecine. Donc j'ai vite cherché des solutions pour étudier à l'étranger* ». Accepté à l'université de Cluj au Nord-Ouest de la Roumanie en août, Guillaume est parti un mois plus tard pour y passer six ans.

« *si tu n'es pas parmi les meilleurs* », explique Catherine Chevalier, professeure conventionnée à la faculté de médecine de Strasbourg.

Pourtant, plusieurs réformes ont été mises en place pour faciliter l'accès aux études de médecine. Depuis 2020, la suppression du *numerus clausus*, longtemps perçu comme le principal obstacle des étudiants de 1ère année, s'est transformé en *numerus apertus*, censé offrir plus de flexibilité. « *Ce ne sont pas toutes les personnes qui ont au-dessus de 12 de moyenne qui passent. Cela reste quand même un nombre de places limité et donc cela ne change pas grand-chose finalement* », développe Catherine Chevalier.

2 600 étudiants français ont fait le même choix après avoir échoué au concours d'entrée en France. « *C'est un concours qui va soit te permettre d'accéder à quelque chose que tu veux ou au contraire t'empêcher d'y accéder*

Parallèlement, deux nouvelles voies d'entrée ont été mises en place pour diversifier l'accès aux études de médecine : le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et la LAS (Licence avec option Accès Santé).

CRÉDIT : BEN MATHIS SEIBEL/UNSPASH



CRÉDIT : MARC-ANTOINE EID

En Roumanie, les étudiants pratiquent dès la 1^{ère} année en plus de leurs cours théoriques

Ceux qui échouent en PASS peuvent se diriger en LAS, leur offrant ainsi une seconde chance. Il y a 3 ans, l'université de médecine de Nancy avait proposé à Marc-Antoine Eid cette alternative. Étudiant en 1^{ère} année au moment de cette réforme, il a raté son concours à 0,03 points près. Depuis ses 9 ans, il souhaite être dentiste et a donc choisi d'étudier à l'étranger. Au moment de ses résultats de concours, il a appris qu'il n'était pas accepté en LAS avec la passerelle en dentaire : « Je l'ai surtout mal pris car ce n'est que 15 jours après la rentrée française qu'ils m'ont recontacté en me disant qu'un étudiant s'est désisté et

En France, j'ai raté mon concours de 1^{ère} année à seulement 0,03 points.

qu'ils pouvaient finalement me prendre. Alors que j'étais déjà parti en Roumanie », témoigne-t-il.

« IL FAUT ÊTRE LE MEILLEUR »

Marc-Antoine et Guillaume ont choisi d'étudier à l'étranger afin d'échapper à près de dix années de pression constante. « Ce sont des études qui sont longues avec des enjeux forts au début et quasiment jusqu'à la fin. C'est un système de concours qui se fait sur 1 ou 2 jours... Si tu es malade ce jour-là, tu n'as pas d'autres chances », expose Catherine Chevalier.

Les études en France sont coupées en 3 cycles avec à chaque fois un concours à passer. Le premier cycle correspond aux trois premières années. Ensuite vient le second cycle appelé l'externat incluant la quatrième, cinquième et sixième année. En fin de cette dernière année les étudiants passent les Épreuves Classantes Nationales (ECN) qui déterminent leur spécialité et leur lieu d'internat. Puis ils entament un troisième cycle, dit internat, de 3 à 6 ans qui permet aux étudiants de compléter leur formation en étant quasiment tout le temps sur le terrain à l'hôpital. « Tu n'aimerais pas être soigné par un médecin qui a juste envie d'être médecin et qui ne veut pas travailler pour l'être. Le fait qu'il y ait des critères comme des concours pour suivre un cursus en médecine, cela me semble quand même important », souligne la professeure.

Des cours qui se passent dans des amphithéâtres souvent surchargés, les études de médecines en France sont très exigeantes et ne conviennent pas à tout le monde. « Il faut être le meilleur et donc avoir des connaissances et surtout la méthode pour les apprendre. Un modèle de système d'étude comme ça, ce n'est pas toujours représentatif des capacités d'un étudiant. Ça laisse beaucoup d'étudiants sur le carreau. »

Fautes de places, d'argent et de professeurs, les facultés françaises de médecine se montrent sélectives selon Raphaël Dachicourt, président du syndicat des jeunes médecins généralistes REAGJIR : « Ce n'est pas une volonté de préserver l'élitisme de la formation, c'est juste une question de comment est-ce qu'on forme dans des conditions acceptables sans baisser la qualité. Si demain, on disait qu'on prend tout le monde, qu'est ce qui garantit que finalement on pourrait former des médecins qui sont compétents. »

UNE FORMATION À ÉCHELLE HUMAINE

A 2500 km de Paris, à Cluj, principale ville hôte pour ces étudiants étrangers, la formation médicale est différente. Depuis la création de la filière francophone en médecine

générale, pharmacie, dentaire et vétérinaire aux alentours des années 2000, le nombre d'étudiants français n'a cessé d'augmenter, passant de 15 à 2 093 inscrits. À l'inverse de la France, il n'y a pas d'examens d'entrée, les étudiants sont acceptés sur dossier : « Ils regardent nos notes du lycée mais ils avantagent surtout ceux qui ont des activités extrascolaires en particulier de l'humanitaire. On doit aussi passer des examens médicaux et psychologiques pour être sûrs que l'on soit prêts à partir », explique Marc-Antoine. Malgré un programme commun dans toute l'Europe, les modalités d'apprentissages sont différentes.

Là-bas, ils pratiquent dès la 1^{ère} année dans toutes les filières : « En France, la pratique ne commence généralement qu'en deuxième année, et l'enseignement repose surtout sur des cours magistraux. Ici, on a déjà eu l'occasion de disséquer de véritables corps humains. Cela rend beaucoup plus concret nos cours théoriques ! » s'enthousiasme Guillaume.

Les emplois du temps sont organisés comme au lycée avec des cours de 8h à 20h et parfois des journées de seulement 3 heures. Dans sa promotion, Marc Antoine explique qu'ils ne sont que 53 étudiants, venus de tous horizons : « Il y a un allemand et une coréenne par exemple. On s'entend tous très bien du fait qu'on soit des petites promos. »

L'ambiance universitaire favorise l'intégration de ces jeunes, leur offrant un soutien loin de leur famille et de leur pays natal. C'est d'ailleurs le rôle de la Coopérative Médicale de Cluj (CMC), présidée par Chloé Fredon : « Avant même leur départ, on invite les nouveaux dans les groupes Facebook de leur promo pour qu'ils fassent connaissance et s'intègrent en amont ». À la deuxième semaine de la rentrée, l'association étudiante met en place un système de parrain-marraine mais aussi un guide sur la ville de Cluj pour aider les étudiants dans leurs recherches de logements.

Munis d'équipements modernes financés par les frais de scolarité,

2 600

étudiants français sont partis étudier la médecine en Roumanie

mieux classée que beaucoup de facultés de médecine en France », précise Guillaume Mocco.

De son côté, le Conseil de l'Ordre avait qualifié ce phénomène de « mascarades d'études ». « Cette expatriation d'étudiants ayant échoué en France est inadmissible et crée une discrimination vis-à-vis des étudiants français » s'était exprimé le Dr Xavier Deau, alors vice-président du Conseil de l'Ordre des médecins en 2010 pour le journal le Point.

« NOUS FRANÇAIS, ON EST UN PEU CHAUVIN »

Pourtant, ces étudiants ont dû faire face à certains défis qui compromettaient leur ambition de revenir en France après leur 6 ans en Roumanie. Au début des années 2000, le règlement des concours de sixième année de médecine en France limitait l'inscription qu'aux étudiants ayant suivi leur cursus médical dans le pays. Cependant, des étudiants français notamment de la Coopérative médicale de Cluj ont saisi la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) pour

Qu'est ce que le numerus clausus ?

L'expression numerus clausus, issue du latin signifie littéralement « nombre fermé » et désigne en médecine la limitation du nombre d'étudiants autorisés à accéder à la deuxième année. Instauré en 1971, le numerus clausus visait avant tout à réduire les dépenses de santé en restreignant le nombre de médecins formés. Ainsi, l'accès ne reposait plus sur un simple examen, mais sur la réussite d'un concours très sélectif pour un nombre limité de places.

Malgré sa suppression en 2020, la sélection demeure rigoureuse. Désormais, les étudiants en médecine font face à un numerus apertus. Ce sont les universités elles-mêmes qui déterminent le nombre de places disponibles en deuxième année pour chaque filière médicale. Un quota plus flexible, adapté aux capacités d'accueil de chaque faculté et aux besoins spécifiques de leur région.

discrimination. Ils ont obtenu gain de cause, ce qui a conduit à une modification des règles, permettant désormais aux étudiants titulaires d'un diplôme de médecine délivré par un pays européen de s'inscrire aux concours français.

Leur retour en France se fait notamment pour effectuer certains stages obligatoires ou au moment de passer leur internat. La CMC aide les étudiants dans leur recherche de stages, notamment grâce à des partenariats avec certains départements en France comme l'Indre par exemple : « On doit réaliser des stages de 140 à 160h. C'est un peu compliqué de trouver tout seul étant donné que les CHU (centre hospitalier universitaire) ont leurs propres étudiants français », explique Chloé Fredon.

Certains, comme Marc-Antoine, en ont gardé un bon souvenir : « Mes maîtres de stages comprennent pourquoi je suis parti et ils sont très contents d'avoir un étudiant qui s'est formé dans un autre pays parce que cela leur permet de voir comment la formation est faite ailleurs », déclare l'étudiant en 3ème année de dentaire en Roumanie à Cluj.

Cependant, d'autres doivent encore faire face à la méfiance de certains praticiens français : « Nous français, on est un petit peu chauvin. Je ne veux pas dire que les médecins

avec un diplôme étrangers ont mauvaise presse mais parfois on entend encore certains confrères, établissements et même patients dire qu'ils ont moins confiance que dans un médecin qui a fait ses études en France » avoue Catherine Chevalier.

La professeure conventionnée à la faculté de médecine de Strasbourg raconte son expérience d'encadrement aux côtés d'étudiants rentrés de Roumanie : « Pour un service hospitalier français, ils sont mal organisés. Nous, les étudiants de 2ème cycle, on les forme à devenir internes. Pour exercer la médecine il faut avoir des connaissances mais aussi être intégrer dans un système de santé avec des organisations de soins particulières. Et cela justement c'est très variable d'un pays à l'autre. »

LEUR RETOUR : UNE SOLUTION AUX DÉSERTS MÉDICAUX ?

Malgré cette méfiance persistante, le retour de ces étudiants reste tout de même convoité : « On manque de médecins à la fois en ville et en campagne dans les hôpitaux. On a des besoins qui sont bien plus importants que ce qu'on crée comme diplômés », explique Catherine Chevalier.

En 2023, le député Yannick Neuder présentait une proposition de loi visant à former davantage de médecins pour répondre aux besoins médicaux actuels du pays. Elle envisage

notamment de rénover le *numerus apertus* mis en place en 2018 et de faciliter le retour des jeunes français partis étudier la médecine ailleurs en Europe. Le texte a été adopté en première lecture par les députés, le 7 décembre, et par les sénateurs, le 8 décembre 2023.

Aujourd'hui, 87% du territoire français est classé comme sous doté selon les agences régionales de santé. Pour Raphaël Dachicourt, président du syndicat des jeunes médecins généralistes la raison principale est avant tout économique : « On a eu une évolution démographique de la population qui a été exponentielle mais d'un point de vue médical on a fait l'erreur de ne pas prévoir du tous ces besoins-là. On a essayé de réduire l'offre de médecin en se disant que ça allait limiter la demande chez les patients et donc coûter moins cher. »

6 À 8 MILLIONS DE FRANÇAIS VIVENT DANS UN DÉSERT MÉDICAL

Une situation alarmante à laquelle les politiques ont essayé de répondre par de nouvelles réformes notamment au niveau des études de santé déjà fragiles. Le 29 janvier, les internes en médecine ont appelé à la grève en demandant le report de la 4ème année d'internat obligatoire dans les déserts médicaux. Ce projet, adopté par un 49,3 dans la loi de financement de la sécurité sociale en décembre 2022, a pour objectif de favoriser l'installation des jeunes médecins.

La 1ère promotion devrait commencer en novembre 2026 : « L'idée de cette 4ème année était de vendre le fait qu'il y avait des médecins en fin de cursus qui allaient exercer en zone sous dotée. C'était vendre des internes en leur disant voilà, il y a une main d'œuvre pas cher qui va arriver dans les territoires et qui va venir combler artificiellement ces déserts médicaux. » Un argument qui ne tient pas

Près de 4 900 lits d'hospitalisation ont été supprimés en 2023 dû à la pénurie de médecins.



Des étudiants en médecine qui manifestent contre la 4ème année d'internat à Toulouse en 2022.

la route pour le Président du syndicat REAGJIR : « Cela reste des étudiants en fin de cursus qui ont peu d'expériences et qui au bout d'un an vont partir. »

Dès les études, les territoires ruraux partent avec un désavantage. Seuls les étudiants issus de ces territoires sont plus attirés pour y exercer. Une volonté qui peut s'estomper au fur et à mesure des études : « On prend des étudiants des quatre coins de la France et pendant 10 ans on les fait travailler et étudier dans des pôles urbains. Une fois qu'ils ont construit leur vie dans ces grandes villes, on leur reproche de ne pas partir s'éloigner de tout ça », souligne Raphaël Dachicourt.

Pour renforcer la formation en médecine en France et promouvoir la décentralisation, certaines facultés collaborent avec le secteur privé.

Une décision qui va à l'encontre des principes de la France selon le président du syndicat des jeunes médecins généralistes : « Ce n'est pas une volonté en France de créer des écoles privées en se disant qu'on va s'appuyer sur ceux qui sont prêts à payer pour former plus ». Pourtant beaucoup cherchent une alternative à ce système public des études de santé. En septembre 2022, la ville d'Orléans a accueilli la première promotion d'étudiants en médecine au sein du programme « Medical Studies in English » de Zagreb. Organisée par la faculté de médecine de la ville, l'année coûte 12 000 euros pour un cursus reconnu en Europe.

Pourtant ces alternatives soulèvent une question essentielle : quel système serait le plus adapté pour répondre à la situation alarmante des déserts médicaux ? Deux options se présentent : le modèle actuel des

études de santé publique en France ou celui de rendre les facultés privées et payantes. Depuis des décennies, le système français repose sur un enseignement public, avec des frais de scolarité limités à environ 260 euros par an. En contrepartie de ce faible coût, l'État pourrait exiger des années de service dans les zones sous-dotées afin de pallier le manque de médecins.

Une autre possibilité serait de s'inspirer du modèle américain, où les études de médecine sont payantes allant de 23 000 dollars à 80 000 dollars par an en moyenne. Cependant, une telle réforme pourrait avoir des répercussions sur le coût des soins en France et remettrait donc en question le principe de la Sécurité sociale, absente du système de santé aux États-Unis. ■

*Études de maïeutique : des études spécialisées autour de la grossesse et la pratique de l'accouchement.



L'euthanasie

En France, l'euthanasie, définie comme l'acte de provoquer intentionnellement la mort d'une personne afin de soulager ses souffrances, demeure illégale. Pourtant, la demande d'une légalisation de l'euthanasie ne cesse de croître dans l'opinion publique. Mais si le débat divise, c'est aussi parce qu'il touche à une notion qui dépasse le cadre légal : la sacralité de la vie. Dans une société encore marquée par son héritage religieux, les doctrines spirituelles influencent les arguments, qu'ils soient politiques, médicaux ou philosophiques.

INÈS GIRONCELLE

Selon un sondage IFOP de 2024, neuf français sur dix se déclarent favorables à l'euthanasie lorsque le patient, atteint d'une maladie insupportable et incurable.

UNE QUESTION DE LOI, DE FOI ET DE SOCIÉTÉ

Peut-on choisir sa propre mort ? La question est simple, mais la réponse ne l'est pas. En France, l'euthanasie est illégale. Seule la loi Claeys-Leonetti de 2016 encadre la fin de vie en autorisant la sédation profonde et continue jusqu'au décès, mais sans permettre une aide active à mourir.

Cette question soulève des enjeux éthiques et sociétaux majeurs. D'un côté, les défenseurs du droit à mourir dans la dignité invoquent la souffrance des patients et leur autonomie. De l'autre, les opposants craignent une banalisation de la mort médicalement assistée et une atteinte aux principes fondamentaux de la médecine.

En France, la perception et l'encadrement de l'euthanasie sont façonnés par les différentes confessions. Le poids des traditions spirituelles constitue-t-il un frein à une éventuelle légalisation, ou certains courants religieux adoptent-ils une approche plus évolutive sur la question ?

L'EUTHANASIE FACE AUX PRINCIPES RELIGIEUX

L'euthanasie soulève une opposition forte des grandes traditions religieuses. Le christianisme, l'islam et le judaïsme considèrent la vie comme un don divin et rejettent toute possibilité pour l'homme de décider du moment de sa mort. Cette position repose sur une vision sacrée de l'existence, où la souffrance et la fin de vie doivent être

accompagnées, mais jamais abrégées de manière volontaire.

Le christianisme adopte une position ferme contre l'euthanasie. La doctrine chrétienne repose sur le principe que la vie est un don de Dieu et ne peut être abrégée volontairement par l'homme.

Le Diocèse de Paris insiste sur cette dimension sacrée de l'existence : « Si la plupart des hommes estiment que la vie a un caractère sacré et que chacun peut en disposer à son gré, les croyants y voient plus encore un don de l'amour de Dieu, qu'ils ont la responsabilité de conserver et de faire fructifier »

Cette approche met en avant la nécessité d'accompagner les mourants, plutôt que de leur proposer une aide active à mourir. L'Église catholique a notamment réaffirmé cette position dans plusieurs textes doctrinaux, notamment l'encyclique *Evangelium Vitae* de Jean-Paul II, où il est écrit : « L'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine. »

Le Diocèse de Paris rappelle également que cette interdiction s'inscrit dans une logique de fraternité : « Les évêques français ont plusieurs fois souligné combien l'euthanasie s'oppose à la fraternité. Si je choisis de mourir parce que je me sens trop vieux, j'envoie à tous ceux qui sont plus vieux que moi le signal qu'ils doivent mourir.

» L'euthanasie est donc perçue comme une atteinte à la dignité humaine et une menace pour les plus vulnérables.

Toutefois, l'Église reconnaît que la souffrance ne doit pas être glorifiée ou imposée. Loin d'une vision fataliste, elle promeut aujourd'hui le développement des soins palliatifs, considérés comme la meilleure réponse aux souffrances de fin de vie : « Partout où elle se trouve, la souffrance doit être combattue avec les moyens disponibles, dans le respect de la dignité humaine. Les soins palliatifs, quand ils sont déployés dans leur vérité, proposent un accompagnement pluridisciplinaire qui mobilise les soignants, les aumôniers, les familles et autres proches pour donner au souffrant le plus grand réconfort possible. »

Dans l'islam, la vie est également sacrée et appartient à Dieu. L'euthanasie est assimilée à un suicide, un acte interdit dans le Coran. La souffrance est parfois perçue comme une épreuve divine que l'être humain doit affronter avec patience et foi.

Dans le judaïsme, les positions varient selon les courants. Si le judaïsme orthodoxe condamne toute forme d'euthanasie, d'autres sensibilités, comme le judaïsme libéral, plaident pour une approche plus souple, fondée sur la dignité du patient.

UN REJET RELIGIEUX COMPARABLE À CELUI DE L'AVORTEMENT

L'opposition des religions à l'euthanasie s'inscrit dans une vision plus large du respect de la vie, qui s'applique également à l'avortement. Dans les trois religions monothéistes, la vie est sacrée dès sa conception et jusqu'à son terme naturel.

Le parallèle entre euthanasie et avortement repose sur une logique commune : dans les deux cas, il s'agit de la possibilité pour un individu de décider de la fin d'une vie. Si certaines évolutions législatives ont permis l'avortement sous certaines conditions, notamment en raison du droit des femmes à disposer de leur corps,

les religions continuent à y voir une atteinte à la vie humaine.

Dans le cas de l'euthanasie, le débat est similaire : peut-on décider du moment de sa propre mort ou de celle d'un proche ?

UNE OPPOSITION RELIGIEUSE RÉAFFIRMÉE EN 2024

Les responsables religieux en France ont réitéré leur opposition stricte à une évolution de la loi sur la fin de vie. Le 8 janvier 2024, lors d'une rencontre à l'Élysée avec Emmanuel Macron à l'occasion des vœux de début d'année, les principaux représentants des cultes français ont exprimé leurs réticences face à une législation ouvrant la voie à l'euthanasie.

Dans un communiqué commun, ils ont rappelé leur attachement au respect de la vie jusqu'à son terme naturel et leur inquiétude face à une éventuelle dérive sociétale où la mort deviendrait une solution acceptable face à la souffrance. Ils ont insisté sur le besoin de renforcer les soins palliatifs, plutôt que d'instaurer une loi qui risquerait de fragiliser la protection des personnes vulnérables.

DANS LES SERVICES DE SOINS PALLIATIFS : ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE SANS EUTHANASIE

Les soins palliatifs ont pour mission d'apaiser la douleur physique et la souffrance psychologique des patients en fin de vie. Pourtant, au sein de ces unités, les demandes d'euthanasie ne sont pas rares. Marine, infirmière libérale en soins palliatifs dans l'Oise, y est régulièrement confrontée : « Certains patients, épuisés par la souffrance ou la perte d'autonomie, veulent en finir, mon rôle ça n'est pas de les juger, mais d'écouter et de comprendre ce qui motive cette demande. Il y a une peur : celle de souffrir, d'être un poids pour la famille et de perdre toute dignité. »

Dans ces moments, l'accompagnement devient essentiel, les équipes soignantes évaluent la douleur du patient, ajustent les traitements et tentent d'améliorer le confort au quotidien. Avec les médecins, l'objectif est de mieux prendre en charge la

douleur physique et la souffrance psychique, pour que la fin de vie soit la plus apaisée possible.

Les soins palliatifs sont-ils une alternative sûre à l'euthanasie ? Marine reste partagée : « Ils permettent de soulager énormément de souffrances, c'est vrai mais il y a des situations où, malgré tout ce qu'on fait, la personne continue de souffrir, physiquement ou psychologiquement. » Ce n'est pas forcément une question de douleur insupportable, mais aussi de perte de contrôle sur son propre corps et de peur de devenir un fardeau : « Certains patients ont une vision très arrêtée de leur dignité et ne veulent pas vivre s'ils ne peuvent plus être autonomes. »

Si la loi française interdit formellement l'euthanasie, la réalité du terrain est plus nuancée. La demande de



En 2022, en Belgique, les affections à l'origine de la demande d'euthanasie étaient majoritairement des tumeurs, 59,9%. 69,9% des patients étaient âgés de plus de 70 ans.

CRÉDIT : PEXELS

mort cache parfois un appel à l'aide comme le souligne Dominique, médecin retraité ayant travaillé dans l'équipe mobile de soins palliatifs à la Pitié Salpêtrière : « Les gens qui demandent à mourir, quelques fois, demandent autre chose que ça. Ils veulent qu'on soit plus proches d'eux, qu'on les écoute. Derrière une demande de mort, il peut y avoir une souffrance non prise en charge, un sentiment d'abandon. »

L'accompagnement humain et médical devient alors essentiel pour décrypter ces demandes et offrir des solutions adaptées. Dominique Varin explique cette ambivalence avec un exemple frappant : « Un monsieur est venu nous voir, il avait un cancer du pancréas pas très évolué encore et voulait qu'on mette en place une euthanasie. Nous lui avons expliqué que ce n'était pas possible en France et lui avons proposé d'autres choix.

« Finalement, il est mort sans sédation profonde, parce que c'était son choix de vivre jusqu'au bout, alors que sa demande initiale était une euthanasie. »

Depuis plusieurs années, le débat public oppose systématiquement soins palliatifs et euthanasie. Une vision que le médecin réfute fermement : « Je suis très opposé par le fait de constamment opposer l'euthanasie aux soins palliatifs. Ce n'est pas lié. Ce n'est pas parce qu'on développerait les soins palliatifs qu'on devrait interdire l'euthanasie. Même avec des soins palliatifs de qualité, la question de l'euthanasie persiste. »

« LA MORT, ÇA FAIT PARTIE DE LA VIE. SI ON EN PARLAIT PLUS TÔT, ON SERAIT PEUT-ÊTRE MIEUX PRÉPARÉS » SOULIGNE JÉRÔME, PATIENT EN SOINS PALLIATIFS.

Jérôme, un des patients en soins palliatifs que Marine accompagne, a d'abord accueilli son admission dans l'unité avec crainte : « Quand on m'a dit que j'allais entrer en soins palliatifs, j'ai eu peur. Je pensais que c'était un endroit où l'on venait juste pour mourir. Mais en réalité, les soignants font tout pour nous soulager et rendre nos journées plus supportables. C'est un endroit calme, humain, où je me sens entouré. »

Cependant, malgré la prise en charge, la douleur et l'inconfort persistent : « Ils font ce qu'ils peuvent, et la douleur est souvent bien gérée. Mais il y a des moments où rien ne marche vraiment. Ce n'est pas juste une question de douleur physique, c'est aussi la fatigue et la sensation de ne plus être maître de son corps. »

Partir dans un pays où l'euthanasie est légale a traversé son esprit, mais l'organisation reste un obstacle : « Il faut s'y prendre à l'avance, et quand on est malade, on n'a pas toujours la force d'organiser ça. Et puis, partir

Les familles de patients en soins palliatifs peuvent bénéficier d'un accompagnement psychologique. Ce suivi peut être pris en charge par un psychologue en soins palliatifs, une association de bénévoles ou par des professionnels de santé libéraux.

seul dans un pays étranger pour mourir, ce n'est pas l'idéal. »

Les discussions sur l'euthanasie avec sa famille ont été parfois incompréhensibles pour Jérôme : « Certains comprennent, d'autres ont du mal à accepter que je puisse vouloir en finir plus tôt. Notamment pour des raisons religieuses, certains n'acceptent pas l'idée que ce ne soit pas Dieu qui décide du moment où la mort arrive. »

Pour lui, la société n'aborde pas suffisamment la question de la mort. « On évite le sujet, on le repousse comme si ça n'allait jamais nous arriver. Mais la mort, ça fait partie de la vie. Si on en parlait plus tôt, on serait peut-être mieux préparés et on parle beaucoup de sédation profonde, mais ce n'est pas pareil que de pouvoir choisir sa mort à un moment précis, j'aimerais qu'on nous laisse plus de liberté. »

DES FAMILLES FACE À LA SOUFFRANCE D'UN PROCHE

Face à la fin de vie, les proches des patients sont souvent déchirés entre

leur amour, leurs croyances et le respect du choix du mourant. La question de l'euthanasie, encore illégale en France, soulève des dilemmes profonds, notamment lorsque la dimension religieuse s'en mêle.

Malik, dont l'oncle souffrant d'un cancer en phase terminale a choisi de partir en Belgique pour bénéficier de l'euthanasie, a vécu ce moment comme un choc : « Je savais qu'il était malade, que son cancer l'épuisait chaque jour un peu plus, mais jamais je n'aurais imaginé qu'il choisirait cette issue. » Dans sa famille musulmane pratiquante, la vie est considérée comme un don divin que seul Allah peut reprendre. « L'euthanasie est interdite en Islam, et au fond de moi, j'avais l'impression que mon oncle allait à l'encontre de quelque chose de sacré. »

Lorsque son oncle est parti en Belgique, Malik n'a pas eu la force de l'accompagner. « Je n'ai pas voulu lui dire au revoir, comme si ne pas voir son départ allait empêcher qu'il se produise. » Ce jour-là, il a prié pour



CRÉDIT : PEXELS

lui, espérant que malgré son choix, il trouverait la paix. Avec le temps, la colère et l'incompréhension ont laissé place à un autre sentiment. En revoyant des photos de son oncle avant la maladie, en écoutant ceux qui l'ont accompagné dans ses derniers instants, il a compris que ce choix, bien que contraire à sa foi, avait permis à son oncle de partir sereinement.

« Je ne dirais pas que j'accepte complètement l'euthanasie, car ma foi reste la même. Mais j'ai appris à respecter son choix. Peut-être que chacun a son propre chemin face à la souffrance et à la mort. Je continue de prier pour lui »

UN DÉBAT RELANCÉ

Modifier la loi Claeys-Leonetti de 2016 sur la fin de vie faisait partie des engagements de campagne

d'Emmanuel Macron, une réforme attendue par de nombreux Français, mais qui divise profondément. Le 10 mars 2024, le président de la République dévoilait ainsi les grandes lignes d'un projet de loi instaurant une « aide à mourir », permettant, sous « conditions strictes », l'administration d'une « substance létale » à certains patients. Une annonce qui a immédiatement ravivé les tensions entre partisans et opposants de cette évolution législative.

Le texte, inspiré des législations belge et suisse, vise à donner aux patients en phase terminale ou atteints de maladies incurables un choix supplémentaire. Mais la question de l'encadrement médical et des critères d'éligibilité reste au cœur des préoccupations. Qui pourra en bénéficier ? Quels garde-fous pour éviter les

dérives ? La question de l'accompagnement médical et psychologique dans cette démarche est également un point central des débats.

Les discussions s'ouvraient à l'Assemblée nationale le 27 avril 2024, avec une commission spéciale présidée par l'ex-ministre de la Santé Agnès Firmin-Le Bodo et avec Olivier Falorni comme rapporteur général. Le 17 mai, la commission adoptait le texte à main levée, marquant une étape décisive. Cependant, l'examen en première lecture, débuté le 27 mai, fut brutalement interrompu le 9 juin par la dissolution de l'Assemblée nationale. Un coup d'arrêt inattendu qui a mis en suspens une réforme pourtant jugée prioritaire par une partie de la classe politique.

Malgré cette pause forcée, le gouvernement entend bien reprendre le travail législatif. Le 24 septembre, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, exprimait son souhait de voir le projet de loi réexaminé avant la fin de l'année 2024. L'exécutif a également précisé son intention de scinder le texte en deux volets distincts : le développement des soins palliatifs, qui reste une priorité pour améliorer la prise en charge des patients en fin de vie. Et l'aide active à mourir, qui pose davantage de questions éthiques et politiques.

Ces deux textes seront déposés par les députés eux-mêmes et feront l'objet d'un vote simultané, prévu pour fin mai 2025 après deux semaines d'examen débutant le 12 mai. Une échéance cruciale qui devrait, une nouvelle fois, relancer un débat de société passionné, où se croisent convictions philosophiques, considérations médicales et croyances religieuses. ■

Cette enluminure du Moyen Âge nous indique que la question de l'euthanasie n'est pas nouvelle, elle soulevait déjà bien des débats dans une société française chrétienne.

LES GRANDES LOIS SUR LA FIN DE VIE EN FRANCE

Depuis le début des années 2000, la législation française a évolué progressivement pour encadrer la fin de vie, entre refus de l'acharnement thérapeutique et prise en charge de la souffrance des patients.

La loi Kouchner, 2002 :

Cette loi marque une première avancée en reconnaissant le droit des patients à être informés sur leur état de santé et à refuser un traitement s'ils le jugent disproportionné. Elle pose également les bases du développement des soins palliatifs, visant à accompagner les malades en fin de vie sans pour autant accélérer leur décès.

La loi Leonetti, 2005 :

Avec cette loi, la notion d'obstination déraisonnable entre dans le droit français : un médecin ne peut pas imposer des traitements inutiles ou sans espoir de guérison. Un patient peut demander l'arrêt des soins qui le maintiennent artificiellement en vie, et si son état l'empêche d'exprimer sa volonté, une décision peut être prise en concertation avec ses proches et l'équipe médicale. Cependant, l'administration de substances létales reste interdite.

La loi Claeys-Leonetti, 2016 :

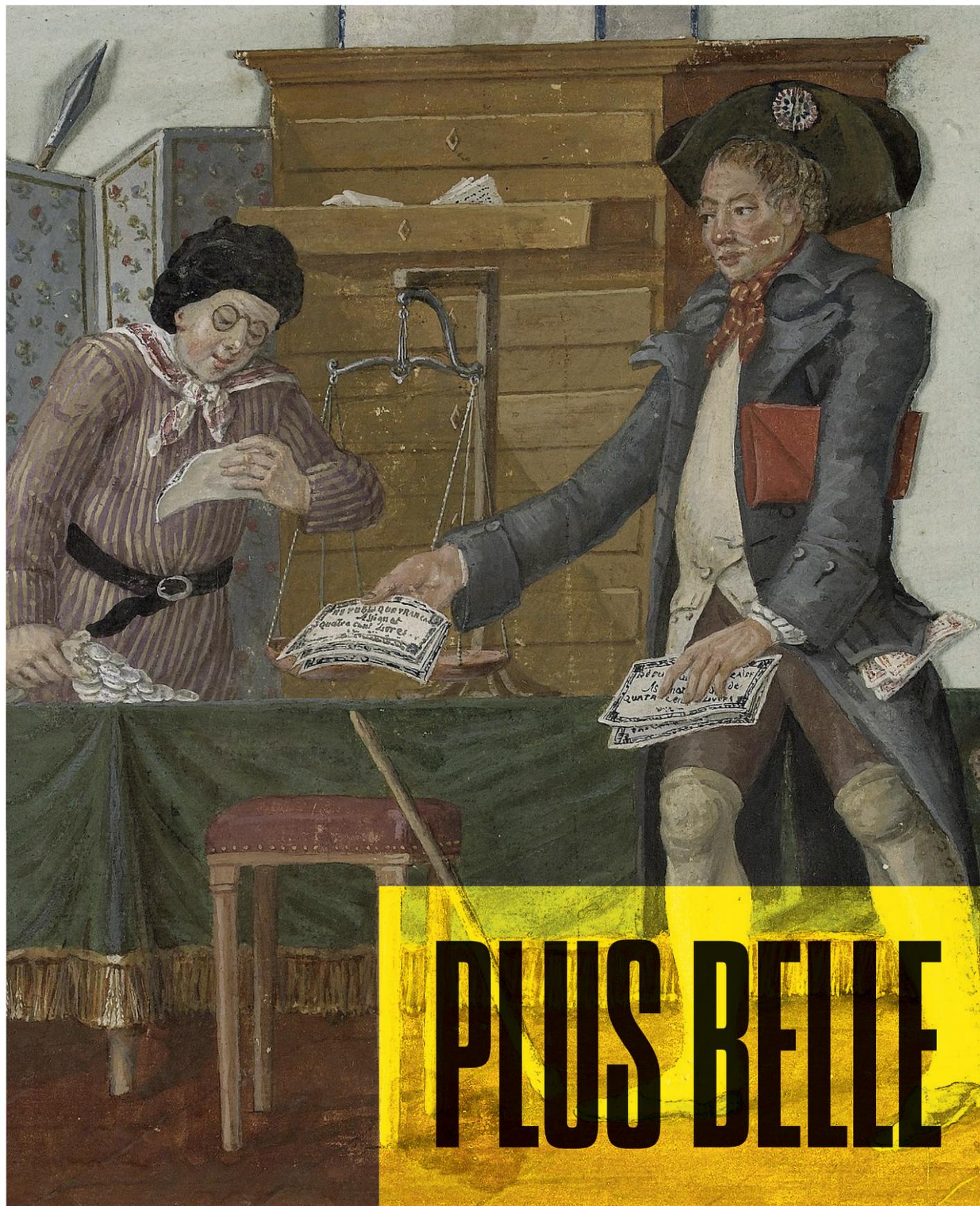
Face aux critiques sur le manque de solutions pour soulager la souffrance des malades en phase terminale, cette loi introduit un nouveau dispositif : la sédation profonde et continue jusqu'au décès. Dans certaines conditions strictes (maladie incurable, souffrances réfractaires, pronostic vital engagé à court terme), un patient peut demander à être plongé dans un état d'inconscience irréversible jusqu'à sa mort. Cette solution vise à éviter une agonie douloureuse, mais elle reste distincte de l'euthanasie, car la mort n'est pas provoquée directement par un acte médical.



Renaud voyant son frère souffrant déclare :
« qu'on lui fit ce qui avait été dit [...], et qu'ainsi on le libère sans le laisser davantage souffrir, et qu'ils fassent en sorte qu'il meure en la foi de Dieu. »

ENLUMINURE DE TRISTAN DE LEONIS, XVÈME SIÈCLE

Et messire tristan le bon chr et la royne yfeult morurent tous deux ensemble par la playe q le roy mar son oncle luy ot faicte



PLUS BELLE

LA GABELLE *

8,8 millions, c'est le nombre de Français qui vivent sous le seuil de pauvreté. 8,8 millions de Français pour qui les prestations sociales comptent énormément et ne sont pas à négliger car elles représentent 42% de leurs revenus et permettent de les aider à sortir la tête de l'eau avec 345 euros en plus par mois en moyenne.

D'après une étude de la DREES, les minima sociaux, les aides au logement, les prestations familiales et la prime d'activité ont, ensemble, réduit le taux de pauvreté de 6,9 points en 2021 : 14,5 % de la population métropolitaine est considérée comme pauvre (9,1 millions de personnes), contre 21,4 % (13,5 millions) qui le serait si ces prestations et les impôts directs n'existaient pas. **SACHA THIÉBAUT**

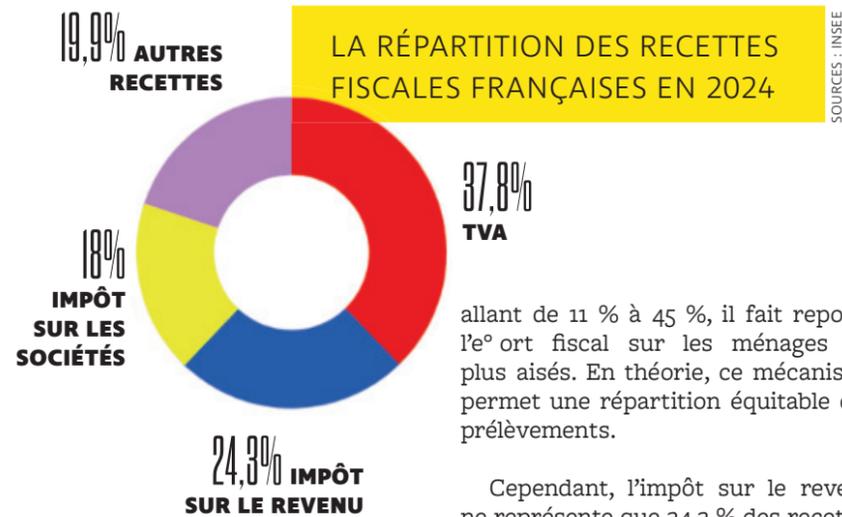
Le modèle de redistribution français repose sur différentes aides, l'un des piliers de ce modèle repose sur l'impôt progressif. Ce système consiste à faire contribuer les citoyens en fonction de leurs revenus : plus les revenus sont élevés, plus le taux d'imposition augmente. Les aides sociales, telles que le RSA, les allocations familiales ou l'APL, apportent un soutien financier aux personnes les plus fragiles. Enfin, les cotisations sociales, prélevées sur les salaires, financent la protection sociale, notamment

l'assurance maladie, les retraites et le chômage. Ce système, fondé sur la solidarité nationale, vise à garantir un niveau de vie minimum à tous.

La France est la championne du monde de la redistribution, 25% du PIB y est consacré, le modèle français est pensé pour réduire les inégalités mais un sentiment d'injustice grandit, notamment chez les classes moyennes qui se sentent parfois délaissés. Ces hommes, ces femmes, ces familles pas assez riches pour bénéficier des avantages fiscaux mais pas assez pauvres pour bénéficier des prestations sociales pour les plus démunis seraient les grandes perdantes de notre système. Ce système qui est censé réduire les inégalités sociales semblent faire l'opposé, soit creuser ces écarts dans la population. Mais est-ce réellement le cas ?

Ce sentiment d'injustice chez les classes moyennes n'est pas nouveau, déjà au XX^e siècle elles se mobilisaient sous différentes organisations telles que la Belle Époque ou le Front Populaire afin de faire face à l'impôt sur le revenu. En 1908, une association de défense des classes

* Impôt indirect sur le sel (sous l'Ancien Régime, en France).



moyennes voit le jour pour s'opposer au projet de création de l'impôt sur le revenu. Dans les années 1930, la Confédération générale des syndicats de classes moyennes (CGCM) est fondée, réclamant une réduction de la pression fiscale. Après la Libération, le Comité national des classes moyennes (CNCM) s'organise, toujours en réaction à la fiscalité, en défendant l'idée d'une France présentée comme « un pays de classes moyennes ».

UNE PROGRESSIVITÉ ILLUSOIRE

Le système fiscal français repose sur une double mécanique : les impôts directs, censés être progressifs, et les impôts indirects, beaucoup plus discrets mais fortement inégalitaires. Parmi les impôts directs, l'impôt sur le revenu incarne la pierre angulaire de la redistribution. Construit sur un barème progressif, avec des taux

allant de 11 % à 45 %, il fait reposer l'e^o ort fiscal sur les ménages les plus aisés. En théorie, ce mécanisme permet une répartition équitable des prélèvements.

Cependant, l'impôt sur le revenu ne représente que 24,3 % des recettes fiscales de l'État, selon l'Insee (2024). En comparaison, la TVA génère à elle seule 37 % des recettes fiscales, soit plus de dix points de plus que l'impôt sur le revenu qui est censé être le plus égalitaire d'entre tous. Un poids qui modifie profondément la dynamique redistributive : là où l'impôt sur le revenu permet de réduire les inégalités, la TVA les aggrave en pesant davantage sur les ménages les plus modestes et les classes moyennes, qui consacrent une plus grande part de leurs revenus à la consommation.

« La TVA c'est l'impôt le plus inégalitaire qui existe », aï rme Mathias Thépot, journaliste économique à Mediapart. « Bernard Arnault paiera autant de TVA sur un yaourt que quelqu'un qui gagne moins que le Smic. ». Philippe Crevel, économiste et directeur général du cercle des économistes, confirme : « La TVA reste indépendante du niveau de

revenus, même si certains taux réduits atténuent son impact sur les plus modestes. »

Autre prélèvement direct incontournable, la contribution sociale généralisée (CSG), initialement conçue pour financer la Sécurité sociale, est devenue l'une des principales sources de financement des politiques sociales. Prélevée à un taux unique de 9,2 % sur la plupart des revenus (salaires, pensions, revenus du patrimoine), la CSG s'apparente à un impôt proportionnel. Là encore, elle pèse mécaniquement davantage sur les revenus modestes que sur les hauts revenus, qui bénéficient de niches fiscales permettant de réduire leur assiette imposable. Henri Sterdyniak, économistes et membre des économistes atterrés nuance cependant cet e^o et de proportionnalité : « La CSG finance des prestations sociales dont tout le monde bénéficie. Les classes moyennes ont tendance à ne pas voir ce qu'elles reçoivent, notamment l'hôpital, l'école ou la retraite »

UNE REDISTRIBUTION INÉGALITAIRE ?

Selon une étude de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) présentée en 2023, la France est le pays où les prélèvements obligatoires sont les plus élevés, représentant 46,1 % du PIB. Pourtant, cette pression fiscale ne se répartit pas de manière équitable. L'Institut des Politiques Publiques a montré que les 0,01 % les plus riches paient proportionnellement moins d'impôts que le reste de la population, un phénomène qui s'explique par l'importance des dividendes et des revenus du patrimoine dans leurs revenus.

Philippe Crevel aï rme néanmoins que « Le système français est eï cace en matière de redistribution, l'écart entre les 10 % les plus modestes et les 10 % les plus riches en termes de revenus est élevé avant redistribution et

est plutôt d'ailleurs plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE. ».

Un rapport de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) publiée en 2023 montre que les 10 % des ménages les plus pauvres consacrent près de 40 % de leurs revenus aux prélèvements obligatoires (TVA, CSG, impôts locaux), contre 30 % pour les 10 % les plus riches. L'e^o ort fiscal des classes moyennes, situées entre le 4e et le 8e décile (un dixième), oscille entre 35 et 38 %, créant ainsi un e^o et de compression qui nourrit le sentiment d'injustice.

Autre facteur creusant les inégalités sociales : la fiscalité indirecte, comme la TVA et les taxes sur l'énergie (carburant, électricité), qui pèsent davantage sur les ménages modestes : ces foyers consacrent en e^o et une part beaucoup plus grande de leur budget aux biens soumis aux contributions directes que les ménages aisés. Le premier décile acquitte ainsi 4,3 % de son revenu en ces taxes, le dernier décile simplement 1,3% d'après une étude menée par Nicolas Ruiz et Alain Trannoy, respectivement correspondant des systèmes d'informations au consulat de France et enseignant chercheur EHESS (École des hautes études en sciences sociales).

LA TVA : UN IMPÔT INVISIBLE, MAIS PROFONDÉMENT INÉGALITAIRE

Instaurée en 1954, la TVA s'est imposée comme la colonne vertébrale du financement public. Prélevée à des taux di^o érenciés (20 % pour la majorité des biens et services, 10 % pour la restauration, 5,5 % pour les produits de première nécessité), elle pèse sur tous les consommateurs sans distinction de revenus.

Mais son caractère proportionnel en fait un impôt profondément inégalitaire. D'après l'Insee, les ménages modestes consacrent 12 % de leurs revenus à la TVA, contre seulement 5 % pour les 10 % les plus riches. Cette di^o érence s'explique par la structure des dépenses : les ménages aux revenus faibles consomment une part bien plus importante de leur budget que les ménages aisés, qui épargnent

Si les ultras riches payaient leur juste part, le système serait progressif...

MATHIAS THÉPOT, JOURNALISTE ÉCONOMIQUE, MÉDIAPART

davantage. Donc concrètement, une hausse de la TVA, touchant la majorité des produits, en particulier ceux imposés au taux normal, qui représentent environ 60 % des dépenses de consommation taxées, a pour e^o et direct de court terme d'augmenter la pauvreté et les inégalités.

Mathias Thépot souligne que cette invisibilité fiscale contribue à un sentiment d'injustice : « On ne voit pas la TVA car elle est prélevée à chaque achat sans déclaration préalable, mais c'est elle qui pèse le plus sur les ménages modestes »

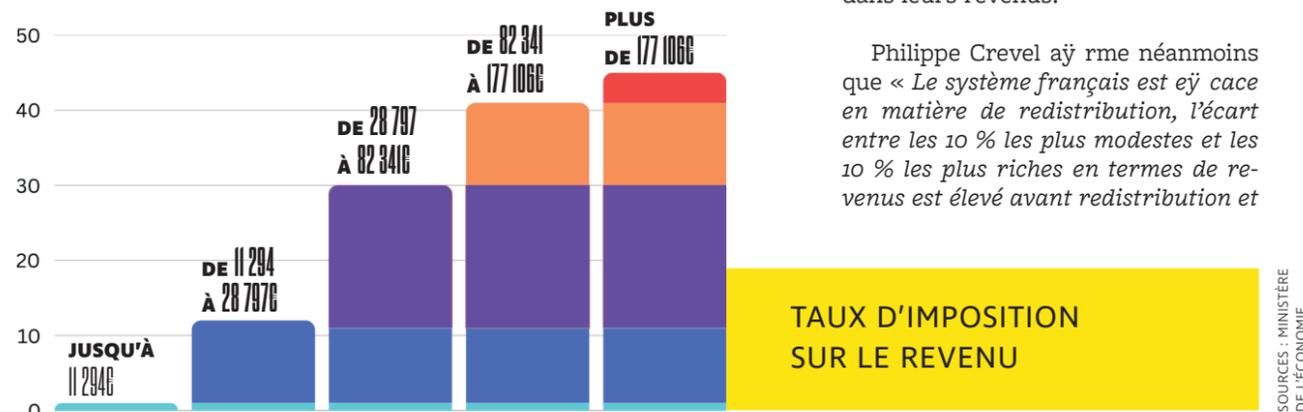
Malgré son impact inégalitaire, la TVA reste peu contestée dans le débat public. Sa discrétion en fait un impôt invisible pour la majorité des citoyens. Pourtant, sa montée en puissance depuis les années 1980 a contribué à transformer le système fiscal français, en inversant progressivement la logique redistributive au profit des ménages les plus aisés.

UN SYSTÈME VOULU COMME PROGRESSIF MAIS...

L'impôt sur le revenu représente un des piliers majeurs de la redistribution en France. Il se veut progressif et égalitaire... du moins en apparence. En e^o et, sa structure basée sur des taux croissants selon le revenu, allant théoriquement de 11 à 45 % pour les plus aisés, le tout réparti sur cinq tranches de revenus annuels, semble garantir une répartition équitable de l'e^o ort fiscal au sein de la population. 10 % des ménages les plus riches paient 70 % de l'impôt sur le revenu selon l'INSEE, une statistique par ailleurs régulièrement mise en avant pour prouver l'eï cacité du système actuel.

L'OPTIMISATION FISCALE : UN PRIVILÈGE D'ULTRA-RICHE

Cette régressivité s'explique simplement mais tristement par des mécanismes d'optimisations accessibles seulement à certaines catégories de la population extrêmement aisées : l'optimisation fiscale. Contrairement à l'évasion, l'optimisation fiscale est, elle, bel et bien légale. Elle consiste à profiter de certaines failles du



système pour réduire ses impôts. Mathias Thépot détaille ce mécanisme d'optimisation : « Les ultra-riches vivent avec l'argent de leurs holdings, ils se versent une petite partie de leurs revenus en salaires, mais la majorité de leurs gains passent par des holdings qui ne sont taxées qu'à 1,25 % grâce à une directive européenne. Leurs revenus sont donc taxés une première fois à 25% par l'impôt sur les sociétés puis une seconde fois à 1,25% sur leurs holdings ce qui donnent un total de 26,5% contre environ 45 pour le reste de la population ».

L'idée de créer un impôt « confiscatoire » se pose, la solution serait-elle de surtaxer les ultras riches pour rééquilibrer la balance, Philippe Crevel n'est pas de cet avis, « Ça résume bien le côté de vouloir sanctionner les ultra riches. Nous pouvons regretter en France de ne pas avoir plus d'ultra riches en tant que tel, parce que ça signifierait qu'on aurait plus d'entreprises internationales compétitives, on serait présent dans des domaines à forte valeur ajoutée. Donc, si on crée un contexte économique et financier qui soit peu porteur pour l'éclosion d'entreprises de pointe, c'est le pays qui serait perdant. » aj rme-t-il avant de poursuivre « en intelligence artificielle par exemple, on peut être bon mais si on vient à faire des régimes extrêmement confiscatoires, je ne suis pas certain que Monsieur Munch resterait en France très longtemps. Donc il faut trouver un juste milieu entre la solidarité que tout un chacun doit donc accepter. Et deuxièmement, permettre la créativité sous forme de reconnaissance matérielle, parce que ça fait partie de l'ADN

de l'être humain. On peut le regretter, mais c'est comme ça. »

À LA NICHE !

Les niches fiscales jouent également un rôle clé dans l'injustice du système. Défiscalisation immobilière, exonérations sur les plus-values financières ou réductions sur les dons ; autant de dispositifs qui bénéficient de manière disproportionnée aux hauts revenus. « Les optimisations fiscales toutes confondues causent un manque à gagner fondamental pour la France, c'est diij cile à estimer mais il se situe aux alentours des 80 milliards d'euros », estime Mathias Thépot.

Henri Sterdyniak met toutefois un avertissement à toute conclusion trop hâtive « Ces mécanismes existent aussi pour encourager certains comportements, comme l'investissement dans l'immobilier locatif ou les dons associatifs. Mais il est vrai qu'ils profitent davantage à ceux qui ont les moyens d'investir ».

Pour l'économiste atterré, cette situation traduit avant tout une logique politique menée par la peur « On n'ose pas trop taxer les riches par peur qu'ils quittent le pays. Le système français reste relativement équitable, mais il pourrait l'être davantage si on imposait plus fortement les plus hauts revenus et le patrimoine ».

QUI SONT-ILS ?

Selon l'Observatoire des inégalités, la classe moyenne représente la population située entre les 30 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches. En termes de revenus, elles englobent les foyers gagnant environ entre 1 500 et

3 500 euros nets par mois pour une personne seule

D'après Philippe Crevel, « les classes moyennes, évidemment, sont bénéficiaires à travers les impôts payés du système éducatif, des transports, des loisirs culturels, les musées, etc. ». Pourtant, lui et Henri Sterdyniak soulignent que ce bénéfice « n'est pas toujours perçu clairement » par ces ménages.

TROP RICHES POUR LES AIDES MAIS TROP PAUVRES POUR S'EN SORTIR

Ces classes moyennes sont par définitions entre les catégories populaires et aisées mais cet entre deux assez flou crée des frustrations, un sentiment de blocage entre ces deux classes nait. D'un côté les catégories populaires, qui bénéficient d'aides sociales, et d'un autre les catégories aisées, qui peuvent plus facilement contourner les contraintes fiscales grâce à des stratégies d'optimisation. Philippe Crevel souligne que ce sentiment repose sur une réalité économique : « Une partie de ces classes moyennes est amenée à payer l'impôt sur le revenu [...] et avoir moins accès que les 20 % les plus modestes aux prestations sociales d'assistance. »

Henri Sterdyniak met en avant un point clé : de par leur position, les classes moyennes ne perçoivent pas forcément ce qu'elles reçoivent. « Le problème, c'est que pour les classes moyennes, ce qu'on leur prend correspond à ce qu'on leur donne [...], mais elles ne voient pas qu'elles recevront des dépenses de retraite et des dépenses de maladie », explique-t-il. Il rappelle également que la perception d'être défavorisé par la redistribution est en partie un e° et générationnel : « Vous payez quand vous avez entre 30 et 65 ans et vous recevez massivement lorsque vous avez plus de 65 ans. »

Mathis Thépot souligne que la baisse des aides sociales aux classes moyennes depuis une quinzaine d'années est une tendance idéologique : « Ce qui s'est passé depuis 10-15 ans, c'est qu'on commence à baisser les aides sociales aux classes moyennes [...] On veut faire un système où tout est privatisé et la seule chose que l'on



donne au public, c'est l'aide aux plus démunis ». Selon lui, « La privatisation est une catastrophe pour le pouvoir d'achat de la population et il y a une perte de pouvoir démocratique sur les entreprises qui n'en font du coup qu'à leur tête », ce qui n'est pas forcément l'avis de Philippe Crevel « Je suis plutôt partisan de la poursuite des privatisations avec le fait que l'argent récupéré permettrait à la fois peut être de financer un fonds de pension pour les retraités et les futurs retraités ou diminuer la dette de l'Etat. » Ajoutant même que selon lui « il n'y a pas eu de manque à gagner du fait des privatisations faites par l'Etat entre 1986 et les années 2000. »

« LES CLASSES MOYENNES PAIENT... POUR ELLES-MÊMES »

Henri Sterdyniak développe un point crucial du système fiscal et social français, ces derniers reposent sur un principe central et relativement simple : « Les riches payent pour les pauvres et les classes moyennes, elles, paient... pour elles-mêmes ». Ce qui rend la perception de ces aides invisibles à leurs yeux, elles ne perçoivent pas immédiatement les bénéfices de la redistribution sous forme de services publics et de protection sociale. M. Thépot rappelle tout de même que les classes moyennes bénéficient comme tout le monde d'avantages du

modèle social « Les classes moyennes bénéficient de l'école publique, elles bénéficient de l'hôpital, elles bénéficient du système de la retraite. Donc d'une certaine manière il est assez faux de dire qu'ils ne bénéficient pas du tout du modèle sociale ».

Les classes moyennes sont assez logiquement au centre du modèle redistributif français. Bien qu'elles ne soient pas les plus pénalisées économiquement, elles se sentent souvent oubliées.

LES RETRAITÉS, GRANDS GAGNANTS DE LA REDISTRIBUTION ?

Mais alors si les classes moyennes se trouvent être relativement perdantes dans la redistribution, encore plus pour ceux les plus aisés, que les ultras-riches sont obligés d'user d'astuces fiscales pour ne pas se faire matraquer par les impôts et que les classes populaires sont hors-jeu, les retraités ne s'imposeraient-ils pas comme les grands gagnants du jeu de la redistribution ?

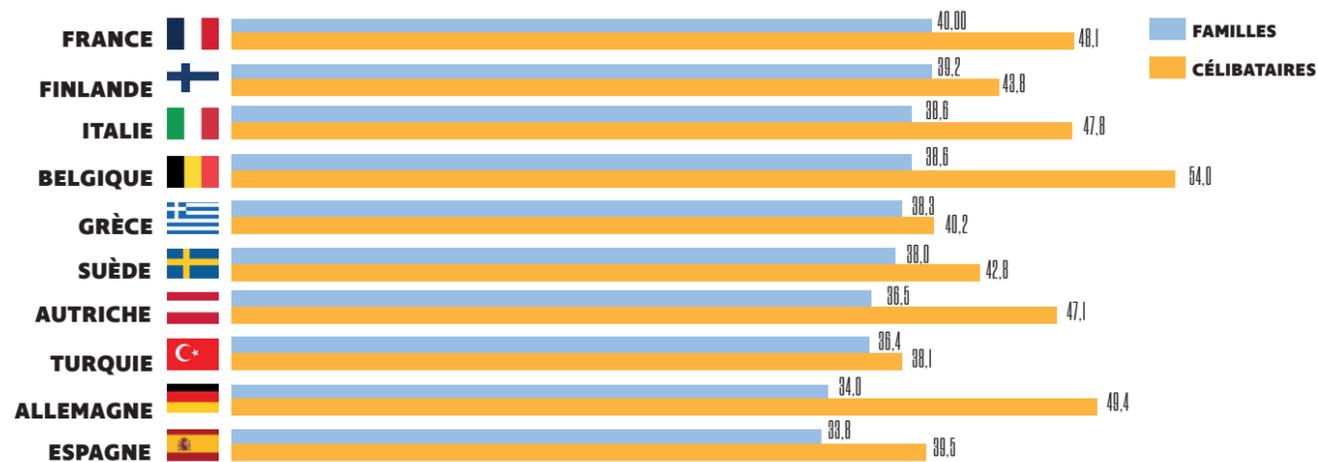
Philippe Crevel rappelle que « le niveau de vie des retraités en moyenne est de 2 % supérieur à celui des actifs », une situation qui s'explique par le poids important des dépenses publiques consacrées aux retraites en France, soit environ 14 % du PIB. De plus, « le ratio entre les 10 % les plus riches et les 10 %

les plus pauvres est plus faible chez les retraités que dans l'ensemble de la population », signe d'une moindre inégalité au sein de cette catégorie.

Mais selon H. Sterdyniak, cette analyse reste à nuancer, comme toujours toute conclusion hâtive n'est pas bonne à prendre. Il explique que cette perception d'un avantage pour les retraités est liée à une logique de cycle de vie : « Il y a un e, et d'âge. [...] vous payez beaucoup entre 30 et 65 ans, et vous recevez massivement après 65 ans sous forme de retraite et de dépenses de santé. » Mathis Thépot ajoute par ailleurs que « Le deal, l'idée de base du modèle social actuel c'est qu'on a travaillé toute notre vie et à la fin on a le droit de se reposer. C'est le principe de notre modèle. » De plus, baisser les retraites des plus riches soulèverait d'autres questions : « le problème c'est qu'ils iront chez les assureurs privés plutôt que de cotiser avec l'Etat. Pour survivre, le système de retraite par répartition public a besoin des cotisations des riches. Donc si on leur baisse leur retraite ils auront intérêt à aller vers le privé et donc in fine on privatisera tout car l'Etat n'aura plus assez d'argent pour assurer celle des autres et aura besoin du privé. » ajoute ce dernier.

« On n'ose pas trop taxer les riches par peur qu'ils quittent le pays. »

HENRI STERDINIYAK, LES ÉCONOMISTES ATTERRÉS

LA FRANCE, CHAMPIONNE DE LA TAXATION SUR LES REVENUS TAXATION DES REVENUS DU TRAVAIL DES CÉLIBATAIRES ET DES FAMILLES EN 2016, EN %


SOURCE : OCDE

Comme l'explique Mathis Thépot, le modèle français repose largement sur la répartition : « Aujourd'hui, les retraites fonctionnent par répartition, alors que les assurances privées et Macron veulent passer à un système par capitalisation et à titre personnel je trouve que le fait que les retraités reçoivent davantage d'aides du public n'est pas une bonne idée car ça ouvre une boîte de pandore à une privatisation rampante du système de retraite ».

Les contributions fiscales des retraités sont également remises en cause. Contrairement à celui des actifs, leur revenu n'est pas soumis aux mêmes cotisations sociales, ce qui réduit leur part de contribution. Cependant, comme l'indique Philippe Crevel, « la situation des retraités va se dégrader dans les prochaines années avec l'application des réformes des retraites depuis 1993 ». En d'autres termes, si les retraités actuels semblent favorisés, les générations futures pourraient ne pas bénéficier des mêmes avantages.

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ, PAS LES INÉGALITÉS

Le système français est davantage conçu pour lutter contre la pauvreté plutôt que pour réduire les inégalités dans leur ensemble. P. Crevel développe cette idée, selon lui « la France redistribue énormément, mais principalement à travers des prestations sociales concentrées sur les 20 % des ménages les plus modestes ». Cette logique est basée sur l'idée de la redistribution verticale,

les plus riches financent les aides des plus pauvres. Idée soutenue par Henri Sterdyniak, « On prend aux plus riches pour donner aux plus pauvres, c'est le principe de notre modèle social. » Cependant, il souligne que cette approche a ses limites et ne permet pas forcément de réduire les inégalités de manière plus large.

A l'inverse de la redistribution verticale, il existe également la redistribution horizontale, celle qui opère entre différentes catégories de la population, notamment entre générations mais est plus limitée. Philippe Crevel note que « notre système privilégie les retraités au détriment des jeunes actifs. » En e^e et, le financement des retraites repose sur un prélèvement important des actifs actuels, sans garantie qu'ils bénéficieront du même niveau de prestations à l'avenir.

Sterdyniak tempère cependant cette critique en rappelant que ce modèle repose sur un pacte intergénérationnel : « Les actifs cotisent aujourd'hui pour les retraités, mais bénéficieront eux-mêmes du système plus tard. » Il admet toutefois que « la question de la soutenabilité du modèle se pose avec l'augmentation du nombre de retraités. »

REPRENDRE LA MAIN SUR L'ÉCONOMIE : LA SEULE SOLUTION ?

Les années à venir laissent présager des augmentations de budget tant sur le plan militaire, qu'économique, qu'économique. De plus grosses

dépenses sont à prévoir et si le modèle économique actuel ne change pas la dette risque d'augmenter drastiquement. Henri Sterdyniak a un avis assez tranché sur la question, selon lui « On a besoin d'investissement public pour la transition écologique, pour la santé, pour la sécurité... Ces besoins sont immenses, mais les ressources sont limitées. Si on veut faire plus, il faut prendre aux plus riches. ».

La seule solution viable est peut-être d'envisager une politique économique semblable à celle apparue aux États-Unis au milieu des années 30 avec le New-Deal. La politique devrait peut-être reprendre la main sur l'économie. Mathis Thépot rappelle que nous disposons déjà d'un levier d'action, la dette publique, le déficit public n'est pas un problème tant qu'il est couvert par les riches... mais encore faudrait-il qu'ils contribuent à la hauteur de ce qu'ils doivent. ■

CRÉDIT : WIKIPÉDIA COMMONS, AUTEUR INCONNU

Variante de la caricature sur les Trois-Ordres, cette fois représentées par des femmes : Le Tiers-État portant sur son dos le Clergé et la Noblesse.



Mercato des directeurs artistiques

**LES CHAISES MUSICALES
DANS LA MODE CACHENT-ELLES
UN PROBLÈME DE RYTHME ?**

Alors qu'un nombre important de directeurs artistiques sont poussés vers la sortie ou quittent leur poste au sein des maisons de mode, les raisons de ces départs en cascade sont nombreuses, mais la conjoncture économique y est pour beaucoup. **REBECCA SANNINO**

Jeudi 6 février 2025 : Gucci annonce se séparer de Sabato de Sarno, directeur créatif de la marque depuis à peine deux ans. Son départ, bien qu'il ne soit pas une surprise puisque la rumeur courait depuis déjà plusieurs mois, ne fait que confirmer un problème récurrent tout au long de 2024 au sein des maisons de mode : les directeurs artistiques quittent le navire.

Virginie Viard chez Chanel, Hedi Slimane chez Celine, Matthieu Blazy quitte Bottega Veneta pour rejoindre Chanel après un an de vacance du poste, son remplacement par Louise Trotter laisse une place libre chez Carven, Kim Jones quitte Fendi, puis Dior homme, Dries Van Noten laisse sa maison, tout comme le duo de Proenza Schouler et la liste s'allonge... Les derniers en date à quitter une maison sont Luke et Lucie Meier, le 27 février dernier, qui saluaient la veille à la fin du défilé Jil Sander durant la Fashion Week de Milan.

Seuls quelques irréductibles résistent comme Olivier Rousteing chez Balmain ou Nicolas Ghesquière chez Louis Vuitton femme qui renouvelle son contrat pour cinq années

Ci-contre : le créateur Pierre-François Valette observe les réactions lors de son défilé.
À droite : mannequin sans visage à la présentation du dernier salon des matières Who's Next, à Paris, en janvier.

supplémentaires, après déjà dix ans aux manettes de la création. Derrière ces changements et nominations qui s'enchaînent, sans laisser le temps à quiconque de créer un tableau digne des saisons de football les plus chargées, se cachent des motivations plus économiques qu'artistiques.

Selon l'économiste Franck Delpal, en 2020, les asiatiques représentaient 51 % de la clientèle du luxe et on estimait que d'ici 2025, les clients chinois devraient représenter entre 35 % et 40 % du marché des produits de luxe. Mais la pandémie mondiale a déjoué tous les pronostics. Depuis, une étude de Bain&Company fin 2024 révélait que le secteur du luxe avait perdu 50 millions de clients en deux ans. Le bilan dressé par McKinsey en janvier sur les perspectives jusqu'en 2027 sont aussi peu encourageantes : entre 1% et 3% de croissance annuelle jusqu'en 2027 contre 5% par an depuis la reprise post-Covid.

Pour la première fois depuis 2016 (hors 2020), la création de valeur que le luxe engendre devrait être inférieure à l'année précédente. Selon cette même étude, le secteur n'est plus en phase avec les demandes des clients. Il perd de vue les acheteurs aspirationnels qui achètent au moins un produit de luxe par an, en dépensant entre 3 000 et 10 000 euros et se voit souvent reprocher une hausse des prix injustifiée quand la qualité des produits baisse. Un remaniement et des changements de stratégies se font attendre.



CREDIT : VALETTE STUDIO / LÉA COSTA

Du côté purement financier, ce sont les chi«res qui inquiètent. Alors qu'Hermès galope en tête et publie des chi«res épatants : 15 milliards d'euros de chi«re d'a«aires en 2024 avec une hausse de 13%, la majorité des autres maisons n'ont pas atteint leurs objectifs : -23% de chi«re d'a«aires chez Kering, soit une perte de 7,1 milliards d'euros. La maison Gucci, depuis son rachat en 2001 par Kering, connaît des rebondissements à n'en plus finir.

LVMH venait alors de rater une OPA sur la marque (o«re publique d'achat, supérieure au cours de l'action d'une société cotée en Bourse pour en prendre le contrôle, en devenant actionnaire unique, ou majoritaire). Les exigences de Tom Ford, en tant que directeur artistique de la marque, avaient été jugées déraisonnables. Remplacé par Alessandro Michele après que Kering ait gagné la bataille financière, la marque était devenue le

Pierre-François Valette, créateur de Valette Studio, prépare sa prochaine collection dans ses bureaux de la rue Agar, dans le XVI^e arrondissement de Paris.



CREDIT : VALETTE STUDIO

phare du groupe, devant même Yves Saint Laurent ou Balenciaga.

Ils ont aujourd'hui tellement peur de voir la marque s'écrouler, ne renouant pas avec la rentabilité, qu'ils appliquent les mêmes logiques qu'à une société de grande distribution : si ça ne marche pas vite, on remplace. Or, la créativité demande du temps, un des éléments constitutifs du luxe. Jean-Paul Donald-Potard, ancien président de Jean Paul Gaultier se rappelle que lors de ses conférences en école il expliquait que « les différentes lignes pouvaient s'apparenter à un potager. Le prêt-à-porter peut donner plusieurs récoltes par an, donc plusieurs collections, mais il faut attendre plusieurs années avant que les fruits soient vraiment beaux, et bons. La haute couture est un peu un parc d'agrément. On met plus de temps à le former. C'est la vitrine. »

TOUT VIENT À QUI SAIT ATTENDRE

Erreur de projection, de tendance, ou pari sur les mauvaises références des maisons ? La pression infligée aux directeurs artistiques pour répondre aux demandes commerciales entraîne

de facto une baisse d'innovation. Ce sont aujourd'hui les groupes qui ont la main sur la nomination des directeurs artistiques. Or, ce ne sont pas des gens de la mode, et ils sont parfois guidés par des motivations économiques qui ne peuvent s'appliquer à une industrie aussi duale.

Leur impatience, peut-être plus marquée ces dernières années, à cause de la conjoncture économique qui inquiète, les conduit à créer des attentes de retour sur investissement immédiat. « Mais l'histoire l'a prouvé », raconte Jean-Paul Donald-Potard « Une fois alors que j'étais avec le directeur d'Hermès, en train de visiter un magasin, l'une des vendeuses lui a indiqué que la ligne de vaisselle Toucan était enfin rentable ! ». Dix ans après sa création, précisons. « Il faut du temps pour laisser une collection ou un designer s'installer » observe-t-il.

La logique de revenus rapides ne fonctionne pas dans les maisons de mode, et le turnover imposé par l'insatisfaction des actionnaires revient à se tirer une balle dans le pied, en ne laissant pas le temps à un directeur artistique de prendre ses marques, de s'inspirer de la maison à la tête de laquelle on l'a nommé. Les jeunes créateurs paniquaient de voir que le talent était passé derrière la vente et le directeur marketing prioritaire dans les choix artistiques.

Certains designers, sont même passés maîtres dans l'art de promouvoir leurs créations. Chez Chanel, Karl Lagerfeld montait des défilés spectaculaires, jusqu'à faire décoller une fusée depuis le Grand Palais pour la présentation de la collection automne/hiver 2017-2018. Associé à la théâtralisation des points de vente qui o«rent maintenant : un service client personnalisé, du matériel dernier cri, un lieu multimodal où retrouver tous les produits d'une maison, du linge au parfum en passant par le mobilier. C'est une expérience multisensorielle que l'on exige d'eux à présent, en plus de livrer une collection.

Mais récemment, la « crise de la créativité observée partout à d'autres raisons qui reste encore à déterminer » remarque cependant Frédéric Godart, auteur de Sociologie de la mode et professeur à l'INSEAD. Dans son ouvrage, il rappelle que « le travail du créateur n'existe que parce qu'il y a une activité économique et industrielle qui se déploie pour permettre la production de vêtements ». Mais qu'en est-il de l'activité si personne ne crée les prochaines pièces ? Peut-être en crée-t-on déjà trop.

DE NOUVEAUX FONCTIONNEMENTS

« La démultiplication des collections est un phénomène relativement récent. Il correspond non seulement à une volonté des maisons de vendre plus mais aussi à une forte demande de nouveauté de la part des consommateurs », pointe Frédéric Godart. On ne peut, alors, pas tout imputer aux marques. Il faut aussi regarder ce qui se passe du côté de la demande. Pour contrer cette pression des ventes, des maisons indépendantes, Jacquemus en tête, ont fait le choix de sortir des calendriers o«ciels de présentation des collections.

Dans le cas de la marque française, une très faible ouverture du capital a été consentie début février : L'Oréal a pris une participation estimée à environ 10%, soit environ 100 millions d'euros selon une source proche du dossier. L'objectif pour Jacquemus étant de développer une prochaine ligne beauté, mais toujours en gardant le contrôle de la création. Créer selon

« Les entrées au capital représentent une perte du monopole artistique »

JEAN-PAUL DONALD-POTARD

son propre agenda, sans démultiplier les séries et les modèles proposés, et recentrer l'attention des clients sur la proposition du créateur est un moyen d'échapper aux diktats du monde de la mode qui s'auto-sabote par son exigence de changement permanent.

Les plus petites maisons, font en revanche face à d'autres défis économiques, qui pré-déterminent certains choix dans leurs collections : coût de certaines matières et des présentations o«cielles, rémunération des employés, manque de visibilité dans les médias. Jean-François Valette, créateur de la marque Valette Studio, est en route vers la rentabilité, et a fait la paix avec les contraintes économiques qui s'appliquent à son métier : « pour se développer il faut bien évidemment faire attention à tous les points du processus créatif intrinsèquement liés à la commercialisation. Le travail d'un créateur indépendant c'est aussi d'adapter ses envies créatives au marché et au contexte global. On peut aussi décider de ne pas adapter son idée (...) et même être à contre-courant du marché. Le monde est en perpétuelle évolution et encore plus le marché du luxe. »

Ces nouvelles maisons sont aussi autant de nouvelles incarnations. En plus d'avoir le contrôle total de leur entreprise, les créateurs tels que Simon Porte Jacquemus, Marine Serre ou Pierre-François Valette sont le visage de leur marque. Ils représentent le nouvel espoir d'une garde de créateurs qui ne se laissera pas racheter par les maisons-requins, c'est-à-dire les conglomérats du luxe. « Ils doivent résister », assure Jean-Paul Donald-Potard. « Les entrées au capital représentent une perte du monopole

artistique et des exigences que de jeunes maisons ne peuvent pas remplir. Les créateurs qui ont vendu leurs labels dans l'espoir d'obtenir des retours sur capitalisation se sont perdus. Aujourd'hui ils n'ont plus leur marque et travaillent pour d'autres ».

L'incarnation est capitale pour la tenue d'une maison. Ça ne les empêchera pas d'avoir leurs parfums et de s'entourer de bonnes personnes pour les conseiller dans les matières qu'ils ne maîtrisent pas totalement eux-mêmes, mais ils ont le choix total.

CHACUN SA PLACE

Il ne faut pas non plus oublier que le travail du directeur artistique, quand il ne dirige pas sa propre marque, reste purement créatif. Bien que Sophie Abriat, journaliste spécialisée dans la mode, collaboratrice pour M, Le Magazine du Monde, pointe une évolution de ce rôle dans son livre Danser sur le volcan, la mode et le luxe à la conquête de nos imaginaires : « Le créateur devient un penseur a priori, explique lui-même le lien entre les silhouettes et des phénomènes de société, il est conscient de tisser des idées dans les vêtements et le revendique », il n'est pas supposé s'inquiéter des pressions économiques. « L'une des raisons pour lesquelles Raf Simons a été évincé de Calvin Klein est qu'on lui a demandé de s'occuper de certaines questions commerciales alors qu'il n'avait ni la formation ni l'expérience » explique Frédéric Godart.

Cela étant dit, de nouvelles voix d'expression s'o«rent aux nouveaux directeurs artistiques grâce à cette vision globale du métier. « La raison pour laquelle on ne les appelle plus créateurs, c'est parce qu'ils ne



CREDIT : CREATIVE COMMONS

créent plus de véritable ligne de vêtements. Aujourd'hui un directeur artistique peut avoir la main sur tout : de la création pure, aux designs des magasins, en passant par le marketing », explique Jean-Paul Donald-Potard. Rappelons d'ailleurs que Karl Lagerfeld ou Hedi Slimane chez Celine shootaient eux-mêmes les campagnes de publicités sans faire appel à des photographes professionnels. Mais là encore, de telles prises de pouvoir tiennent plus de l'installation d'une autocratie que du dialogue entre artiste et commercial.

Épargner aux designers le souci des enjeux financiers pourrait alors être une solution pour retrouver une certaine créativité et renouer avec la rentabilité. Une autre option, plus réaliste, serait d'établir un vrai partenariat entre les sections économique et artistique des maisons, qui travaillerait alors en collaboration puisque les deux pôles deviennent de plus en plus interdépendants au sein des grands groupes.

Alors que le secteur traverse une crise mondiale avec un manque de matière première, le marché asiatique

qui est en berne et une fuite des talents, une réorganisation du dialogue interne pourrait s'avérer salvatrice. Le talent est-il donc monétisable sans en faire pâtir l'artiste ? Oui s'il crée un parfum et que la ligne fonctionne bien. Il est alors assez libre du reste. Si ses ventes ne marchent pas, il est prisonnier d'un manque de résultats commerciaux.

PARFUM TOUT PUISSANT

Au-delà des créations de lignes de vêtements, ce sont les parfums qui deviennent les produits les plus vendus d'une marque de luxe. Conditionnées par ce paramètre, les marques qui aujourd'hui n'ont pas fait de parfum sont mortes, même avec un grand directeur artistique. Identifiables, pour certains iconiques, plusieurs fragrances

L'orgue à parfum de Jean Carles, parfumeur français, au Musée international de la parfumerie, à Grasse.

sont là depuis des décennies et mort à la maison qui ne crée pas ses ventes. Olivier Rousteing a d'ailleurs récemment relancé une ligne pour Balmain ou Matthieu Blazy chez Bottega Veneta juste avant son départ pour Chanel. Jonathan Anderson a également lancé une ligne chez Loewe.

Un seul problème : ils peuvent parfois prendre trop de place. « On l'a vu avec Mugler ou Rabanne. Lorsque Puig, le groupe catalan de parfumerie a racheté les maisons, ils n'ont plus laissé de place à l'habillement ni à la haute couture » se rappelle Jean-Paul Donald-Potard, autrefois président de

Laisser le temps au nouveau directeur artistique de prendre ses marques, voire de se tromper.

Jean Paul Gaultier, lui aussi racheté par Puig en 2011. « Nina Ricci aussi est devenue une belle endormie ».

« J'avais soulevé la question une fois au festival de Hyères sur les maisons rachetées par des parfumeurs, devenir une maison de parfum et plus de mode, est-ce ce qui va arriver à toutes les maisons rachetées de la sorte ? » À ce jeu, il faut souligner l'exception Chanel : les filières parfum et mode restent au même niveau car Les Parfums Chanel, désolidarisés de la marque de vêtements, l'ont racheté en 1954 sous l'impulsion des frères Wertheimer aujourd'hui propriétaires de Chanel SA à 100%, pour créer un conglomérat monomarque où toutes les filières seraient fortes. Puisque les nouveaux actionnaires, devenus majoritaires, ont un droit de regard sur l'aspect artistique, ils peuvent décider également de stopper ou relancer des lignes. Chez Puig, le groupe s'est à l'époque « cert les services de Ralph Toledano en tant que président de la division mode. Mais sa façon de travailler, incompatible avec certains autres grands du groupe, ont conduit à sa démission.

JEAN PAUL GAULTIER, L'ESPOIR D'UNE PRISE DE CONSCIENCE ?

Dans les années 80 et 90 et jusqu'en 2005 chez Gaultier, le créateur éponyme avait le contrôle. Il donnait le là, et suivait ses idées, quitte à aboutir parfois à des échecs commerciaux ou à des critiques mitigées. Sa première jupe pour homme, pour le printemps-été 1985 lors du défilé « Et Dieu créa l'homme » a été accueillie assez tièdement malgré un relatif succès commercial de 3 000 ventes au cours de la saison. Aujourd'hui, son rachat est un véritable cas pratique : la maison est l'exemple de la mauvaise gestion après rachat.

En septembre 2024, Florence Tétier fait ses adieux à la marque Jean Paul Gaultier, qui l'avait nommée directrice artistique à peine deux ans plus tôt.

En 2011, le créateur Jean Paul Gaultier vend au groupe de parfum catalan Puig. Ces derniers, alors que le fondateur se retire définitivement du monde de la mode, décide de tout axer sur le parfum, mettant en avant la rentabilité du secteur. Seule la Haute Couture subsiste, avec la nomination chaque année d'un créateur invité pour chaque saison selon le modèle qui avait été adopté par Lanvin après la mort de la créatrice pour maintenir ce fameux vecteur d'image.

Ludovic de Saint Sernin a été le dernier en janvier dernier a présenté son interprétation de la Haute Couture Gaultier, avec succès. « On ne gagne plus rien sur la Haute Couture depuis longtemps » a rme Jean-Paul Donald-Potard, « les grands de ce monde qui portent les créations sur tapis rouge se font prêter les pièces, ils ne les achètent plus. Quelques irréductibles grandes dames continuent de vouloir posséder leurs pièces Chanel, mais c'est à peu près tout ».



CREDIT : INSTAGRAM @FLORENCETETIER

2258 270 21

Aimé par saveriamendella et d'autres personnes
florencetetier Friday was my last day as creative director at @jeanpaulgaultier, and it's been an unforgettable journey.

Alors qu'en 2021, une nouvelle directrice créative, Florence Tétier, avait été nommée chez Jean Paul Gaultier par les actionnaires, son rôle s'est limité à choisir les pièces de prêt-à-porter à relancer en production, et à choisir les designers qui signeraient la Haute Couture. Mais il se murmure dans les couloirs de la mode qu'un prochain directeur artistique, à qui serait confié les pleins pouvoirs, de la Haute Couture, comme du prêt-à-porter, ne saurait tarder à se faire nommer.

Relancer la maison dans son intégralité comme le groupe l'a fait avec Rabanne ? Il semblerait que ce soit un nouvel objectif, même si la marque au robot de métal qui ne s'en sort pas si mal sur le podium, a encore des choses à prouver concernant les ventes. L'essentiel, si cette nomination venait à être confirmée, serait de ne pas tomber dans les écueils si familiers des grands groupes, dont le métier premier n'est pas la mode : laisser le temps à ce nouveau directeur artistique de prendre ses marques, voire de se tromper.

Par essence, comme le rappelle Frédéric Godart, « le marché de la mode et du luxe, est fait d'incertitudes ». Il faut donc savoir prendre le risque, et accepter que le talent ne soit pas taillable et corvéable à merci. Rappelons que les plus grands, à commencer par Yves Saint Laurent ou Christian Dior, ou plus récemment Karl Lagerfeld durant ses débuts chez Chanel, ont essuyé des échecs. La découverte des futurs génies de la mode ne résiderait-elle pas alors dans ces chemins tout sauf linéaires ?

Et à Pierre-François Valette de conclure : « Le marché du luxe est en perpétuelle évolution ! C'est un secteur vivant qui sait se réinventer en permanence. Je ne crois pas qu'il faille être inquiet car créer c'est aussi faire des concessions et la beauté artistique peut prendre tellement de formes différentes. » ■

LE STREAMING

ELDORADO OU ILLUSION ?

Vous n'êtes peut-être pas fan d'Aya Nakamura, et pourtant, il est fort probable que vos écoutes aient contribué à sa rémunération. Le paiement de votre abonnement sur les plateformes d'écoute finance les grandes têtes d'aujourd'hui du moment; un système inégalitaire pour les petits artistes. **INÈS DJELILI**

un total de 490 millions d'utilisateurs actifs. Deezer revendique 10 millions d'abonnés payant selon le journal The Guardian. Apple Music de son côté continue d'évoluer avec 15 millions d'abonnés en 2024.

Aujourd'hui, le streaming musical représente 80% des revenus de l'industrie de la musique. Une statistique significative, mais qui ne garantit pas pour autant un revenu décent à tous les artistes. Le streaming devient alors incontournable dans notre manière de consommer de la musique, générant chaque année des milliards de dollars. Mais pour saisir son impact, il est essentiel de comprendre les rouages de ce modèle économique.

DEUX MODÈLES DE RÉMUNÉRATION EN CONFRONTATION

Le "Market Centric" (prorata) est le modèle qui s'est imposé pour rémunérer les artistes depuis l'arrivée du streaming. Les plateformes placent les revenus dans une grande cagnotte après avoir prélevé 30% de commission. Ces commissions sont réparties entre les artistes en fonction du nombre total d'écoutes enregistrées sur la plateforme durant le mois. Ainsi, même si vous n'avez jamais écouté certains artistes, une part de votre abonnement leur est tout de même attribuée, simplement en raison de leur domination sur le nombre d'écoutes.

C'est donc 80% des revenus du streaming qui se concentre sur les 100 000 morceaux les plus écoutés. Seul 1 % des morceaux accapare une part considérable des revenus, laissant les autres artistes se contenter des miettes. Pour les musiciens moins médiatisés, vivre du streaming devient presque un défi insurmontable. Face à ces inégalités, certains artistes et experts prônent une alternative plus équitable : le modèle «User Centric».

LE MODÈLE "USER CENTRIC" : UNE APPROCHE PLUS ÉQUITABLE ?

Avec le modèle «User Centric», l'argent des artistes ne se disperse plus dans une seule grosse cagnotte. Cet argent va directement aux artistes qui rythment vos journées, et surtout ceux que vous choisissez

Le modèle économique du streaming musical favorise principalement les grandes stars et les plateformes d'écoute, laissant les artistes indépendants ou moins connus en difficulté pour vivre de leur art en raison d'une répartition des revenus souvent inéquitable. Lorsque vous consultez votre rétrospective annuelle personnalisée, telle que «Spotify Wrapped» et que vous y découvrez des artistes que vous avez peu, voire jamais écoutés, cela peut refléter une tendance des plateformes à mettre en avant certaines têtes d'aujourd'hui qui captent une part significative des revenus générés par vos abonnements. Alors comment expliquer que le

streaming génère des milliards mais que les musiciens peinent encore à en vivre décemment ?

UNE LENTE MONTÉE EN STREAMING

En France, environ 16 millions de personnes sont abonnées à des services de streaming musical tels que Deezer, Spotify, YouTube Music ou Apple Music. D'après le SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique), le chiffre est encore loin des niveaux atteints au Royaume-Uni (26,5%) et aux États-Unis (30,1%). Ces plateformes d'écoutes tirent une grande partie de leurs revenus des abonnements payants. Par exemple, Spotify compte environ 205 millions d'abonnés pour

d'écouter. Avec ce concept ce sont les artistes émergents et indépendants qui bénéficient de votre soutien financier, et non les superstars que vous n'avez jamais écoutées.

« Le User Centric permet une approche beaucoup plus individualisée, un peu comme à l'époque des CD, où chaque achat profitait directement aux artistes choisis par le consommateur », déclare Paul Gilarès, data analyste dans un label de musique.

C'est justement en 2019 que la question de la rémunération a été soulevée par le Parlement Européen. Ce modèle pourrait lutter contre la fraude « En isolant les écoutes par utilisateur, il devient beaucoup plus difficile de manipuler les chiffres avec de faux comptes destinés à gonfler artificiellement les streams », poursuit Paul Gilarès.

Toutefois, les calculs de redevances deviendront plus complexes, « Chaque stream aurait une valeur différente selon le profil des abonnés. Deux artistes ayant chanté un million d'écoutes pourraient percevoir des montants très différents, en fonction de la composition de leur audience », ajoute-il.

Ce changement pourrait enfin rendre les revenus des artistes moins prévisibles, mais aussi plus équitables, car ils seraient enfin calculés sur la base des écoutes réelles. « L'équilibre est difficile à trouver, l'objectif est d'offrir un système plus équitable pour les artistes, sans pour autant fragiliser la stabilité des revenus », conclut Paul Gilarès.

FRANCE ET ÉTATS-UNIS : LE COMPARATIF

En France comme aux États-Unis, les plateformes d'écoute utilisent un modèle « Market Centric ». Toutefois, la France essaie de se détacher de ce modèle économique pour se rapprocher du « User Centric ». Ce débat sur la rémunération équitable n'existe pas aux États-Unis. En Amérique, la musique fait partie intégrante de l'identité culturelle et sociale, la popularité d'un artiste se mesure avant tout à sa capacité à toucher une large audience, le « mainstream ». Le rap, par exemple, occupe une place centrale,

AVANT VS APRÈS LE STREAMING		
Sources de revenus	Ancien modèle (avant streaming)	Modèle actuel (après streaming)
VENTE PHYSIQUES (CD)	1,50 - 3 € par album vendu	Près de 0,003 à 0,005 € par stream
PASSAGES EN RADIO	50 € à 200 € par passage	Aucune rémunération directe par stream
CONCERTS	Variable (grande source de revenus)	Variable (mais dépend de la popularité)
VISIBILITÉ	Radio, TV, concerts	Playlists dominantes, influence des algorithmes

« Les revenus avant et après le streaming », source par la SNEP

CRÉDIT : INÈS DIEULI

représentant plus de 25 % des écoutes. En France, bien que le rap domine le streaming, il est souvent sous-représenté en radio, un médium plus traditionnel, il n'a donc pas la même influence culturelle qu'aux États-Unis.

Cette différence de traitement est aussi liée à la structure du marché : aux États-Unis, le streaming représentait 84% des revenus de l'industrie musicale en 2022, contre 65% en France en 2021. La France n'instaure à ce moment aucune régulation concrète. Le marché reste dominé par les plateformes, les majors, ces grandes maisons de disques qui contrôlent une grande partie de l'industrie musicale.

Les artistes continuent de lutter pour obtenir des revenus plus équitables dans un système qui semble les marginaliser, contrairement à une époque où leur travail était véritablement valorisé, avant l'ère du streaming.

LES REVENUS AVANT ET APRÈS LE STREAMING : UN AUTRE MONDE

Avant l'explosion du streaming, les artistes gagnaient leur vie grâce aux ventes physiques, tels que les CD, les vinyles et aux émissions radio. Ces sources généraient un flux financier plus prévisible.

À l'époque, pour chaque CD vendu, un artiste pouvait gagner entre 10 et 20 % du prix de vente, selon la SNEP.

Un passage en radio rapportait en moyenne entre 50 et 200 euros, selon l'audience. Ces montants ont raient aux musiciens une rémunération plus directe et tangible, avec des revenus réguliers.

Au fil des années, le modèle économique a évolué avec l'apparition du streaming. Par exemple, chez Spotify, l'artiste touche en moyenne 0,003 à 0,005 euro par stream. Pour Apple Music, le stream vaut 0,001 euro.

Selon Midi Research, un artiste devrait enregistrer 3 à 5 millions de streams pour égaler les revenus des CD de l'époque. Pour YouTube Music, le principe est encore différent. La monétisation sur YouTube rapporte en moyenne 0,25 euros à 1 euro pour 1000 vues, ce qu'il signifie qu'il faudrait entre 2,8 millions et 5,6 millions de vues par mois pour atteindre l'équivalent d'un SMIC en France.

« Contrairement à ce que l'on pourrait croire, YouTube ne représente pas une source de revenus significative pour les artistes, en particulier ceux qui ne sont pas signés par les grandes maisons de disque », explique Pierre Mendy, professeur d'économie à La Sorbonne Paris.

Gagner de l'argent avec YouTube Music relève presque du mirage : la plateforme ne paie en moyenne

que 0,002 \$ par écoute. « Pour atteindre l'équivalent d'un SMIC, un artiste aurait besoin d'environ 700 millions d'écoutes par mois... Autant dire que c'est une mission quasi-impossible pour la grande majorité », constate Pierre Mendy.

« Aujourd'hui, YouTube sert avant tout à gagner en visibilité », analyse l'économiste. Pour tirer profit du streaming, les artistes doivent diversifier leurs sources de revenus. Cela implique de rediriger leur audience vers des plateformes qui offrent une rémunération plus avantageuse, de vendre des produits dérivés (merchandising), d'intégrer des placements de produits dans leurs contenus ou encore d'exploiter le système YouTube Content ID, qui permet de monétiser l'utilisation de leur musique sur la plateforme. Ces stratégies sont cruciales pour compenser les faibles rémunérations des services de streaming.

LE CHOIX DES LABELS

Le streaming profite surtout aux artistes signés en major. Grâce à leur poids dans l'industrie, ces grandes maisons de disques placent plus facilement leurs artistes dans les playlists qui concentrent l'essentiel des écoutes et donc des revenus. « Le système actuel nous rend invisibles », a remarqué Ykare, un artiste

« Moi, je dois me battre pour chaque stream. À la fin, il gagne bien mieux sa vie, alors qu'on a une fanbase similaire. »

Ykare, artiste indépendant

indépendant. « Même avec des écoutes, je gagne à peine de quoi payer un abonnement Spotify. Pendant ce temps, les majors raflent tout avec leurs artistes qui squattent les playlists » poursuit-il.

Pour lui, l'inégalité est flagrante entre lui et un artiste plus connu, « J'ai un pote signé en label. On a à peu près le même nombre d'abonnés et nos morceaux tournent bien, mais lui est placé dans des playlists éditoriales, ce qui booste ses écoutes et ses revenus. Moi, je dois me battre pour chaque stream. À la fin, il gagne bien mieux sa vie, alors qu'on a pourtant une fanbase similaire ».

Aujourd'hui, le streaming génère plus de 80 % des revenus de l'industrie musicale (IFPI), mais pour Ykare, sa répartition est profondément inéquitable. « On nous fait croire que n'importe qui peut percer, mais en vrai, si tu n'es pas soutenu par une major, tu n'as quasiment aucune chance ».

Pour certains, être signé dans un label pourrait être une solution ; prise en charge de la production, de la promotion et de la visibilité. Toutefois, ces services ont un prix. Les labels, en échange de ses services, détiennent une part significative des revenus générés par les streams. Quant à l'artiste, il se retrouve avec moins de 20% de la rémunération en stream.

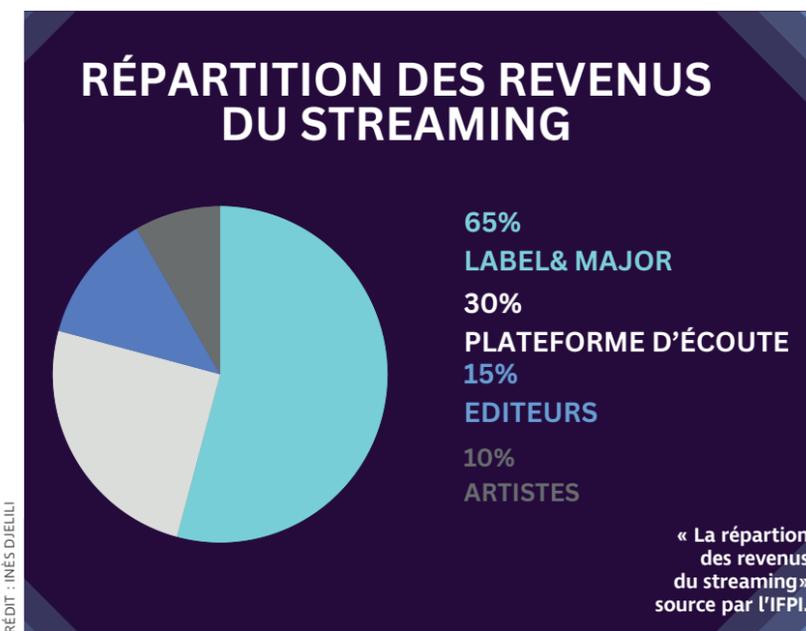
« Les contrats avec les majors favorisent les labels avant tout. Les artistes touchent une partie qui peut leur paraître bonne, mais financièrement ces revenus restent dérisoires par rapport aux streams calculés. » explique l'avocate Lucile Vasse, spécialisée dans les contrats d'artistes. « Un artiste peut toucher entre 30 000 € et 50 000 € pour 10 millions de streams, mais une part considérable de cette somme va au label », précise-t-elle.

RÉMUNÉRATION : QUI TOUCHE QUOI ?

Alors, comment l'argent se répartit-il vraiment ? Lorsqu'un utilisateur écoute un morceau sur Spotify, l'argent de son abonnement ne va pas directement à l'artiste. En fait, après que Spotify prenne sa commission, il reste 7 € à partager entre les différents acteurs. La majeure partie de ce montant revient aux majors et aux labels, qui récupèrent entre 4,20 € et 4,90 € des 7 € générés par un stream. Les éditeurs, eux, récupèrent entre 0,70 € et 1,40 €.

Par exemple, pour un million de streams, l'artiste ne touchera souvent que 1 000 € à 2 000 €, ce qui reste bien loin de la rémunération qu'il mérite pour tout le travail qu'il a fourni.

Dans le même cas, les compositeurs. Leur part des revenus générés par les streams est aussi partagée avec les producteurs et les éditeurs. Par exemple, si un



CRÉDIT : INÈS DIEULI

« Même si certains pays et acteurs du secteur s'opposent au changement ; il est crucial de faire avancer cette harmonisation. »

Iban Gracia, eurodéputé

compositeur a signé un contrat d'édition, il ne recevra qu'une fraction des droits d'auteur, soit environ 50% de ce que génère chaque stream.

Ragytee, compositeur récemment signé chez BlueSky Record, explique : « J'ai commencé sur TikTok pour me faire connaître et c'est là que j'ai été repéré et signé. Ça a vraiment changé ma vie. Avant, j'étais indépendant et pour gagner de l'argent en tant que compositeur, c'était vraiment difficile. Être signé m'a enfin apporté une sécurité financière, surtout que je suis payé à la production ». Concernant les conditions de son contrat, il précise : « Mon label me laisse 25% de la rémunération, et pour l'instant, ça me convient. J'ai signé chez eux principalement pour le CV et les connexions. Mais je pense qu'à terme, je partirai pour mieux gagner ma vie. »

C'est pourquoi, en 2019, l'Union Européenne a commencé à réfléchir à des réformes pour rééquilibrer la manière dont les revenus sont répartis

LES INITIATIVES EUROPÉENNES : VERS UNE RÉGULATION PLUS ÉQUITABLE ?

En 2019, l'eurodéputé Iban Garcia Del Blanco a rédigé un rapport sur une meilleure rémunération des artistes sur les plateformes de streaming. Le but, redistribuer les revenus de manière plus équitable et de mieux protéger les artistes émergents face aux inégalités.

Le modèle "Market Centric" montre ses limites quant à la durabilité des artistes. Iban Garcia Del Blanco explique : « Ce modèle est lucratif pour les plateformes et les majors, mais il soulève de graves problèmes de durabilité pour la majorité des artistes et des compositeurs. »

Des solutions sont envisagées par l'UE, parmi elles : le modèle "User Centric" revient autour de la table. Elle pourrait rééquilibrer la distribution. Toutefois, Iban Garcia Del Blanco précise que, « la mise en place de ce modèle rencontre des résistances, notamment de ceux qui bénéficient du système actuel ».

L'Union Européenne cherche des moyens de soutenir des plateformes plus locales et responsables, qui offriraient une rémunération plus transparente et équitable pour les artistes. Selon Iban, « Des alternatives comme une répartition plus juste des royalties, des abonnements différenciés, ou même des taxes sur le streaming destinées à rémunérer directement les artistes pourraient alléger la situation. L'UE pourrait aussi soutenir des plateformes qui respectent des principes plus transparents et éthiques. »

Les droits d'auteurs sont aussi un sujet de discussion. L'eurodéputé souligne qu'il est nécessaire d'harmoniser les droits d'auteur au sein de l'UE pour assurer les revenus des artistes émergents. « Il est crucial de faire avancer

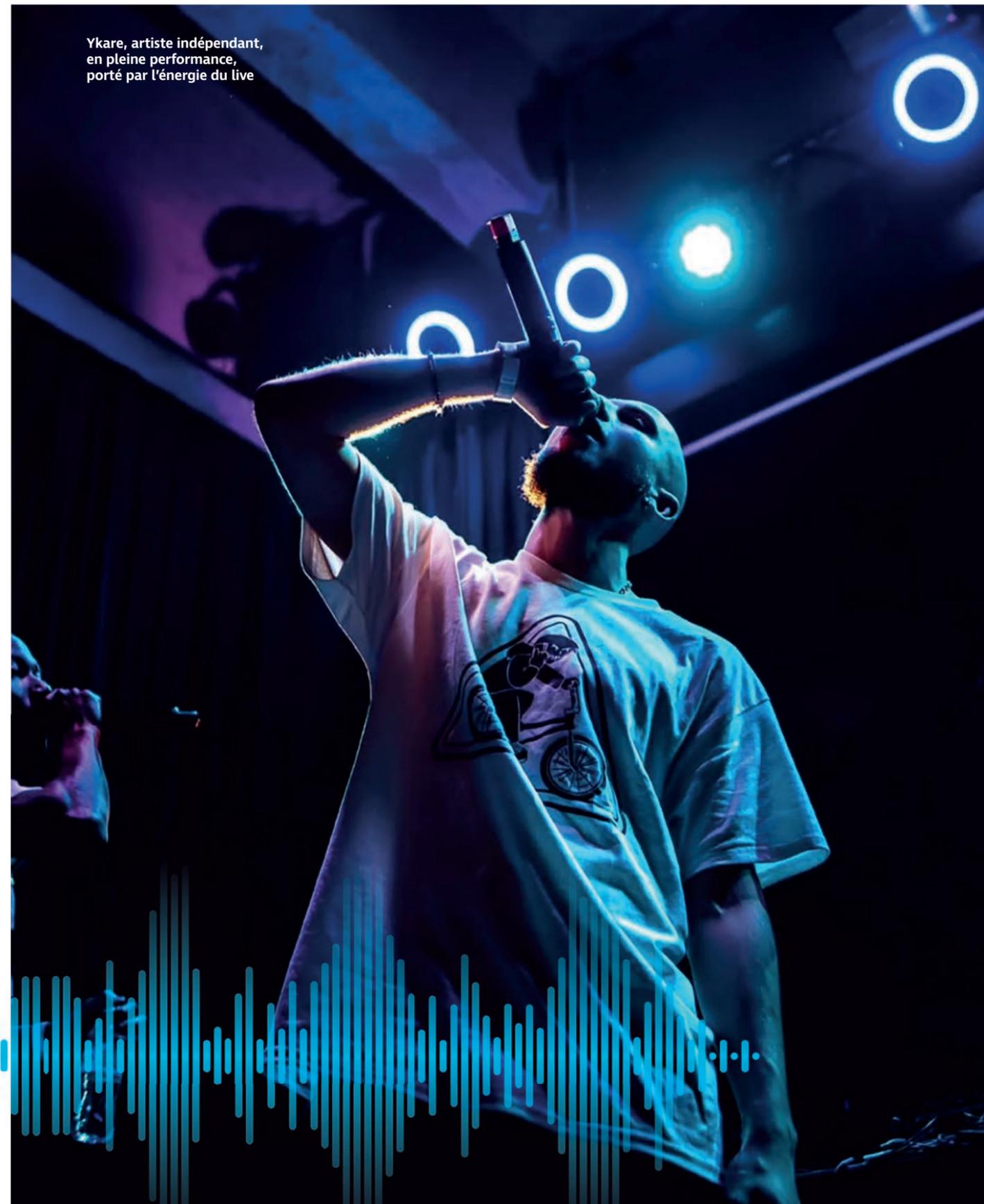
cette harmonisation, même si certains pays et acteurs du secteur s'opposent au changement. »

Le combat passe par la lutte contre la pratique de la "payola" où certains payent pour être placés en têtes de playlist et achat de faux stream. Les plateformes d'écoute et les labels continuent de s'enrichir et ne semblent pas se soucier de l'équité tandis que les artistes peinent à toucher l'argent qui leur revient.

Dans ce cas, l'UE pourrait créer un changement conséquent, en adoptant un modèle "User Centric" et en soutenant la création d'une plateforme d'écoute européenne. Elle pourrait rééquilibrer la balance et offrir une alternative aux géants comme Spotify et Deezer. Souvenons-nous des scandales qui ont secoué Spotify, où des faux artistes ont réussi à infiltrer les playlists grâce à l'intelligence artificielle ou encore du procès de Deezer en 2015, condamné pour abus de position dominante à l'encontre d'Universal. Ces incidents, loin d'être des cas isolés, illustrent la fracture entre l'industrie du streaming et les artistes, mettant en lumière l'urgence de repenser les règles du jeu.

Les pouvoirs publics ont le devoir de protéger les créateurs face aux géants du numérique. Le système du streaming musical nécessite une réforme afin de rétablir l'équilibre pour une rémunération plus juste des artistes. ■

Ykare, artiste indépendant, en pleine performance, porté par l'énergie du live





La place des rappeuses dans la scène francophone a toujours été assez floue. Tantôt porté en idole, comme Diam's ou Shay, plus souvent méprisées, discriminée ou harcelées. Pourtant, en 2025, on voit de plus en plus de rappeuses talentueuses tentées leur chances dans la scènes underground. HUGO MEKILSEN-BERNARD

Comment aborder le sujet de la place des rappeuses sans parler de leurs pionnières ? C'est dans les années 90 que les rappeuses commencent à pointer le bout de leur nez. Saliha est la première rappeuse française de l'histoire. Oubliée de l'histoire du rap français, elle commence sa carrière en 1987 avec des scènes ouvertes. C'est en 1990 que sa carrière décolle avec une apparition sur la première compilation du rap français : *Rapattitude*. Le projet est certifié disque d'or à sa sortie avec 100 000 ventes. Forte de cette expérience, elle signe pour la première fois en label, chez Virgin. Elle sort alors son premier album *Unique*. Mais le label, impatient d'attendre un succès qui n'arrive pas assez vite, abandonne Saliha la même année. Elle signe alors pour un deuxième album chez Sony. Elle sort en 1995 *Résolument féminine*, mais rebelote. Sony l'abandonne la même année.

Il faut attendre le début des années 2000 pour avoir une première icône féminine du rap français avec Diam's. Après un premier album discret, *Premier Mandat*, sorti en 1999, elle explose véritablement en 2003 avec *Brut de femme*. Certifié disque d'or trois mois après sa sortie, elle remporte la Victoire de la musique en 2004 pour le meilleur album rap. Véritable icône populaire, elle obtient un triple disque de platine avec *Dans ma bulle* en 2006, neuf mois après sa sortie. Son départ soudain en 2009 du monde de la musique, après sa conversion à l'islam, a laissé un vide dans le paysage musical.

RAPPEUSES D'AUJOURD'HUI

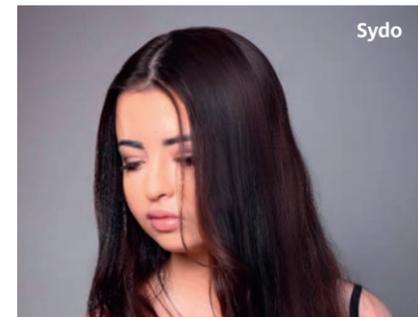
Depuis, on attend toujours une rappeuse qui aura la même reconnaissance commerciale et populaire que Diam's. Entre les années 2000 et 2020, quelques candidates à ce titre ont fait leurs apparitions.

Shay est pour l'instant la rappeuse francophone avec le plus de succès. Mise en lumière par Booba en 2011 avec le titre *Cruella*, trois ans après, elle signe chez 92i, le label de Booba. Elle explose aux yeux du grand public en 2016 avec la sortie de son premier album *Jolie Garce*. Son dernier album, *Pourvu qu'il pleuve*, sort en janvier 2024. La rappeuse belge incarne le renouveau du rap féminin, s'assurant pleinement et côtoyant les rappeurs les plus influents de notre époque comme Booba, Damso ou Niska.

Outre l'artiste bruxelloise, de nombreuses rappeuses tentent leur chance, comme Le Juiice ou Davinhor. Mais il reste un plafond de verre à briser pour atteindre une égalité parfaite entre rappeuses et rappeurs. Sydo, jeune rappeuse de la banlieue parisienne, partage cette réalité : « Par expérience, quand t'es une rappeuse aujourd'hui, soit tu amènes quelque chose de nouveau, qui brille, soit tu fais du rap qui découpe, « comme un mec », et dans ce cas-là, on est obligé d'en faire trois fois plus. » Elle ajoute : « Les gens ne vont pas se dire « on va faire percer cette rappeuse parce que c'est une femme ». Au contraire ! ». Et ce statut, qui doit évoluer, passe par une présence plus importante dans les médias concernés.

Mademoiselle Lou photographiée pour Views.

CRÉDIT : MOÏSE LUZOLO



CRÉDIT : NALEANE

LA PLACE DES RAPPEUSES DANS LES MÉDIAS, LA PIÈCE MANQUANTE

Pour tenter de comprendre comment et pourquoi cet écart persiste, il faut analyser l'importance qu'ont les médias à propos de ces rappeuses. Car si les rappeuses ne sont pas présentes au sein des médias, peu de gens pourront découvrir ces talents féminins. Et lorsqu'on analyse de plus près leur présence, les résultats sont édifiants. Dans les émissions de *Clique TV* (*Clique X*, *Clique & Chill* et *Clique Talk*), parmi tous les invités rappeurs et rappeuses, seuls 2,5 % sont des rappeuses (chi res relevés depuis 2015). Dans *Le Code*, émission créée et présentée par Mehdi Maïzi depuis 2020, cette présence s'élève à 4,5 %. L'émission *Légendes Urbaines*, présentée par Juliette Fievet, est plus représentative, avec 15,5 % de rappeuses invitées.

C'est surtout dans les nouveaux médias et émissions que les femmes sont plus représentées, comme si les acteurs médiatiques prenaient à cœur la question de la place des rappeuses dans leurs contenus. Par exemple, dans l'émission *Moins de 10k* sur *Mouv'*, créée et présentée par Anis Rhali depuis 2022, 18 % de leurs invités sont des rappeuses. Chez *Mosaïque*, leur modèle est inédit. Avec une double couverture à chaque numéro, hors numéro spécial, une rappeuse est présente sur une couverture, tandis qu'un rappeur complète l'autre couverture. Ce choix est important pour sa rédactrice en chef : « L'objectif des couvertures, c'est de banaliser le fait qu'une rappeuse peut être aussi mise en avant. ». Elle complète : « Quand on a créé le magazine, on s'est dit qu'on n'arriverait pas à mettre en avant assez de rappeuses si

on ne forçait pas. Donc on s'est dit « tant pis, mettons-les en avant ». C'est presque du militantisme pour nous. »

Pour Mademoiselle Lou, les médias ne sont pas seuls responsables de cet écart de visibilité : « Peut-être que les médias ont leur part de responsabilité, mais le public a un impact considérable et il est vrai que les contenus représentant les femmes ne suscitent pas toujours autant d'intérêt, et cela joue sûrement. »

suivre. Dans ce contexte, elle produit un morceau pour promouvoir cette sélection. Et son texte est cru, elle parle de sexe. On voit alors sur les réseaux sociaux une vague de critiques et de harcèlement à son encontre. Mais la femme n'est pas plus prude par définition qu'un homme. « Ne pas autoriser une femme à pouvoir parler trash, le sexisme est là », partage Benjamine Weill à nos confrères de France Inter.

UN AVENIR RADIEUX

Alors, comment briser ce plafond de verre ? Eh bien, ce sont les femmes qui prennent leur destin en main. Mademoiselle Lou nous le partage, l'industrie rap francophone se féminise : « Il y a de plus en plus de femmes dans l'industrie musicale, plus de chroniqueuses, plus de productrices, de compositrices, de manageuses, et cela ne peut qu'être bénéfique. ». Toute cette atmosphère est propice à ce que les rappeuses, avec le temps, soient reconnues à leur juste valeur. Et qu'on arrête de les catégoriser en tant que femmes dans le rap, mais simplement en tant que rappeuses. ■

LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

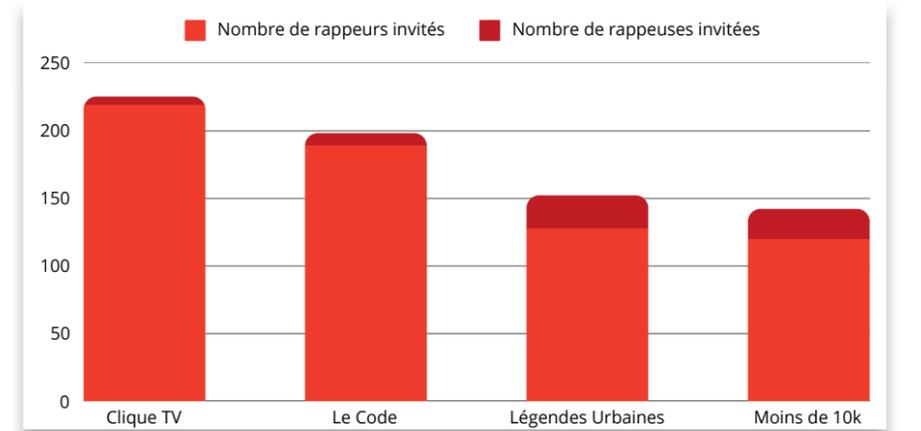
Pourtant, le public rap évolue avec son temps. Aujourd'hui, selon une étude de la SACEM en collaboration avec Red Bull, 40 % des auditeurs de rap sont des femmes.

Mais les hommes restent la majorité du public rap, et le rap est ancré dans des codes sexistes. Un exemple : Kay The Prodigy, jeune rappeuse de Reims. En 2023, elle est sélectionnée par *Booska-P* parmi les 11 rappeurs à

Lise Lacombe, Rédactrice en cheffe de *Mosaïque*, au micro de *Mouv'* dans l'émission *Moins de 10k*.



CRÉDIT : LIA GOARAND



CAP SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

Utilisés dans l'industrie nautique, les matériaux composites (association de matières différentes qui donnent un matériau léger et résistant) habitent notre quotidien, bien que problématiques écologiquement. Le monde de la voile essaye de limiter leur utilisation. **CAROLINE BAUDE**

Les coques en plastique peuvent être recyclées : refondues, pour obtenir de nouvelles coques.

Chaque année, ce sont 3,3 millions de personnes qui pratiquent la navigation à la voile. Les adeptes de sport ont à cœur de suivre la transition écologique. Anne-Lorraine Crusco, entraîneuse en école de voile, le confirme : « *l'aspect écologique devient de plus en plus important pour les stagiaires et les parents. Si un bateau a un impact environnemental moindre, ça peut être un argument de vente important.* » Un club mettant en avant ce type de service répond ainsi aux valeurs d'une nouvelle génération de navigateurs qui veulent profiter du sport tout en respectant les océans.

Le club de cette monitrice de voile vient d'acheter une flotte de voiliers plus éco-responsable que la majorité des modèles présents sur le marché. « *Des voiliers plus respectueux de l'environnement, les clients pourraient être davantage sensibilisés au développement durable dans le domaine de la voile.* » pense-t-elle. En outre, ces bateaux répondent totalement à ses besoins d'enseignement. Leur conception, plus stable, permet aux élèves de pouvoir progresser et gagner en confiance plus rapidement.

Le changement climatique et la pollution des océans deviennent des préoccupations pressantes. La communauté de la voile veille à montrer l'exemple et promouvoir des pratiques durables pour les générations futures. La monitrice maintient qu'une « *transition écologique est absolument nécessaire dans ce secteur.* » Intrinsèquement lié à la nature, ce sport doit évoluer de manière à minimiser son empreinte environnementale. « *Qu'il s'agisse de réduire les déchets dans les équipements ou de développer des bateaux avec des matériaux et des systèmes de propulsion durables, chaque effort compte.* » déclare Anne-Lorraine Crusco.

LE OUI ÉCONOMIQUE DES CLUBS DE VOILE

Certains veulent une solution écologique, pour d'autres, c'est l'aspect économique qui prime. Le responsable d'une base nautique en Normandie, Pascal Dumont, a choisi d'investir

dans une flotte en polyéthylène (plastique) pour des raisons économiques et commerciales : « *Ce sont les bateaux les moins chers du marché.* » Son achat lui revient à « *environ 20% moins cher qu'une flotte en composite.* Pour 5 catamarans de taille adulte, ça nous coûte 60 400 euros ». Le composite est le matériau généralement utilisé pour la construction des coques.

Pourtant sensible aux questions écologiques, l'investisseur ignorait les bénéfices environnementaux de son acquisition. « *Ce qui m'intéresse avec cette entreprise, c'est la fabrication en France : moins de transport et pour avoir des pièces de rechange, je suis en direct avec le fournisseur.* » Le matériau et le procédé de fabrication utilisés par le producteur pour les coques consomment moins d'énergie, ce qui réduit les émissions de carbone. Ces éléments représentent la moitié du bateau, la partie la plus importante.

De son côté, le fabricant annonce une plus longue durée de vie pour ses bateaux, mais Pascal Dumont est certain qu'ils « *seront changés dans cinq ou six ans, fréquence à laquelle nous renouvelons nos flottes.* » Cette plus longue durée de vie s'accorde avec la résistance du matériau utilisé. Cependant, Pascal Dumont confie que « *s'il y a un trou dans la coque c'est plus compliqué à réparer que le composite, mais le plastique est cent fois plus solide. Normalement, ils promettent moins de casse et de réparations.* »

Le responsable de la base nautique est également satisfait au niveau de la pratique : « *Ils sont assez équivalents à nos précédents bateaux, un peu plus pointus sur l'accastillage* (pièces qui équipent et accessorisent un bateau : cordages, fixations, etc.). » Les compétences de ce modèle de voilier sont plus faibles que celui de base en composite. Ce qui n'inquiète pas Pascal Dumont : « *Je ne cherche pas une performance pour ces voiliers et les types de stages qu'ils vont faire.* »

L'apprentissage sera à peu près identique et plus simple pour les débutants selon lui.

LE PLASTIQUE EST-IL LA SOLUTION ?

Charles Marion est ingénieur chez Erplast, l'entreprise française qui fournit la base nautique de Pascal Dumont. Il explique la raison de cette baisse de capacités : « *Un bateau en polyéthylène est moins rapide qu'un bateau en résine, principalement parce qu'il est plus lourd.* » Les ingénieurs ont revu la conception des coques et des voiles à cette occasion pour optimiser leurs performances. L'adoption par les écoles de voile confirment les compétences de ces voiliers. Par an, Erplast vend environ 300 de ses catamarans de taille adulte.

Le procédé de fabrication mis en place est un moulage par rotation (ou rotomoulage). Avec le matériau utilisé, le polyéthylène, l'impact carbone est moindre à la fabrication. L'ingénieur assure la possibilité de recycler son produit puisque le plastique (polyéthylène) peut être fondu. Il s'agit là pour l'entreprise d'une révolution technologique au vu de la fin de vie des matériaux composites, qui sont brûlés, enfouis ou stockés.

D'après Charles Marion, « *le rotomoulage en polyéthylène est ce qu'il y a de moins cher et de plus robuste sur le marché.* » Ce qui a séduit les écoles de voile, puisque « *ces voiliers sont maintenant présents dans tous les clubs français.* » Pour un catamaran école de taille adulte, Erplast propose une solution à 9 750€, tandis que les prix du marché oscillent plutôt entre 10 000€ et 15 000€.

Outre le sport, le transport maritime (80% du commerce mondial) cherche lui aussi à devenir plus éco-responsable. Par exemple, en 2022, un cargo à voiles rigides a été mis à l'eau : le Canopée. Il est le premier transporteur à utiliser l'énergie éolienne, conçu pour déplacer la fusée Ariane 6. Selon l'Agence Spatiale Européenne (ESA), cette solution hybride permet de réduire les émissions carbonées, en faisant des économies de carburant (fuel) de 30%. ■

COUPE



En fin d'année 2024, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a pris une décision historique^o: organiser la 25^e Coupe du monde en Arabie Saoudite. 14 ans après le choix du Qatar pour l'édition 2022 de la compétition, c'est un nouveau tournant dans l'histoire moderne du sport, où le futur se dessine progressivement vers les pays du golfe persique. **TOM LERAY**

DU MONDE

Rendez-vous 2034
en terrain connu

Le 11 décembre dernier, les 211 fédérations nationales membres de la FIFA organisent un congrès en visioconférence afin de nommer le ou les pays hôtes de la Coupe du monde 2034. Sur décision de l'organisme le plus puissant du monde du foot, les options territoriales sont limitées à l'Asie et l'Océanie, dans un souci d'alternance géographique en raison de la Coupe du monde 2030 organisée sur trois continents différents^o: l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud, respectivement représentés par l'Espagne et le Portugal ; le Maroc ; l'Argentine, le Paraguay ainsi que l'Uruguay.

Dans son processus de désignation, la FIFA, accompagnée par son conseil, avait laissé une fenêtre de candidature de 27 jours, entre le 4 et le 31 octobre 2023, aux pays océaniques, asiatiques et à quelques exceptions africaines. Parmi les postulants les plus sérieux se trouvent l'Australie, l'Indonésie, l'Égypte, la Grèce et l'Arabie Saoudite. D'autres nations ont longtemps évoqué un souhait d'accueillir la Coupe du monde 2034 comme la Chine, le Zimbabwe, le Nigéria et le Ghana, mais aucun dossier concret n'a été transféré à la FIFA.

À l'époque, l'institution est pilotée par le dirigeant sportif suisse, Gianni

Infantino, ex-secrétaire général et directeur des affaires juridiques de l'UEFA (Union des Associations Européennes de Football). Comme son prédécesseur ; toujours suisse, Sepp Blatter, l'actuel président de la FIFA est lié à plusieurs dossiers juridiques : cité dans l'aire des Panama Papers en 2016, interrogé par la chambre d'instruction du comité de la FIFA pour soupçons de violations du code éthique la même année (durant laquelle il est élu président de l'institution), personnage-clé dans le dossier « Football Leaks 2 » en 2018 concernant des litiges économiques de la part de Manchester City et du PSG... En bref, un homme rempli de mystères, habitué des prétoires, qui réside au Qatar depuis 2021.

Sur la table des négociations, Gianni Infantino se retrouve avec 2 projets : une coalition regroupant l'Australie et l'Indonésie suivi d'un trio moyen-oriental mené par l'Arabie Saoudite, la Grèce et l'Égypte. Or, cette dernière idée change de cap. Après l'attribution de l'édition 2030 aux 6 pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Sud quelques mois auparavant, les Égyptiens et Grecques se retirent de la collaboration envisagée avec les Saoudiens.

Le partenariat australo-indonésien présente à lui seul de réelles

probabilités d'être retenu, mais une décision fait évoluer la situation. Le 5 octobre 2023, Salman bin Ibrahim Al Khalifa, président de l'AFC, la Confédération Asiatique de Football regroupant tous les pays du continent, y compris l'Australie et l'Indonésie, annonce soutenir le projet d'une candidature indépendante de l'Arabie Saoudite. Quelques jours plus tard, coup d'éclat, le duo retire son dossier de candidature, et le 31 octobre, le Royaume se retrouve seul dans la course au mondial.

« Les dés étaient jetés » lance Nicolas Ksiss-Martov, journaliste et écrivain français spécialisé dans le football. « Il y a plusieurs critères concordants, car l'Arabie Saoudite était soi-disant une solution d'alternance entre les régions du monde, il ne restait plus que l'Asie, l'Océanie donc c'était plié. Il faut un pays assez puissant économiquement pour assumer et assurer un évènement aussi fastueux, et dans le contexte actuel, beaucoup de pays ne peuvent et ne veulent plus le faire car c'est trop pour eux. Puis dans un monde où chaque pays veut laisser sa trace dans ce sport, qui n'a rien organisé ? Les États-Unis l'ont fait, la Russie aussi, tout comme la France et plusieurs pays asiatiques, donc il ne restait plus trop de choix ».

C'est donc dans ce contexte que l'habitué des scandales Gianni Infantino annonce le 1er novembre 2023 que l'Arabie Saoudite organisera la Coupe du monde 2034, sans même attendre la fin du processus de désignation, censé se terminer en fin d'année 2024. 11 ans d'avance, du jamais vu dans l'histoire depuis le mondial 2022, planifier en 2012 au Qatar.

« Gianni Infantino ne s'embête pas avec la pudeur. Il a donné la Coupe du monde à l'Arabie Saoudite comme la Coupe du monde a été vendue au Qatar en 2022. Ce ne sont pas des histoires de corruption ou autres, c'est une loi de la gravité économique du système capitaliste » analyse Nicolas Ksiss-Martov. « La seule chose en laquelle croit le président de la FIFA, c'est le billet vert ».

COPIER LE SUCCÈS DU VOISIN

Ce point-là n'est pas qu'un simple détail, puisque les deux voisins du Golfe Persique possèdent des similitudes. Indépendants politiquement depuis moins d'un siècle, richesses puisées dans les sources d'hydrocarbures, investissements pharaoniques dans le domaine du sport, développement de projets futuristes et désormais accueil d'une Coupe du monde de football. Mais pourquoi réitérer une expérience controversée, redébatue des centaines de fois dans les sociétés du monde pour cause de violation des droits humains, manque de considération du contexte écologique, mise en danger du calendrier sportif mondial et donc de la santé des joueurs ?

« Il y a des intérêts communs. La FIFA a besoin de fond, d'investissement, et l'Arabie Saoudite est un gouvernement qui a besoin d'exposition, de respectabilité » explique le journaliste sportif et écrivain Thibaud Leplat*. « Le football a toujours été historiquement un instrument de pouvoir. Il a toujours reflété ce qu'est son époque, il a toujours été une manière de donner une image de ce qu'il se passe dans les sociétés humaines. Ce qu'il se passe aujourd'hui, c'est que le Moyen-Orient s'éveille ». « L'Arabie Saoudite a copié la stratégie du Qatar : une domination à travers le sport, plus précisément du football » poursuit-il.



Gianni Infantino réfléchit à ses éléments de langage face aux journalistes.

CRÉDIT : AFP

Selon Nicolas Ksiss-Martov, journaliste sportif pour So Foot et auteur de « Qatar, le Mondial de la honte », « c'est une logique interne de tous ces pays du golf où ces derniers savent que leur réserve pétrolière ou gazière vont s'épuiser un jour ou l'autre, et ils doivent donc trouver d'autres leviers pour faire progresser leur puissance aussi bien politique qu'économique ».

Sur quel domaine pourrait miser le Royaume pour blanchir son image et gagner en popularité dans le monde entier ? Un seul type d'évènement peut rassembler autant de personnes, rapporter énormément d'argent et permettrait de dilapider un capital d'investissement quasi-illimité : le sport.

« C'est clairement une volonté d'utiliser le sport comme un soft-power comme l'avaient fait les Qataris. Les Saoudiens ont vu le succès qu'un tel évènement avait apporter à leur voisin, donc ils ont eu envie également de prendre la suite » développe-t-il.

En 2022, la Coupe du monde de football au Qatar avait engendré des recettes chiffrées à 7,2 milliards d'euros

pour la FIFA, dont 6,3 issus des droits médiatiques (statista). Pour organiser la compétition, le pays hôte avait dépensé 210 milliards d'euros. C'est également avec cet argent que le Qatar a ; en 10 ans, construit 7 stades, un métro, un aéroport, de nouvelles infrastructures routières, des hôtels et parcs.

Selon le quotidien britannique « The Sun », l'Arabie Saoudite prévoit pour 2034 les chantiers de 11 stades, l'investissement de son fond public (PIF) afin de revoir ses plans de transports, la mise en place d'un aéroport dans la capitale Riyad et pour finir, le déploiement de sa mégapole « NEOM ». Aucune évaluation économique n'a été publiée, mais dans le cadre de la rivalité avec le Qatar, l'Arabie Saoudite vise à aller encore plus loin que ses prédécesseurs.

Dans l'histoire de la Coupe du monde, jamais un pays n'avait auparavant dépensé plus d'une quinzaine de milliards d'euros dans des frais d'organisations, de travaux et d'ajustements infrastructurels. Depuis 2022, la course au spectaculaire et au

sensationnel a pris du sens, avec des enceintes plus écologiques, comme le Stade 974 mis en place il y a 3 ans, composé de containers maritimes et capable d'être démonté puis réutilisé à d'autres fins après l'évènement. Par ailleurs, les questions climatiques avaient donné l'idée aux Qataris d'équiper chaque terrain de systèmes climatisant, une révolution.

La Coupe du monde 2034 sert également de vitrine technologique aux Saoudiens afin de concurrencer son voisin et de faire oublier les anciennes éditions, comme celle du Brésil, où 3 stades d'une valeur totale de 1,2 milliard d'euros ont été laissés à l'abandon ou restitués à d'autres acteurs événementiels.

« Il n'y a rien d'aussi éj cace que le football pour se mettre sur la carte, on le voit bien avec les tribunes des stades au moment des rencontres internationales regroupant tous types d'univers, que ce soient des chefs d'entreprises, des ministres, des directeurs. C'est un élément fondamental de la vie politique, et c'est pour ça qu'on y dépense autant d'énergie. Ce n'est peut-être pas rentable d'un point de vue économique, mis à part pour les joueurs, mais cela amène un tas d'avantages, de gratifications dans énormément de domaines qui sont moins mesurables comme la visibilité et la capacité à influencer sur le destin du monde » considère Thibaud Leplat.

LES ROIS DU PÉTROLE AU PASSÉ TROUBLE

Le football pour faire oublier un passé autoritaire mais prospère. Souvent comparés, l'Arabie Saoudite et le Qatar ressemblent à des frères ennemis, copiant sur le succès de l'autre en fonction des époques. Tous deux ont un passé influencé par le protectorat britannique jusqu'à leurs indépendances respectives il y a moins de 100 ans : en 1932 pour l'Arabie Saoudite, en 1971 pour le Qatar.

Autre point unissant ces puissances orientales ; les sources économiques. L'un est dominant sur le marché du gaz naturel liquéfié, tandis que l'autre est leader mondial du pétrole, tout cela grâce à un emplacement

géographique similaire dans la région du golfe persique, l'un des bassins les plus riches de la planète en matière d'hydrocarbure.

Le Qatar s'est enrichi depuis 1980 via l'exploitation du gisement de North Field, découvert au début des années 70. Même si le pétrole reste son premier moyen de développement rentable, dans les années 2000, l'émirat signe plusieurs contrats avec bon nombre de pays européens et asiatiques comme le Royaume-Uni, l'Italie, le Japon, la Corée du Sud et l'Inde, dont les montants n'ont jamais été communiqués. Encore aujourd'hui, le gaz naturel liquéfié (GNL) permet aux Qataris d'évoluer économiquement puisqu'il représente 81% de ses recettes (donnée de l'International Monetary Fund).

Parallèlement, l'Arabie Saoudite est totalement dépendante du pétrole. En 1938, des traces de l'or noir sont trouvées dans un champ situé à l'Est du pays, près de Dammam. Le Royaume rentre alors dans une révolution, celle des énergies fossiles, qui perdure encore à notre époque. Entre les années 1950 et 1980, les Saoudiens prennent de plus en plus de place dans le paysage économique mondiale en rejoignant l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) au côté de l'Irak, l'Iran, le Koweït et le Venezuela (1960). Grâce au choc pétrolier de 1973, augmentant ses

revenus et son développement interne, c'est l'ère des « pétrodollars », qui dure jusqu'au début du 21ème siècle. Dès lors, le pays se tourne vers de nouveaux projets et met en place des réformes sur tous les fronts.

En 2016, l'Arabie Saoudite se tourne vers le futur et lance son projet « Vision 2030 ». L'objectif : multiplier les sources de revenus et préparer la période d'après pétrole. Parmi elles se trouvent le tourisme, les nouvelles technologies et les énergies renouvelables, le tout pour moderniser le pays et lui donner une image d'une nation phare et active dans un monde divisé, et non plus d'un état moyenâgeux aux méthodes autoritaires, répressives, et fort de son empreinte carbone.

À la tête de ce choix ambitieux, le prince héritier Mohamed ben Salmane, premier ministre, et aussi fin connaisseur des scandales, comme Gianni Infantino. En 2018, MBS est accusé par le renseignement américain d'avoir ordonné l'assassinat d'un journaliste saoudien, Jamal Khashoggi, puis a été immunisé judiciairement. Son nom apparaît aussi dans un conflit avec le Yémen, où il aurait eu une part de responsabilité dans la coalition menée par son pays.

Ses visions médiévales liées à la situation des femmes influent massivement l'Arabie Saoudite, en raison de répression envers des militantes



Mohamed ben Salmane, à gauche, suivi par son collaborateur Gianni Infantino et le leader russe Vladimir Poutine.

CRÉDIT : AFP

féministes et d'un contrôle social exercé sur ces dernières en matière de liberté d'expression. Un dossier pesant qui n'a pourtant pas fait pencher la balance lors de la désignation du Royaume en 2023 par la FIFA.

LA PLACE DU FOOTBALL CHEZ LES SAUDIENS

Investir dans le football comme moyen d'intégrer le monde à sa propre culture et changer son image, l'Arabie Saoudite en a déjà eu l'expérience dans son histoire. Mais bien avant ses placements financiers en Europe notamment, le pays a tout d'abord connu un essor sportif. Au début des années 50, la population de travailleurs expatriés britanniques exporte le football dans le Royaume. Plusieurs clubs se créent et en 1956, la Fédération saoudienne de football (SAFF) voit le jour.

Dans les années 1980 et 90, le pays assume un statut puissant en remportant les Coupes d'Asie des Nations en 1984, 1988 et 1996, et fait ses débuts olympiques en Coupe du monde en 1994. Un tournant majeur dans l'univers sportif des pays du golfe, car à l'époque, l'Arabie Saoudite devient la première nation de la région à y participer. Dans les années 2000, le pays prépare son avenir et investit ses fonds dans le sport, dont la formule 1, en plaçant ses pions dans le but d'accueillir un grand prix dans le futur.

Contrairement au Qatar, le Royaume tenu à l'époque par le roi Abdullah, considéré comme le grand

réformateur de la nation, souhaite tout d'abord investir dans son propre championnat créé en 1976, la Saudi Pro League, au lieu d'acheter des parts ou de prendre possession de clubs. En 2007 la compétition s'officialise comme professionnelle, les placements commencent à porter leurs fruits : les droits de télévisions et sponsors augmentent, le championnat passe d'une niche à une compétition attirante et les clubs saoudiens performant.

Mais un visage de star manque pour donner de l'élan à cette ligue, et la stratégie fonctionne plutôt bien chez certains adversaires géopolitiques comme les États-Unis ou le Japon, qui accueillent des joueurs en fin de carrière, mais au nom aguicheur. Entre 2010 et 2015, des éléments débarquent de France, d'Espagne, d'Italie et d'Angleterre, souvent dans le but de découvrir un mode de vie, se rapprocher de la religion ou toucher plus d'argent.

Jusqu'en 2021, le championnat stagne et ne connaît pas vraiment un grand succès contrairement à la MLS aux États-Unis, mais une décision politique change la donne. Le Fond public d'investissement saoudien a un projet en tête : utiliser d'une meilleure manière le football comme son soft power. C'est donc en copiant sur le Qatar que l'Arabie Saoudite, sous l'autorité de Mohamed ben Salman, rachète 80% du club anglais de Newcastle contre un montant de 350 millions d'euros. Une fortune pour

certaines, une bouchée de pain pour d'autres, qui permet au pays de s'aligner dans sa stratégie « Vision 2030 », soit diversifier son économie.

La même année, le pays organise le premier grand prix de formule 1 de son histoire, à Djeddah, avant de réaliser un parcours héroïque lors de la Coupe du monde de foot chez son voisin qatari en 2022.

Un mois plus tard, les Saoudiens trouvent leur tête d'ache, Cristiano Ronaldo. L'attaquant portugais rejoint l'équipe d'Al-Nassr avec un contrat mirobolant : 200 millions d'euros pour 2 ans et une année supplémentaire en option. Ce transfert donne le ton à une nouvelle période footballistique où la Saudi Pro League attire des joueurs grâce à des ponts d'or. En quelques mois, des stars tels que Neymar, Sadio Mané et Karim Benzema rejoignent le championnat, le transformant en une véritable usine à stars. Prix total ? 870 millions d'euros.

Cette avancée a permis à l'Arabie Saoudite de légitimer sa candidature à l'organisation de la Coupe du monde 2034, mais sur le terrain qu'en est-il vraiment ? À moins de 2000 km de la capitale du Royaume saoudien, Loïck Jean est préparateur physique dans un club (Fujairah) aux Émirats Arabes-Unis (UAE). « *Le football aux UAE est encore en croissance. Le rapport au football reste différent à la France. On ne retrouve pas ce sentiment d'appartenance, ce sentiment de faire vibrer une ville tout entière par les résultats* » témoigne-t-il. « *Si le football peut s'installer durablement en Arabie saoudite, j'aurai tendance à me raccrocher aux faits actuels : grosse attractivité financière, infrastructures de très haute qualité, stades remplis de dizaines de milliers de spectateurs à chaque match* » poursuit-il.

En copiant sur le Qatar, l'Arabie Saoudite s'occupe plus que de la visibilité, il se détache de son passé. En effet, la Coupe du monde 2034 représente le football et le pays sera, dans

Futuriste et révolutionnaire, « Vision 2030 » représente le projet le plus ambitieux de l'histoire des pays orientaux. Son budget total est estimé à 2460 milliards d'euros.



Djeddah célèbre le résultat final du congrès organisé par la FIFA. La plus grande compétition de football arrive dans 10 ans.

CRÉDIT : ICON SPORT

les livres d'histoire, associer à ce sport, peu importe l'issue économique ou sportive. Les rois du pétrole se donnent l'opportunité de placer définitivement leur nation, non pas sur la carte du monde, mais de s'implanter dans un domaine, certes moins rentable, mais plus sain pour l'image.

En raison de la distance temporelle de l'événement, rien ne laisse présager une catastrophe humanitaire, même si les méthodes archaïques utilisées dans le pays donnent déjà la couleur. Concernant les défis écologiques ainsi que la santé des joueurs, l'Arabie Saoudite pourrait s'appuyer d'ici 2034 sur des technologies bien plus avancées qu'aujourd'hui, que nous pourrions retrouver dans ces constructions utopiques à NEOM. Le défi sera gigantesque, surtout que le territoire Saoudien est 185 fois plus grand que le Qatar. ■

* Thibaud Leplat est journaliste et écrivain spécialisé dans l'analyse philosophique et culturelle du foot. Auteur de « *Guardiola, éloge du style* » et « *Le cas Mourinho* »



Le ministre des sports saoudien Abdelaziz ben Turki al-Fayçal visiblement très heureux après l'annonce officielle de la Coupe du monde 2034 dans son pays.

CRÉDIT : AFP



VALLS A MIS LE TEMPS

CET HOMME TIENT DU PHÉNIX, de Sisyphé, de Thésée, du Highlander et du boomerang. Il renaît de ses cendres et revient d'entre les morts. Collé à la politique comme le sparadrap du Capitaine Haddock, accroché aux mandats électifs comme la moule à son rocher, comme la tique au cul du cocker, le bougre ne tremble ni ne tangué. Il demeure, immarcescible et insubmersible, éternel squatteur des Palais de la République.

On l'avait cru exilé, banni, proscrit, oublié des hommes et abandonné des dieux. Que Nenni. Il est depuis le 23 Décembre dernier Ministre d'État, Ministre des Outre-mer, numéro 3 dans l'ordre protocolaire du gouvernement, chargé d'éteindre au moins pour un temps les flammèches toujours actives sur le caillou calédonien qu'il connaît bien, ayant été conseiller de Michel Rocard au moment des accords de Matignon.

Une longue carrière politique, commencée en 1980 au sein du Mouvement des Jeunes Socialistes, ou il rejoint la tendance rocardienne sitôt son bac obtenu, malgré une note de 5 sur 20 à l'écrit de Français. Il intègre l'UNEF-ID la même année, celle de Jean-Christophe Cambadélis et de Julien Dray, et représente sa tendance avec deux hommes qui vont accompagner sa carrière : le futur criminologue Alain Bauer et le conseiller en communication politique Stéphane Fouks.

Alain Bauer, parrain de son fils et ancien Grand Maître du Grand Orient de France (GODF), a été condamné ce mercredi 4 mars 2025 par le tribunal correctionnel de Paris à 12 mois de prison avec sursis, une amende de 375 000 euros - le maximum prévu par la loi pour ce délit - et une exclusion des marchés publics pendant trois ans. Cette peine, prononcée pour recel de favoritisme, fait suite à une affaire de contrats jugés douteux, passés avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Stéphane Fouks a quant à lui écopé en Janvier 2023 d'une amende de 165 500 euros pour recel de favoritisme après avoir reconnu des contrats litigieux passés avec EDF. L'ancien acolyte de Jacques Séguéla est aujourd'hui vice-président de Havas, propriété de Vincent Bolloré.

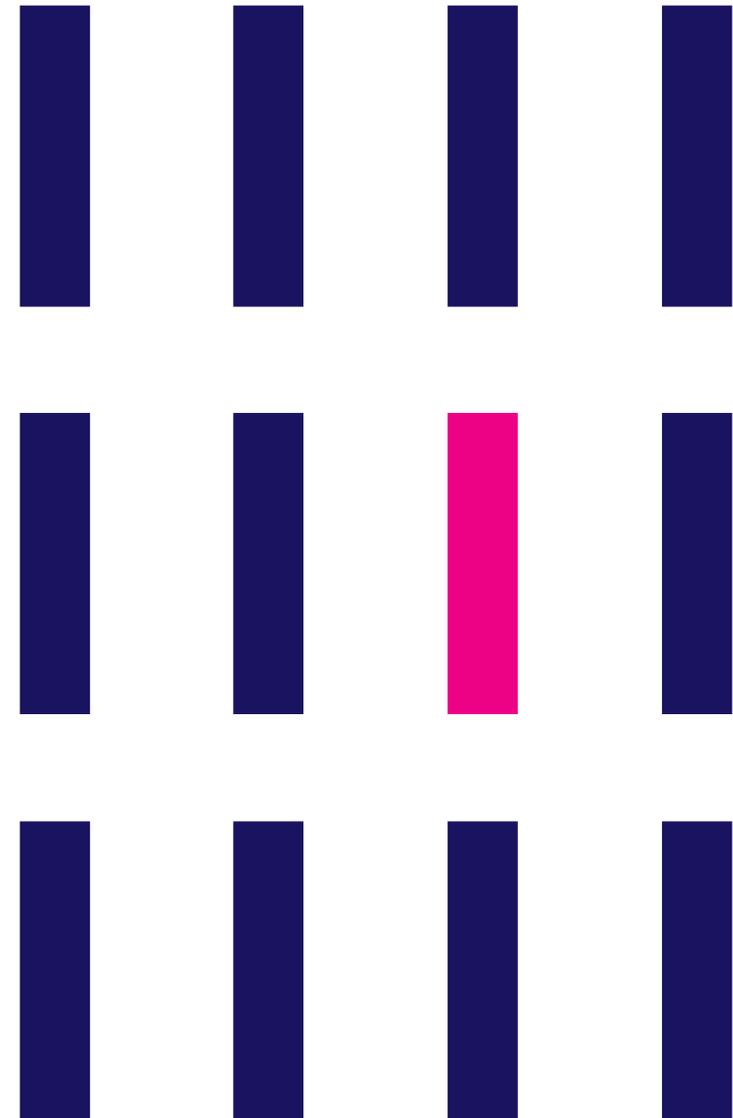
Qui se ressemble s'assemble dit l'adage. Lui n'a été condamné en Espagne qu'à 277 000 euros d'amende pour financement irrégulier de sa

campagne aux élections municipales de Barcelone en 2019. Une aventure cocasse qu'il avait entamée lorsque battu à la primaire socialiste de 2017 par Benoît Hamon, il le trahit pour rejoindre le camp macroniste grâce à la bienveillance duquel il redevint député.

Mais il s'ennuie et tente la carrière internationale. Moqué par les barcelonais, il se plante à l'élection, reste conseiller municipal deux ans et rentre en France malgré ses promesses afin, affirme t'il au magazine Gala, de retrouver ses enfants. Honni par la gauche, qui le voit désormais en parangon du sycophante glaireux, c'est François Bayrou, instable locataire de Matignon qui le ramène aux affaires.

À propos de Jean-Baptiste Nompère de Champagny, Talleyrand avait dit : « C'est un homme propre à toutes les places la veille du jour où on l'y nomme. » Talleyrand était un expert, il aurait pu être pour Manuel Valls un formidable maître à penser, lui que Napoléon avait qualifié de « merde dans un bas de soie ».

Abdelkrim Échatimant



Faire de vos singularités
une réussite commune

PARIS - LYON - TOULOUSE

iscpa!

JOURNALISME
COMMUNICATION
PRODUCTION

GROUPE
IGENSIA
EDUCATION

L'école des MÉDIAS

ISCPA Paris
01 80 97 65 80
iscpaparis@igensia.com

ISCPA Lyon
04 72 85 71 73
iscpalyon@igensia.com

ISCPA Toulouse
05 31 08 70 55
iscpatoulouse@igensia.com



ISCPA-ECOLES.COM

Établissements d'enseignement supérieur technique privés (Lyon-Toulouse) Établissement d'enseignement supérieur privé (Paris) *
« Cycle master professionnel » : désigne un niveau de fin d'études à Bac+5 - 02/2024 Direction Communication Groupe - Crédits photos : AdobeStock